



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DU PLAN ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES

Thème : SITUATION DES FEMMES

Analystes : LENO Emilie Bernadette & KABA Ibrahima

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



**Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	11
LISTE DES CARTES.....	13
AVANT PROPOS	17
INTRODUCTION.....	19
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET METHODOLOGIE	23
1.1. Contexte.....	23
1.1.1. Contexte socioculturel.....	23
1.1.2. Contexte politique	24
1.1.3. Contexte économique	25
1.2. Aspects méthodologiques	26
1.2.1. Méthode d'analyse.....	27
1.2.2. Evaluation de la qualité des données.....	27
1.2.3. Définitions des concepts	29
1.2.4. Liste des indicateurs	30
CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUE DES FEMMES.....	31
2.1. Volume global et selon quelques caractéristiques géographiques et sociodémographiques	31
2.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	31
2.1.2. Variation selon la région de résidence	32
2.1.3. Variation selon la région naturelle.....	33
2.1.4. Variation selon la religion.....	34
2.1.5. Variation selon la nationalité	35
2.1.6. Variation selon les groupes d'âges quinquennaux.....	36
2.2. Volume et poids selon des groupes d'âges fonctionnels.....	36
2.2.1. Femmes en âge de procréer.....	36
2.2.2. Femmes en âge de voter (18 ans et plus).....	38
2.2.3. Jeunes (15-24 ans).....	39
2.2.4. Adolescentes (12-19 ans)	40
2.2.5. Groupes d'âges scolaires (primaire, secondaire).....	41
2.2.6. Filles du groupe d'âge vaccinal (0-4 ans).....	42
2.2.7. Femmes âgées (60 ans ou plus).....	43
2.3. Vue d'ensemble.....	47
CHAPITRE 3 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	49
3.1. Environnement familial.....	49
3.1.1. Statut des orphelins âgés de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence et le sexe.....	49
3.1.2. Orphelines.....	49
3.1.3. Filles confiées	51
3.1.4. Femmes vivant seules	51
3.1.5. Femmes en rupture d'union	53
3.2. Santé.....	54
3.2.1. Femmes vivant avec un handicap.....	54
3.2.2. Orphelines vivant avec un handicap	56
3.2.3. Filles mariées précocement	59
3.2.4. Filles ayant déjà procréé (12 à 14 ans et 15 à 16 ans)	62
3.2.5. Filles célibataires ayant déjà procréé (12-14 ans ; 15-16 ans).....	64
3.2.6. Procréation tardive (40-44 ans ; 45-49 ans).....	66
3.2.7. Nullipares (45 à 49ans).....	67
3.2.8. Femmes ayant eu des naissances multiples.....	68
3.3. Education	68
3.3.1. Filles marginalisées par rapport à la scolarisation (10 à 14 ans)	69
3.3.2. Filles déscolarisés (6 à 14 ans).....	70
3.3.3. Filles analphabètes (12-14, 15-24 ans).....	71
3.4. Situation économique.....	73
3.4.1. Taux d'activité et région de résidence.....	73
3.4.2. Les filles économiquement actives (6 à 14 ans)	74
3.4.3. Taux de chômage selon le secteur de résidence.....	76
3.4.4. Jeunes femmes au chômage (15 à 24 ans).....	76
3.4.5. Volume des ménages et proportion des femmes chefs de ménage	77
3.4.6. Femmes chef de ménage sans emploi	78
3.4.7. Femmes chefs de ménage sans actifs occupés dans le ménage	78
3.5. Cadre de vie	79
3.5.1. Femmes chef de ménage dont le ménage n'a pas accès à l'eau potable.....	79
3.5.2. Femmes dirigeant des ménages pauvres	80

3.6.	Vue d'ensemble.....	81
CHAPITRE 4 : SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE ET FAMILIALE DES FEMMES		83
4.1.	Situation matrimoniale et nuptialité.....	83
4.1.1.	Evolution de l'état matrimonial	83
4.1.2.	Age moyen au premier mariage et célibat définitif	84
4.1.3.	Femmes dans les unions de type polygamique	86
4.1.4.	Femmes en union libre.....	88
4.2.	Inégalité en matière de mortalité	90
4.2.1.	Mortalité infantile	90
4.2.2.	Mortalité juvénile	90
4.2.3.	Mortalité infanto-juvénile	91
4.3.	Femmes et migration.....	92
4.3.1.	Structure par sexe selon statut migratoire.....	92
4.3.2.	Motifs de départ des migrations internes	93
4.3.3.	Niveau d'instruction des migrants internes et des non migrants	94
4.3.4.	Situation d'activités et catégorie socioprofessionnelle des migrants internes et des non migrants.....	95
4.3.5.	Motifs des émigrations internationales	96
4.4.	Vue d'ensemble.....	96
CHAPITRE 5 : INEGALITES EN MATIERE D'EDUCATION ET DE PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL		99
5.1.	Inégalités en matière de scolarisation	99
5.1.1.	Inégalités en matière de scolarisation au primaire	99
5.1.2.	Inégalité en matière de scolarisation au secondaire 1 (1 ^{er} cycle).....	100
5.1.3.	Inégalité en matière de scolarisation au secondaire 2nd cycle	100
5.1.4.	Inégalité en matière de scolarisation au supérieur.....	101
5.2.	Inégalité en matière de déscolarisation	101
5.2.1.	Inégalité de déscolarisation par tranche d'âge (6-9 ans, 10-14 ans, 6-14 ans).....	102
5.2.2.	Evolution du niveau de scolarisation par âge de 1983 à 2014.....	103
5.3.	Inégalité en matière d'alphabétisation	104
5.4.	Vue d'ensemble.....	105
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES HABITATIONS DIRIGÉES PAR LES FEMMES		107
6.1.	Accès des femmes au statut de chef de ménage.....	107
6.1.1.	Répartition des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage milieu de résidence selon la région de résidence.....	107
6.1.2.	Evolution du nombre de ménages par milieu de résidence dans les divers recensements	107
6.1.3.	Evolution de la proportion des femmes chefs de ménage.....	108
6.2.	Caractéristiques des femmes chef de ménage	109
6.2.1.	Structure par âge et âge moyen des femmes CM.....	109
6.2.2.	Etat matrimonial des chefs de ménage	111
6.2.3.	Alphabétisation et niveau d'instruction des chefs de ménage.....	112
6.2.4.	Situation d'activité des chefs de ménage.....	114
6.3.	Caractéristiques des ménages dirigés par les femmes	115
6.3.1.	Taille des ménages dirigés par les femmes (taille moyenne).....	115
6.3.2.	Types de ménages dirigés par les femmes.....	116
6.4.	Vue d'ensemble.....	118
CONCLUSION GENERALE		121
BIBLIOGRAPHIE		123
ANNEXE		125

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMP	Age Moyen à la Procréation
CEA	Commission Economique (des Nations Unies) pour l'Afrique
CM	Chef de ménage
FED	Fonds Européen de Développement
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MPCI	Ministère du plan et de Coopération International
na	Non applicable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TNA	Taux Net d'Activité
TNS	Taux Net de Scolarisation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01: Répartition de la population résidente par sexe en 2014.....	27
Tableau 2.01: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence.....	32
Tableau 2.02: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par région de résidence selon le sexe.....	32
Tableau 2.03: Poids (en %) des femmes des ménages ordinaires par région de résidence.....	33
Tableau 2.04: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par région naturelle selon le sexe.....	34
Tableau 2.05: Poids (en %) des femmes des ménages ordinaires par région naturelle.....	34
Tableau 2.06: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par nationalité selon le sexe.....	35
Tableau 2.07: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par sexe selon la nationalité.....	35
Tableau 2.08: Effectif et poids des femmes en âges de procréer par région selon le milieu de résidence.....	36
Tableau 2.09: Effectif et poids de la population résidente des ménages ordinaires en âge de voter (18 ans et plus) par sexe selon le milieu la région de résidence.....	38
Tableau 2.10 : Effectif et poids des jeunes âgés de 15-24 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	39
Tableau 2.11: Effectif et poids des adolescents âgés de 12-19 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	40
Tableau 2.12: Effectifs et poids des adolescentes âgées de 6-19 ans par âge scolaire par sexe.....	41
Tableau 2.13: Effectif et poids des adolescentes âgées de 6-19ans par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	42
Tableau 2.14: Effectif et poids des enfants âgés de 0-4 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	42
Tableau 2.15: Effectif et poids des femmes âgées de 60 ans ou plus par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	44
Tableau 2.16: Taille moyenne des ménages dirigés par une personne âgée par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe.....	46
Tableau 2.17: Répartition (%) des personnes âgées (60 +) par milieu de résidence et par sexe selon la situation d'activité.....	46
Tableau 2.18: Répartition des personnes âgées (60 ans et +) chefs de ménage par milieu de résidence et par sexe selon le statut d'occupation du logement.....	47
Tableau 3.01: Volume et poids par statut des orphelins âgés de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence et le sexe.....	49
Tableau 3.02: Répartition des orphelines de père et mère par milieu de résidence selon la situation d'occupation.....	50
Tableau 3.03: Répartition des orphelines de père et mère par la situation d'occupation selon le milieu de résidence.....	50
Tableau 3.04: Effectif et poids des enfants (0-14 ans) qui sont confiés selon le milieu et la région de résidence et le sexe.....	51
Tableau 3.05: Effectif et poids des femmes vivant seules par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	52
Tableau 3.06: Effectif et poids des femmes en rupture d'union par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	53
Tableau 3.07: Répartition (%) de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe et le statut de handicap.....	54
Tableau 3.08: Effectif et poids (%) des femmes résidentes vivant avec handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	55
Tableau 3.09: Répartition (%) de la population des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe selon la nature ou type du handicap.....	56
Tableau 3.10: Répartition de la population vivant (15-64 ans) avec un handicap par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	56
Tableau 3.11: Effectif et poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence par rapport aux enfants de 0 à 17 ans.....	57
Tableau 3.12: Effectif et poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence par rapport aux enfants de 0 à 17 ans handicapés.....	58
Tableau 3.13: Répartition des orphelins vivant avec un handicap par type d'handicap selon le milieu de résidence et le sexe.....	59
Tableau 3.14: Effectif et poids des filles âgées de 12 à 16 ans mariées précocement selon le milieu de résidence.....	59
Tableau 3.15: Effectif et poids des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence.....	60
Tableau 3.16: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence.....	60
Tableau 3.17: Effectif et poids des filles âgées de 15-16 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence.....	62
Tableau 3.18: Effectif, poids des filles de 12 à 14 ans ayant déjà procréé dans l'ensemble et par milieu de résidence selon l'année d'âge.....	62
Tableau 3.19: Effectif et poids des filles âgées de 12 à 14 ans ayant déjà procréé par milieu de résidence selon la région administrative.....	63

Tableau 3.20: Effectif et poids des filles âgées de 15 à 16 ans ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence.....	63
Tableau 3.21: Effectif et poids des célibataires (12 à 14 ans ; 15 à 16ans) ayant déjà procréé par milieu de résidence.....	64
Tableau 3.22: Effectif et poids des filles célibataires (12 à 14 ans) ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence.....	65
Tableau 3.23: Effectif et poids des filles célibataires (15-16 ans) ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence.....	66
Tableau 3.24: Proportion (%) des femmes de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par milieu et région de résidence selon groupe d'âges.....	66
Tableau 3.25: Effectif et poids des femmes âgées de 45 à 49 ans nullipares par région selon le milieu de résidence.....	68
Tableau 3. 26: Effectif et poids des femmes ayant eu des naissances multiples dans les 12 derniers mois précédents le recensement selon le milieu de résidence par région.....	68
Tableau 3. 27: Effectifs et Poids des filles marginalisées scolaires (10-14 ans) par milieu de résidence et groupe d'âge selon le sexe.....	69
Tableau 3.28: Effectif et poids des filles âgées de 6 à 14 ans qui ont fréquenté et ne fréquentent plus par milieu de résidence selon sexe.....	70
Tableau 3.29: Effectif et poids des filles analphabètes âgées de 12-14 ans par sexe selon le milieu de résidence.....	71
Tableau 3.30: Effectif et poids des enfants analphabètes âgées de 15-24 ans par sexe selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 3.31: Taux net d'activité (en %) par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe.....	74
Tableau 3.32: Effectif et poids de la population active (6-14 ans) par sexe selon la région administrative.....	75
Tableau 3.33: Répartition de l'ensemble de la population active (6 à 14 ans) par les régions administratives selon le sexe.....	76
Tableau 3.34: Taux de chômage (en %) de la population âgée de 15 ans et plus par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe.....	76
Tableau 3.35: Effectif et poids de la population active âgée de 15-24 ans qui ont répondu qu'ils sont en chômage par milieu de résidence et par région selon le sexe.....	77
Tableau 3.36: Répartition des chefs de ménage sans emploi par sexe selon la région de résidence.....	78
Tableau 3.37: Répartition des ménages sans actifs occupés dans le ménage par région selon le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage.....	79
Tableau 3. 38: Répartition des chefs de ménage issus des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable par sexe et milieu de résidence selon la région.....	79
Tableau 3.39: Répartition des Chefs de ménage selon le Quintile de bien-être par milieu de résidence et par sexe.....	80
Tableau 3.40: Répartition des Chefs de ménage selon le Quintile de bien-être par milieu de résidence et par sexe.....	80
Tableau 4.01: Evolution de la situation matrimoniale dans l'ensemble du pays.....	83
Tableau 4.02: Evolution de la situation matrimoniale entre 1996 et 2014 par milieu de résidence.....	83
Tableau 4.03: Indicateurs de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence.....	84
Tableau 4.04: Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région de résidence.....	85
Tableau 4.05: Evolution de l'âge moyen au premier mariage de 1983 à 2014.....	85
Tableau 4.06: Répartition des mariés par sexe selon le type de mariage.....	86
Tableau 4.07: Répartition des polygames par milieu de résidence et sexe selon le type de polygamie.....	86
Tableau 4.08: Répartition des polygames par milieu de résidence et sexe selon le groupe d'âge.....	87
Tableau 4.09: Effectif et proportion des personnes en union libre par milieu et région de résidence.....	88
Tableau 4.10: Répartition de la population en union libre des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence.....	89
Tableau 4.11: Quotient de mortalité infantile (1Q0) par sexe selon la région et le milieu de résidence.....	90
Tableau 4.12: Quotient de mortalité juvénile (4Q1) par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	91
Tableau 4.13: Quotient de mortalité juvénile (4Q1) par sexe selon le milieu et la région de résidence.....	92
Tableau 4.14: Répartition des résidents par statut migratoire durée de vie selon le sexe.....	93
Tableau 4.15: Répartition des résidents par sexe selon le statut migratoire dernière migration.....	93
Tableau 4.16: Répartition des migrants internes par sexe selon le principal motif de départ.....	94
Tableau 4.17: Répartition des migrants internes et non migrants selon le sexe et par niveau d'instruction.....	94
Tableau 4.18: Répartition des migrants internes et non migrants selon le sexe et par statut d'activité.....	95
Tableau 4.19: Répartition des migrants internes et non migrants par sexe selon catégorie socioprofessionnelle ou grand groupe de profession.....	96
Tableau 4.20: Répartition des émigrants internationaux par sexe selon le principal motif de départ.....	96
Tableau 5.01: Taux brut de scolarisation au primaire par milieu de résidence et par sexe selon la région de résidence.....	99
Tableau 5.02: Taux brut de scolarisation au 1er cycle du secondaire, par région de résidence, selon le milieu de résidence et le sexe.....	100
Tableau 5.03: Taux brut de scolarisation au 2nd cycle du secondaire par le milieu de résidence et le sexe selon la région de résidence.....	100

Tableau 5.04: Taux brut de scolarisation au supérieur par région de résidence, selon le milieu de résidence et le sexe	101
Tableau 5.05: Inégalité en matière de déscolarisation par sexe selon le milieu de résidence.....	102
Tableau 5.06: Répartition des abandons scolaires par sexe selon le milieu de résidence	102
Tableau 5.07: Evolution du taux de scolarisation par âge de la population âgée de 6 à 20 ans de 1983 à 2014	103
Tableau 5.08: Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans) par sexe selon le milieu de résidence.....	104
Tableau 5.09: Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans), par région de résidence, selon le sexe	105
Tableau 6.01 : Répartition(en %) des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage milieu de résidence selon la région de résidence	107
Tableau 6.02: Evolution du nombre de ménages par milieu de résidence selon les divers recensements	108
Tableau 6.03: Nombre de chefs de ménage selon le sexe.....	108
Tableau 6.04: Evolution de la proportion en (%) des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon les divers recensements	108
Tableau 6.05: Répartition (en %) des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon le groupe d’âge.....	109
Tableau 6.06: Age moyen des chefs de ménages par région selon le milieu de résidence et le sexe	110
Tableau 6.07: Evolution de l’âge moyen des chefs de ménages par sexe aux divers recensements	111
Tableau 6.08: Répartition de la population résidente par milieu de résidence et par sexe selon l’état matrimonial	111
Tableau 6.09: Répartition des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d’instruction	112
Tableau 6.10: Répartition des chefs de ménages par région de résidence et par sexe selon le niveau d’instruction	113
Tableau 6.11: Répartition des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon la situation d’activité	114
Tableau 6.12: Répartition des chefs de ménages par région de résidence et par sexe selon la situation d’activité	115
Tableau 6.13: Répartition des ménages par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le type de ménage	117
Tableau 6.14: Répartition des ménages par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le type de ménage	118

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.0 1: Rapport de masculinité par groupes d'âges quinquennaux	28
Graphique 1.02: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par groupe d'âges selon le sexe	28
Graphique 2.01: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe.....	31
Graphique 2.02: Répartition (en %) de la population selon la religion.....	34
Graphique 2.03: Evolution du poids démographique des femmes de 1983 à 2014.....	36
Graphique 3.01: Répartition des femmes vivant seules par région selon le milieu de résidence	53
Graphique 3.02: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu urbain	61
Graphique 3.03: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu rural.....	61
Graphique 3.04: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement et par région dans l'ensemble du pays	61
Graphique 3.05: Proportion (%) des femmes de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par région de résidence.....	67
Graphique 3.06: Taux net d'activité (en %) par région de résidence selon le sexe	74
Graphique 3.07: Proportions des femmes chefs de ménages par région.....	77
Graphique 4.01: Age moyen au premier mariage selon le milieu de résidence et le sexe	84
Graphique 4.02: Fréquence du célibat définitif selon le milieu de résidence et le sexe.....	84
Graphique 4.03: Répartition par sexe selon le type de polygamie.....	87
Graphique 4.04: Répartition de la population en union libre par milieu de résidence	89
Graphique 5.01: Evolution du taux de scolarisation par âge des filles âgées de 6 à 20 ans de 1983 à 2014	104
Graphique 6.01: Pyramide des âges des chefs de ménage	110
Graphique 6.02: Evolution de l'âge moyen des chefs de ménages par sexe aux divers recensements.....	111
Graphique 6.03: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence.....	115
Graphique 6.04: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage selon la région de résidence	116

LISTE DES CARTES

Carte 2.01: Proportion (poids) des femmes en âges de procréer par préfecture.....	37
Carte 2.02: Poids ou proportion des femmes âgées de 60 ans et plus par préfecture	45
Carte 3.01: Proportion(en %) des Filles célibataires âgées de 12-16 ans ayant déjà procréé par préfecture	64
Carte 3.02: Proportion ou poids (%) des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture	73

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2.01: Effectif et poids des femmes en âges de procréer (15-49 ans) par sexe selon la préfecture	125
Tableau A2.02: Effectif et poids des femmes âgées de 60 ans ou plus par sexe selon la préfecture	126
Tableau A3.01: Proportion (en %) des filles âgées de 12 à 24 ans analphabètes par préfecture	127
Tableau A3.02: Répartition des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture	128
Tableau A3.0 3: Répartition des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture	129
Tableau A3.0 4: Proportion(en %) des filles célibataires âgées de 12 à 16 ans ayant déjà procréé par préfecture	129
Tableau A5.01: Inégalité de déscolarisation par sexe selon le milieu de résidence et la tranche d'âge.....	130
Tableau A5.02: Inégalité en matière de déscolarisation par sexe selon la région de résidence.....	130
Tableau A6.01: Répartition des ménages ordinaires par région selon le sexe du chef de ménage et le rapport de masculinité.....	131
Tableau A6.02: Répartition de la population résidente par sexe selon l'état matrimonial.....	131

AVANT PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

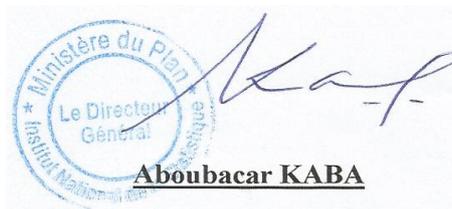
- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Prospectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

INTRODUCTION

Le sexe est l'un des critères les plus évidents de différenciation sociale entre les individus de la même espèce. Il est pour l'espèce humaine le support des différences psychologiques, sociales, économiques, et est aussi important que les différences génétiques elles-mêmes. Chacune de ces différences a des conséquences dans plusieurs domaines.

L'égalité entre les hommes et les femmes est considérée comme un principe fondamental de la démocratie et du respect de la personne humaine. Cependant les violations des droits des femmes s'intensifient, aujourd'hui, dans tous les domaines à cause de l'expansion du fondamentalisme religieux et de la multiplication des conflits armés notamment en Afrique.

Par ailleurs les inégalités entre l'homme et la femme bien que présentes partout dans le monde, n'ont pas la même ampleur et ne revêtent pas la même forme. Elles varient d'une société à l'autre, d'où la nécessité de tenir compte des divers contextes sociaux dans leur analyse.

En Guinée, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes en 1996. Elles représentaient plus de 51% de la population. Environ 72% d'entre elles vivaient en milieu rural en 1996¹.

Malgré leur nombre élevé, elles demeurent encore moins représentées que les hommes dans les instances de prise de décision du pays aussi bien au niveau politico-administratif que communautaire. Comme le montrent des données récentes, ces femmes sont encore les moins instruites, les plus pauvres et les moins pourvues quand il s'agit des postes de responsabilité dans l'administration des affaires du pays. En effet, le taux d'alphabétisation est de 24 % pour les femmes contre 54 % pour les hommes alors que le taux de scolarisation est de 73,5 % chez les filles contre 88,4 % chez les garçons (MEPU/EC 2010)². Sur le plan de la gestion de la famille et de la communauté, elles ne deviennent chefs que sur autorisation des hommes ou en l'absence d'un homme majeur.

Des stéréotypes établis feraient des femmes des personnes hésitantes quand il s'agit de conduire un groupe ou de prendre une décision engageant la famille ou la communauté. Aussi le pouvoir de négocier, défendre son point de vue et participer au processus de prise de décision n'est pas toujours accordé à la femme.

Ces disparités de genre persistent dans tous les domaines. On remarquera toutefois qu'elles ne sont pas innées et résultent plutôt d'une construction sociale ancienne. Selon des spécialistes, «Les inégalités, les discriminations entre hommes et femmes ne sont pas le fruit de la nature mais celui de la culture et des productions sociales qui, prenant pour base une différence biologique qu'il n'est pas question de nier, ont construit des systèmes de genre justifiant des pratiques différenciées et le plus souvent inégalitaires »³.

En dépit des efforts fournis ces dernières années, les indicateurs de santé et de bien-être des femmes sont encore préoccupants en Guinée.

La fécondité reste élevée avec un indice synthétique de fécondité (ISF) égale à 5,1 enfants par femme. De même, le rapport de mortalité maternelle est estimé à 724 décès pour 100.000 naissances vivantes⁴. A ce niveau, les décès maternels représentent 28 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans avec un risque de mourir de 1 sur 25 à cause des complications de la grossesse. A cette situation déjà alarmante, il faut ajouter les pratiques traditionnelles néfastes à la santé notamment les mutilations génitales féminines dont l'excision ainsi que les mariages forcés et précoces, les violences

¹DNS, MPCI, RGPH, 1996

²RGPH, 1996

³Labourie-Racape et Locoh Th. cités par Jocelyne K.B.Vokouma et al., 2009, page 25

⁴EDSG, 2012

conjugales dont sont victimes les femmes. En effet le taux d'excision est resté quasiment constant (97%) comme l'indiquent les résultats des trois EDS réalisées jusque-là dans le pays⁵.

En Guinée et selon l'EDS 2012 la majorité des femmes (92 %) pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour au moins une des raisons suivantes: refus d'avoir des rapports sexuels avec lui ; discuter avec lui ; sortir sans l'avertir ; brûler le repas ; négliger les enfants. Cette opinion est partagée par deux hommes sur trois. Ce qui, du coup freine considérablement l'action du Gouvernement et des partenaires au développement.

Les différents taux ci-dessus sont parmi les plus élevés du monde et comptent parmi retiennent l'attention de la communauté internationale. D'où cet extrait évocateur du discours au SG des Nations Unies lors de la Journée internationale de la Femme, le 8 mars 2016: « Dans les régions pauvres du monde d'aujourd'hui, les femmes risquent encore de mourir en couche, alors que la mortalité maternelle fait partie des nombreux dangers évitables. Des bébés de sexe féminin subissent trop souvent encore des mutilations génitales. Des filles sont attaquées en chemin à l'école. Des corps de femmes deviennent des champs de bataille pendant la guerre. Des veuves marginalisées s'appauvrissent »⁶.

« La seule façon de résoudre ces problèmes, c'est de donner aux femmes les moyens de devenir des agents du changement » a ajouté le Secrétaire General des Nations Unies. Aussi que le Gouvernement guinéen a adhéré à plusieurs résolutions et recommandations adoptées lors des grandes conférences internationales, régionales et sous régionales. Cela devrait favoriser l'égalité des sexes dans les droits, l'accès des femmes aux ressources et leur participation au processus de développement.

La Guinée a aussi ratifié en 1999, la convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et bien d'autres textes promouvant les droits des hommes et des femmes. En plus de ces textes d'autres dispositions ont été aussi adoptées au niveau national.

Compte tenu de ces efforts, la situation socio-économique de la femme a-t-elle évoluée au cours de la période intercensitaire 1996 – 2014 ?

L'analyse des données du RGPH-3 relative à la situation des femmes en Guinée tente de répondre à cette question. Elle se propose d'apporter un complément aux études déjà réalisées sur la situation des femmes en Guinée. Pour cela, elle approfondit l'analyse des progrès enregistrés dans la situation socioéconomique des femmes ainsi qu'au niveau des relations femmes/hommes. Autrement dit, le présent rapport vise à apporter une contribution pour une meilleure connaissance de la situation socio-économique, démographique et culturelle de la femme, afin de mettre à la disposition du Gouvernement guinéen et de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des informations pertinentes dans le cadre des programmes de la promotion des droits de la Femme. Il s'interroge donc sur les rapports sociaux entre les sexes dans les différents domaines.

Toutes les informations obtenues du recensement ont été mise en relation avec la variable sexe qui a servi de base à la mise en évidence de certaines particularités de la situation des femmes. Dans l'ensemble, l'information sur la prise de décision n'a pas été recueillie. Or, il serait intéressant de comparer les niveaux de participation à la prise de décision des femmes et des hommes.

Toutefois les données analysées ne permettent pas de cerner toutes les questions concernant les femmes car des informations spécifiques à leur situation n'ont pas été collectées par le recensement. Cependant, la présente analyse conduit à des pistes d'investigations spécifiques très intéressantes qui permettront de mieux appréhender la situation des femmes afin d'aider à corriger les disparités de genre.

⁵ EDS-G 1999, 2005 et 2012

⁶ Discours SG/NU, JIF, 8 mars 2016

Le présent rapport comporte six chapitres :

- le premier porte sur la description du contexte général du pays et les aspects méthodologiques.
- le second est consacré au volume et au poids démographique des femmes.
- le troisième traite les femmes en situation de vulnérabilité en termes de volume et poids démographique.
- le quatrième chapitre traite de la situation sociodémographique et familiale des femmes.
- le cinquième porte sur les inégalités en matière d'éducation et de participation au marché du travail.
- le sixième chapitre s'intéresse aux caractéristiques économiques des ménages et des habitations dirigées par les femmes.

La conclusion générale rappelle les principaux résultats et recommandations tirées de l'analyse des résultats du RGPH-3.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1.1. Contexte

1.1.1. Contexte socioculturel

A l'origine, le monde s'accorde à reconnaître l'importance de la femme dans le processus de développement humain même si les pesanteurs sociologiques, culturelles et autres font d'elle l'être relégué au second rang. En effet, selon les coutumes guinéennes, le pouvoir de la femme se limite aux aspects domestiques de la gestion familiale et communautaire. Elle n'hérite ni de ses ascendants directs ni de son époux et ses droits se réduisent à ceux concernant l'administration du ménage. A cet égard, il lui incombe les activités les plus pénibles: travaux agricoles, domestiques, éducation des enfants.

Par le lien du mariage, elle est considérée dans certaines communautés à travers le lévirat comme un patrimoine de l'époux qui peut être légué à un autre membre de la famille ou autres proches contre son gré. Il en est de même du sororat où elle est héritée par l'époux de sa défunte sœur, la plupart du temps contre son gré.

La Guinée est par ailleurs un Etat laïc avec une forte représentation de la population musulmane (86,8%). Les chrétiens représentent 6,7%, les animistes 2 % et les personnes sans religion 4,1% de la population (RGPH-2). Aussi, cette même population est composée d'une grande diversité d'ethnies réparties de façon non uniforme sur le territoire national.

La variété de coutumes et de croyances religieuses découle en partie les différents comportements concernant certaines pratiques telles que le mariage, les initiations et les funérailles. Ce qui pourrait augmenter les risques de propagation des maladies héréditaires par voie d'endogamie renforcée par la pratique du lévirat, du sororat ainsi que par les remariages organisés sans examens pré-nuptiaux. On notera que l'exogamie est également courante entre lignages, tribus et groupes ethniques différents.

Par ailleurs, précisons qu'en Guinée, la plupart des unions surtout en milieu rural ne sont sanctionnées par aucun document officiel ; la proportion des mariages célébrés à l'état civil officiel demeure encore minime. En effet, selon l'*Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2013)* : « En Guinée, la proportion de femmes qui célèbrent leur mariage à l'état civil est très faible, et parmi elles, celles qui ont atteint le niveau supérieur ou plus sont les plus nombreuses quelle que soit l'année d'étude » Les sans niveau représentent 1,7% ; le niveau primaire 4,7% et le supérieur ou plus 38,2% (cette étude concernent les cinq communes de Conakry et les régions administratives de Kankan, Labé et Nzérékoré.

Il faut également souligner que dans les communautés guinéennes les pratiques traditionnelles néfastes à la santé et à l'épanouissement de la femme, notamment les mariages forcés et précoces, sans oublier les mutilations génitales féminines dont l'excision (97%, EDS 2012) constituent un problème pour cette couche sociale. En plus de la persistance de ces pesanteurs socioculturelles, on peut aussi citer la faible application des lois protégeant et promouvant le droit des femmes, l'insuffisance des ressources allouées aux programmes et projets de lutte contre les disparités entre les sexes et le faible accès des femmes aux structures de micro finance, qui ne sont aucunement en faveur de la promotion de l'égalité de sexes.

Toutefois, malgré ces obstacles dans les pratiques quotidiennes, notons que la Guinée s'est dotée de textes juridiques pour protéger l'intégrité physique et morale de la femme même si par ailleurs leur application fait défaut dans certains cas, comme souligné plus haut.

1.1.2. Contexte politique

Depuis la décennie des Nations Unies pour la femme de 1975 – 1985, les Etats et Gouvernements se sont mobilisés davantage pour la cause de la femme. La volonté politique d'améliorer son statut et de l'intégrer au processus de développement est de plus en plus stimulée. C'est dans ce cadre que la Guinée a souscrit à de nombreux traités internationaux qui protègent les droits de la femme. Ce sont entre autres :

- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDEF) ;
- la charte africaine sur les droits humains et ceux des populations ;
- le protocole additionnel sur les droits des femmes dit protocole de Maputo ;
- la convention internationale sur les droits de l'enfant (CIDE) ;
- la charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, ...

Sur le plan national, la Guinée, à travers le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, s'est dotée de lois en faveur de l'autonomisation des femmes. A ce niveau, on peut citer :

- La Loi L/010/ AN du 10 juillet 2000, sur la Santé de la Reproduction interdisant les mutilations génitales féminines dont l'excision ;
- Le Code de l'Enfant Guinéen (Loi L/2008/011/AN du 19 août 2008) qui parle des « mutilations génitales féminines ».

Par ailleurs, une déclaration de politique de population adoptée en 1992 par le Gouvernement a été révisée en 1996 afin de prendre en compte les recommandations de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994. Cette politique vise essentiellement à assurer la maîtrise de la croissance démographique par la réduction de la mortalité, la maîtrise de la fécondité et des mouvements migratoires. Son opérationnalisation se fait à travers des programmes et, sa mise en œuvre est assurée par le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG. En 1995, s'est également tenue à Beijing, la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes au cours de laquelle une Déclaration et un Programme d'action ont été adoptés

Aussi, la 23^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en 2000 intitulée « Femmes, Développement et Paix ». Tous ces documents prennent en compte les problèmes liés au genre et proposent des approches de solution en vue de réduire les inégalités entre les sexes sans lesquelles tout développement sera compromis.

En plus des documents cités plus haut, le Gouvernement guinéen s'est doté d'une politique nationale de promotion féminine adoptée en Septembre 2006 et révisée en 2012 pour prendre en compte les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il dispose d'une politique nationale du Genre depuis Janvier 2011.

Pour l'opérationnalisation de tous ces programmes et surtout dans le souci de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, des dispositions concourant vers la matérialisation des objectifs de développement du millénaire ont été prises. Dans ce cadre la synergie d'action entre le Gouvernement, les organisations de la société civile, les ONG et les confessions religieuses a été renforcée.

Il faut aussi signaler que le MASPFE a mis en place des mécanismes pour assurer un dialogue régulier entre le Gouvernement et la société civile. Ce sont :

- Les Comités Préfectoraux et Régionaux de suivi de la CEDEF;
- Les Comités de Pilotage des différents Programmes et Projets;
- Le Groupe Thématique Genre.

Ces actions visent à réduire le fossé qui existe entre la situation de fait et la situation de droit des femmes. D'une manière générale, les femmes demandent à travers des textes et autres formes de

revendications une plus grande reconnaissance de leurs droits civils, politiques et sociaux attachés à leur citoyenneté et une plus grande représentativité au niveau des instances de prise de décision tout en mettant en œuvre une solidarité remarquable, afin de promouvoir l'équité entre les sexes. Par exemple une charte des partis politiques pour le respect du quota de 30% de femmes au sein de leurs organes a été adoptée.

Dans l'ensemble, on constate une certaine amélioration, bien que timide, de la représentation des femmes au niveau des instances de prise de décision au triple niveau législatif, judiciaire et exécutif. A l'Assemblée nationale, 21,9% des députés sont des femmes. De même 21% des ministres sont des femmes ainsi que 10% des membres de la Cour constitutionnelle, 12,5% des membres de la Cour suprême. Une femme est gouverneur de région alors qu'au moins deux occupent des postes de Préfets.

Cependant et malgré des efforts notables en matière d'alphabétisation et d'éducation fournis par le Gouvernement et ses partenaires au développement, le niveau d'éducation des femmes sont encore en deçà des attentes. Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2014 révèlent que l'analphabétisme concerne 68 % de la population avec une proportion de 78 % de femmes ; seulement 22 % des femmes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées, contre 32 % pour les hommes. Ces taux sont toutefois en hausse quand il s'agit des jeunes de 15 – 24 ans même si l'écart reste toujours marqué en entre les sexes: 61% des femmes contre 78 % des hommes. Le taux brut de scolarisation (75,2 %) est lui aussi en dessous de l'objectif visé par le Gouvernement au regard des normes internationales.

1.1.3. Contexte économique

L'économie de la Guinée reste dominée par le secteur agricole et le secteur minier qui contribuent respectivement pour 18 % et 19 % au PIB. Aussi les femmes sont plus nombreuses (68,1%) que les hommes (62,9%) dans l'agriculture (ELEP 2012) et constituent la force vive du monde paysan.

Le sous-sol renferme d'immenses potentialités minières qui profitent peu aux femmes faiblement représentées dans ce secteur et au niveau des postes de décision bien qu'on constate une forte présence de la main d'œuvre féminine dans l'exploitation artisanale des mines notamment dans l'orpaillage.

En dépit d'une nette amélioration des indicateurs macro-économiques, les effets de la mise en œuvre du programme de renforcement économique et financier (PREF) auront entraîné durablement des effets négatifs notamment dans le domaine de l'emploi. Ce programme a aggravé l'appauvrissement des ménages en augmentant les taux de chômage et en diminuant les revenus. Très vite la demande d'emplois fit un bond pour surplomber l'offre.

Cette crise socio-économique a affectée particulièrement les femmes et s'est traduit par une féminisation de la pauvreté, aggravée par la discrimination en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement. Selon l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP) de 2012, 55,2 % de la population guinéenne disposent d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté.⁷ Et l'incidence de la pauvreté demeure plus forte parmi les couches vulnérables, notamment les femmes et les personnes handicapées etc.⁸

En tout état de cause, le Gouvernement a élaboré des programmes et politiques mis en œuvre dans les différents secteurs.

Cependant, ces programmes ont vite montré leurs limites en raison de l'inexistence d'une stratégie cohérente d'interventions ayant l'adhésion de tous les intervenants. Pour répondre à cette préoccupation, l'idée de l'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

⁷ Revenu minimum pour satisfaire les besoins essentiels

⁸ DSRP, 2001

(DRSP) est née. Ce document condense toutes les stratégies d'intervention des différents secteurs. Il vise à mobiliser et à canaliser l'ensemble des ressources internes et externes vers les objectifs essentiels de réduction de la pauvreté ; il assure la synergie entre la politique nationale et les politiques sectorielles, et offre un cadre global cohérent des différentes interventions pour le développement national et la lutte contre la pauvreté. Son objectif général est d'offrir des conditions de vie meilleures aux populations, notamment aux populations pauvres parmi lesquelles les femmes sont particulièrement nombreuses.

La conclusion en 2011 d'un programme formel avec les Institutions de Breton Woods et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (PPTÉ) en octobre 2012, augurent de perspectives meilleures. Car ce programme qui a conduit à l'annulation d'une partie importante des dettes de la Guinée. Ce qui devrait permettre la libération de fonds importants pouvant favoriser l'octroi de crédits aux femmes et la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base pour améliorer leur bien-être.

Dans la même lancée et surtout dans le souci de réduire les inégalités de genre sans laquelle on ne peut parler de réduction de la pauvreté, le Gouvernement guinéen s'est investi pour⁹ :

- promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques à travers certains programmes tel que : le programme « rajeunir et féminiser l'administration publique » ;
- faciliter l'accès aux activités génératrices de revenus par le renforcement des capacités des femmes membres des ONG sur l'esprit d'entreprise et aussi le renforcement de capacités des femmes cadres et membres des organisations de la société civile sur le leadership économique et transformationnel à travers l'accès des femmes aux crédits par les mutuelles ;
- fournir aux femmes, notamment celles à faibles revenus des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ;
- renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes ;
- éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi ;
- permettre aux hommes et aux femmes de concilier les responsabilités familiales et professionnelles.

Par rapport à la prise de décision, toutes les interventions concourent à :

- Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions par la mise à disposition des moyens permettant de participer à la prise de décisions et d'exercer les responsabilités.

1.2. Aspects méthodologiques

L'analyse des données relatives à la situation des femmes utilisera l'approche genre qui étudie les relations hommes/femmes; ces rapports sont soumis aux normes et valeurs de la société dans laquelle ils s'imbriquent et n'émanent pas des facteurs biologiques. Les caractéristiques de genre sont donc acquises et transmises dans les rapports sociaux. En conséquence, ces rapports sont sujets à des transformations. Cette approche permet de situer les femmes dans leurs relations avec la communauté, plutôt que de se restreindre à leur rôle pris isolément et qui élargit la réflexion sur les différents modes d'insertion des personnes dans leur société, selon les critères de différenciation comme le sexe, l'âge, la langue parlée, la religion¹⁰, ...

Elle établit une démarcation entre le sexe biologique qui est une donnée immuable (être un homme ou une femme), et le sexe social ou genre qui est une donnée construite par la société définie par les

⁹ Rapport BEIJING+20

¹⁰ Couillard, 1989

normes et les valeurs de cette société et qui, par conséquent diffère d'une communauté sociale à l'autre. Ces rapports de genre sont étudiés pour certaines variables.

1.2.1. Méthode d'analyse

Les d'analyse seront d'abord descriptives : il s'agira ici de présenter les niveaux et la tendance des indicateurs et pour certains phénomènes, leur calendrier.

Ensuite, une analyse différentielle présentera les relations entre groupes selon les différentes caractéristiques sociales et économiques.

L'étude se fera par milieu rural et urbain et aussi, par région administrative et parfois par région naturelle ; Conakry, la capitale constitue une zone spéciale qui est isolée du fait de sa spécificité de très grande ville qui lui confère une situation faite de comportements particuliers en relation avec son poids démographique.

1.2.2. Evaluation de la qualité des données

Pour faire une analyse, il est indispensable de procéder, avant tout, à l'évaluation de la qualité des données collectées. Cette évaluation s'ajoute au rapport d'évaluation générale de la qualité des données du recensement et de celle faite dans les thèmes spécifiques. La question ici consiste à se demander s'il y a eu des problèmes particuliers lors de la collecte des données sur le sexe. Dans un second temps l'évaluation se fera à l'aide d'indicateurs tels que la proportion des non déclarés et le rapport de masculinité.

Tableau 1.01: Répartition de la population résidente par sexe en 2014

Sexe	Effectif	Proportion (%)
Masculin	5 084 307	48,3
Féminin	5 438 954	51,7
Ensemble	10 523 261	100

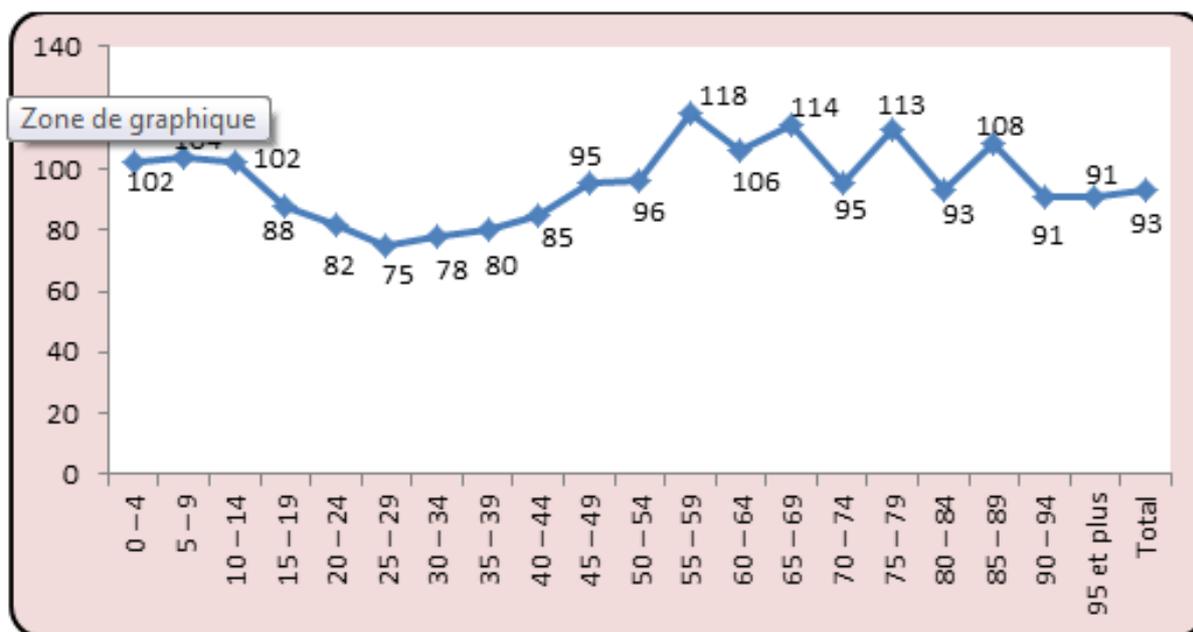
Le **tableau 1.01** ci-dessus nous montre que la proportion des personnes n'ayant pas déclaré le sexe est nulle. Autrement dit, le recensement a réussi une collecte exhaustive en ce qui concerne cette variable.

Notons que les effectifs ci-dessus sont ceux de la population résidente des ménages ordinaires dénombrés en 2014.

En ce qui concerne la répartition par sexe, on constate que sur une population résidente totale de 10.523.261 habitants dénombrés lors du recensement de 2014, 5084307 sont de sexe masculin et 5438954 de sexe féminin. Ainsi, les femmes représentent 51,68% de la population totale du pays, soit plus de la moitié de la population résidente totale.

Les femmes sont plus nombreuses en milieu rural (66,2%) qu'en milieu urbain (33,8%). Les rapports de masculinité respectivement pour les milieux de résidence, montrent que le déficit en hommes est nettement plus important en milieu rural (91%) qu'en milieu urbain (99 %) probablement à cause de l'afflux des hommes vers les villes.

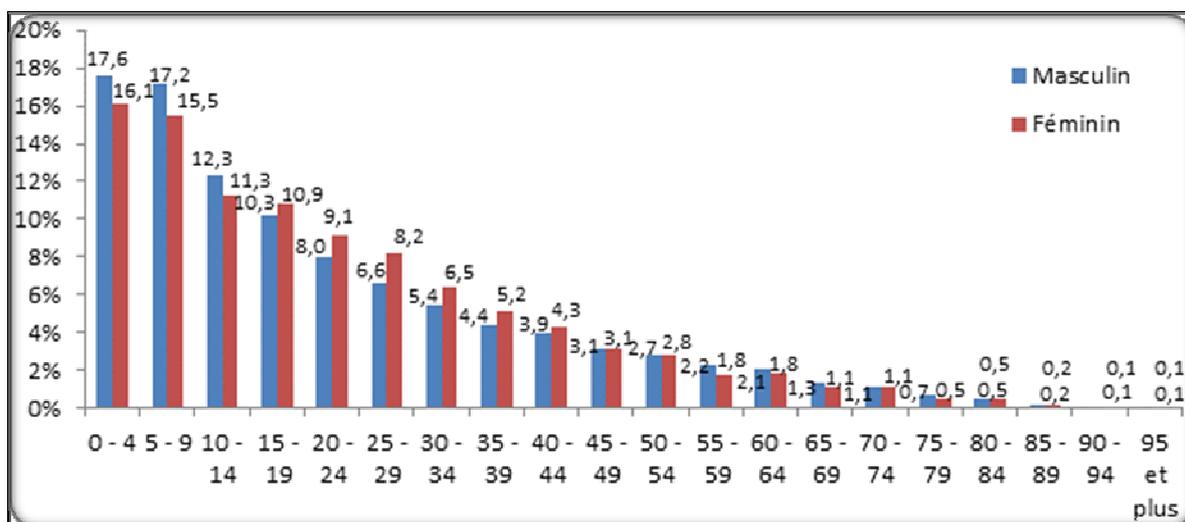
Graphique 1.01: Rapport de masculinité par groupes d'âges quinquennaux



Pour ce qui est de la courbe des rapports de masculinité, la tendance est à une évolution en trois phases : une première phase allant de 0 à 14 ans où le rapport est supérieur ou égal à 100 %. Cet intervalle correspond à peu près au groupe d'âge des enfants. Ce qui est tout à fait justifié car à la naissance l'effectif des garçons dépasse celui des filles, et cela suppose le maintien de la tendance jusqu'aux environs de 15. La seconde phase est celle de 15 - 54 ans et 90 ans ou plus. A ce niveau, le rapport de masculinité est inférieur ou égal à 100. Ces deux périodes correspondent respectivement à l'âge de migration des hommes et à la surmortalité masculine aux âges élevés. La dernière phase, c'est-à-dire la troisième, correspond à la période de 55-89 ans où il y a une évolution en dents de scie de la courbe du rapport de masculinité. Cela peut être dû à l'imprécision probable de la déclaration des âges.

De l'allure de cette courbe, on retient qu'il y a des distorsions dans la structure des données par âge et par sexe.

Graphique 1.02: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par groupe d'âges selon le sexe



La structure par âge de la population féminine décrit les ensembles ou groupes de femmes au sein des quels chacune peut être classée. La répartition de la population par groupes d'âges selon le sexe, est représentée par le graphique ci-dessus.

Le **graphique 1.02** présente une tendance à évolution en trois phases : une première phase allant de 0 à 14 ans où l'effectif des filles est inférieur à celui des garçons. Cet intervalle correspond à peu près au groupe d'âge des enfants. Ce qui est tout à fait justifié car à la naissance l'effectif des garçons dépasse celui des filles, et cela suppose le maintien de la tendance jusqu'aux environs de 15 ans. La seconde phase est celle de 15 - 54 ans et 90 ans ou plus. A ce niveau, l'effectif des femmes est supérieur ou égal à celui des hommes. Ces deux périodes correspondent respectivement à l'âge de migration des hommes et à la surmortalité masculine aux âges élevés. La dernière phase, c'est-à-dire la troisième, correspond à la période de 55 - 89 ans où il y a une évolution en dents de scie des effectifs. Cela peut être dû à l'imprécision probable de la déclaration des âges.

De ces histogrammes, on retient qu'il y a des distorsions dans la structure des données par âge.

1.2.3. Définitions des concepts

Femme : toute personne de sexe féminin

La petite fille : fille âgée de 0 à 11 ans non encore intégrée dans la catégorisation matrimoniale.

Adolescente: toute femme âgée de 12 à 19 ans.

Femme en âge de procréer : toute femme âgée de 15 à 49 ans.

Femme âgée : toute femme âgée de 60 ans ou plus.

Femme du 3ème âge : toute femme âgée de 60 à 79 ans.

Femme du 4ème âge : toute femme âgée de 80 ans ou plus.

Femmes au foyer : toute femme n'exerçant aucune activité créatrice de richesse (agricole, artisanale, ou commerciale) et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Les femmes domestiques rémunérées ne sont pas classées dans cette catégorie.

Femme vivant seule : toute femme qui n'est ni mariée ni en union libre ou concubinage

Femme en rupture d'union : toute femme ayant perdu un lien matrimonial par séparation définitive ou provisoire d'avec le conjoint

Fille-mère : fille célibataire âgée de 12–17 ans ayant eu au moins un enfant vivant

Fille précocement mariée : fille mariée avant l'âge de 17 ans ; 17 ans étant pour les filles l'âge légal d'entrée en union

Procréation tardive : naissance donnée par une femme à partir de 35 ans

Nullipare à 45 - 49 ans : Femme n'ayant jamais eu au moins un enfant jusqu'à 45-49 ans.

Enfant confié : il s'agit de tout enfant apparenté ou non au chef de ménage dont aucun des deux parents ne réside dans le ménage avec lui.

Enfant orphelin : toute personne de 0–17 ans qui a perdu au moins un de ses parents.

Fille marginalisée : qui vit en marge de la société.

Célibat définitif : proportion de célibataires à partir de 50 ans

Genre : il s'agit d'un concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures. Cette notion renvoie aux rôles des femmes et des hommes et la relation entre eux dans la société. Selon le document de politique « le genre doit être analysé sous l'angle des

inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable. »

Egalité : c'est un ensemble de concepts qui comprend l'égalité des chances, le droit de ne pas subir de discrimination, un traitement égal, un bénéfice égal, un statut égal.

L'égalité entre les sexes : signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils jouissent des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits humains et des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel d'une société ainsi que pour bénéficier des résultats.

L'égalité entre les sexes est donc la valorisation par la société des similarités et des différences entre les femmes et les hommes et des rôles différents assumés par ceux-ci.

Équité : ce terme renvoie à une situation caractérisée par la justice pour les deux sexes, le respect des différences et le bénéfice des droits à l'égalité, y compris l'égalité des résultats.

Équité entre les sexes : Justice dans le traitement entre les femmes et les hommes ;

Egalité dans les chances : Afin d'assurer cette équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales.

Typologie des ménages:

Cette typologie est celle construite à partir de la structure des ménages (Rapport RGPH-3). Elle comprend quatre grands groupes :

- 1. Ménage non familial** : c'est un ménage comprenant le chef de ménage et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial (conjoint et enfant) ;
- 2. Ménage familial conjugal** : c'est un ménage comprenant le chef de ménage ainsi que son ou ses conjoints et éventuellement d'autres personnes, à l'exception de ses enfants ;
- 3. Ménage familial monoparental** : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, ses enfants et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoints ;
- 4. Ménage familial parental** : c'est un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoints, ses enfants et éventuellement d'autres personnes apparentées avec le chef de ménage.

1.2.4. Liste des indicateurs

- ✓ Taux brut et taux net de scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence au préscolaire, au primaire, au secondaire et au supérieur ;
- ✓ Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence ;
- ✓ Alphabétisation de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le milieu de résidence ;
- ✓ Taux d'activité par milieu de résidence selon le sexe ;
- ✓ Taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe ;
- ✓ Pourcentage de ménages dirigés par des femmes et par des hommes ;
- ✓ Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence ;
- ✓ Différence de l'âge moyen premier mariage selon le milieu de résidence et le sexe ;
- ✓ Proportion de femmes et d'hommes dans chaque catégorie de la situation matrimoniale ;
- ✓ Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence ;
- ✓ Age moyen à la fécondité par milieu de résidence.

CHAPITRE 2 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUE DES FEMMES

Dans ce chapitre la population féminine est présentée à travers son importance numérique (volume et poids démographique) dans la population totale.

Une analyse comparative est faite par circonscription administrative selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques telles que le sexe, le milieu de résidence, les groupes d'âges fonctionnels, la fréquentation scolaire, l'alphabétisation, l'instruction, le quintile de bien-être et la situation d'activité.

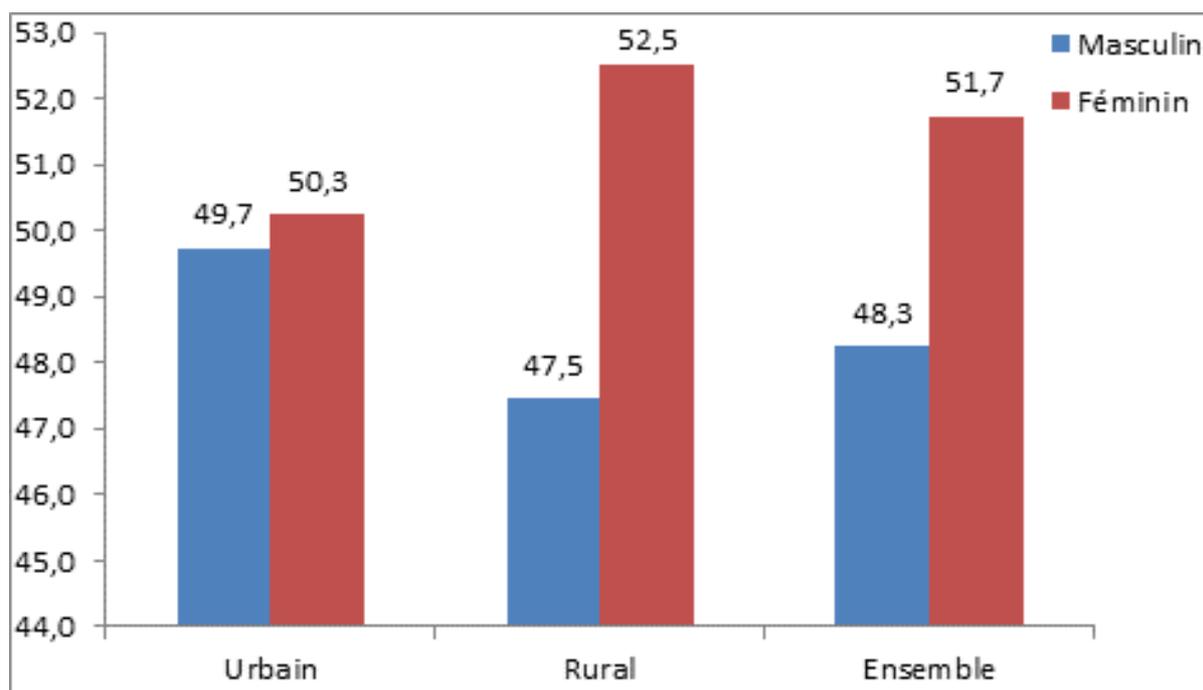
2.1. Volume global et selon quelques caractéristiques géographiques et sociodémographiques

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2014, les femmes sont globalement plus nombreuses que les hommes. Avec un effectif de 5 434 443 de personnes, elles font environ 52% de la population totale soit plus de la moitié des habitants du pays. La répartition de cette population féminine varie tant au niveau du milieu de résidence qu'au niveau des circonscriptions administratives.

2.1.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

En 2014, plus de 66,2% des femmes vivaient en milieu rural contre 72% en 1996.

Graphique 2.01: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe



L'observation du **graphique 2.01** confirme que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Mais les écarts entre les deux sexes en termes de proportion sont beaucoup plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural l'écart est égal à 5 contre seulement 0,6 en milieu urbain.

De manière générale, le **tableau 2.01** indique que, quelle que soit le milieu de résidence, les femmes et les hommes sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain

Tableau 2.01: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain	1 816 251	35,8	1 835 121	33,8	3 651 372	34,8
Rural	3 252 438	64,2	3 599 322	66,2	6 851 760	65,2
Total	5 068 689	100,0	5 434 443	100,0	10 503 132	100,0

Par ailleurs, à cause entre autres, de la migration différentielle, on compte moins de femmes (en proportion) que d'hommes dans les zones urbaines où la population féminine représente 33,8% de l'ensemble contre 35,8% pour les hommes.

2.1.2. Variation selon la région de résidence

La répartition géographique de la population féminine présente des différences tant au niveau des régions naturelles et administratives qu'au niveau des préfectures. En ce qui concerne les régions administratives, les effectifs de femmes varient de 399 085, soit 7,3% pour la région de Mamou à 988 519, soit 18,2% pour Kankan. Conakry, la capitale compte 827 051 femmes, soit 15,2% contre 526 226 hommes, soit 16,4%.

Tableau 2.02: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par région de résidence selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportions	Effectifs	Proportions	Effectifs	Proportions
Boké	526 226	10,4	556 099	10,2	1 082 325	10,3
Conakry	832 734	16,4	827 051	15,2	1 659 785	15,8
Faranah	450 239	8,9	490 686	9,0	940 925	9,0
Kankan	972 462	19,2	988 519	18,2	1 960 981	18,7
Kindia	747 416	14,7	811 915	14,9	1 559 331	14,8
Labé	446 752	8,8	545 503	10,0	992 255	9,4
Mamou	331 252	6,5	399 085	7,3	730 337	7,0
N'Zérékoré	761 608	15,0	815 585	15,0	1 577 193	15,0
Total	5 068 689	100	5 434 443	100	10 503 132	100

La supériorité de l'effectif de la population de la région administrative de Kankan pourrait trouver son explication dans le fait que cette région attire beaucoup d'hommes et de femmes pour l'exploitation artisanale de l'or et du diamant. N'Zérékoré compte aussi 818 885 femmes, soit 15% de la population féminine totale. Ce qui pourrait s'expliquer également par le fait que cette région, est une grande zone de production agricole et de commerce en Guinée, attirant particulièrement les femmes qui, parfois, s'y installent pour des échanges commerciaux.

Par ailleurs, dans le **tableau 2.03** ci-dessous figurent les proportions des femmes par régions administrative.

Tableau 2.03: Poids (en %) des femmes des ménages ordinaires par région de résidence

		Masculin		Féminin	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	137 309	50,0	137 333	50,0
	Conakry	832 734	50,2	827 051	49,8
	Faranah	99 535	48,8	104 293	51,2
	Kankan	197 783	50,8	191 401	49,2
	Kindia	266 232	48,8	279 834	51,2
	Labé	52 785	47,7	57 959	52,3
	Mamou	47 195	47,9	51 332	52,1
	N'Zérékoré	182 678	49,6	185 918	50,4
	Total	1 816 251	49,7	1 835 121	50,3
Rural	Boké	388 917	48,2	418 766	51,8
	Faranah	350 704	47,6	386 393	52,4
	Kankan	774 679	49,3	797 118	50,7
	Kindia	481 184	47,5	532 081	52,5
	Labé	393 967	44,7	487 544	55,3
	Mamou	284 057	45,0	347 753	55,0
	N'Zérékoré	578 930	47,9	629 667	52,1
	Total	3 252 438	47,5	3 599 322	52,5
Ensemble	Boké	526 226	48,6	556 099	51,4
	Conakry	832 734	50,2	827 051	49,8
	Faranah	450 239	47,9	490 686	52,1
	Kankan	972 462	49,6	988 519	50,4
	Kindia	747 416	47,9	811 915	52,1
	Labé	446 752	45,0	545 503	55,0
	Mamou	331 252	45,4	399 085	54,6
	N'Zérékoré	761 608	48,3	815 585	51,7
Total	5 068 689	48,3	5 434 443	51,7	

En Guinée, 51,7% de la population des ménages ordinaires sont des femmes. Cette proportion de femmes est de 52,5% en zones rurales contre 50,3% en zones urbaines. Dans l'ensemble, excepté la région de Conakry où la proportion des hommes (50,2%) est supérieure à celle des femmes (49,8%), la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes dans toutes les autres régions. Mais les proportions de femmes les plus élevées se trouvent dans les régions de Labé (55%) et de Mamou (54,6%) alors que les proportions les plus faibles sont enregistrées dans les régions de Kankan (50,4%) et de Boké (51,4%). Ce constat est le même quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, comme à Conakry, il y a plus d'hommes (50,8%) que de femmes (49,2%) en zones urbaines de la région de Kankan.

2.1.3. Variation selon la région naturelle

Le tableau ci-dessous indique que la Haute Guinée est la région naturelle qui compte le plus grand nombre de femmes (1 331 847), soit plus d'une femme sur quatre ; elle est suivie de la Basse Guinée et de la Moyenne Guinée qui comptent respectivement 1 198 799 et 1 113 803 femmes, soit 22,1% et 18,4%. Toutefois, une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes est observée dans chacune des régions naturelles du pays. Le minimum est observé en Guinée Forestière où l'effectif est de 962 943 femmes (17,7%). La même explication donnée pour la supériorité numérique des effectifs à Kankan tient pour la Haute Guinée. Les femmes de la zone spéciale de Conakry constituent un effectif de 827 051 femmes soit 15,2% de la population féminine totale.

Tableau 2.04: Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires par région naturelle selon le sexe

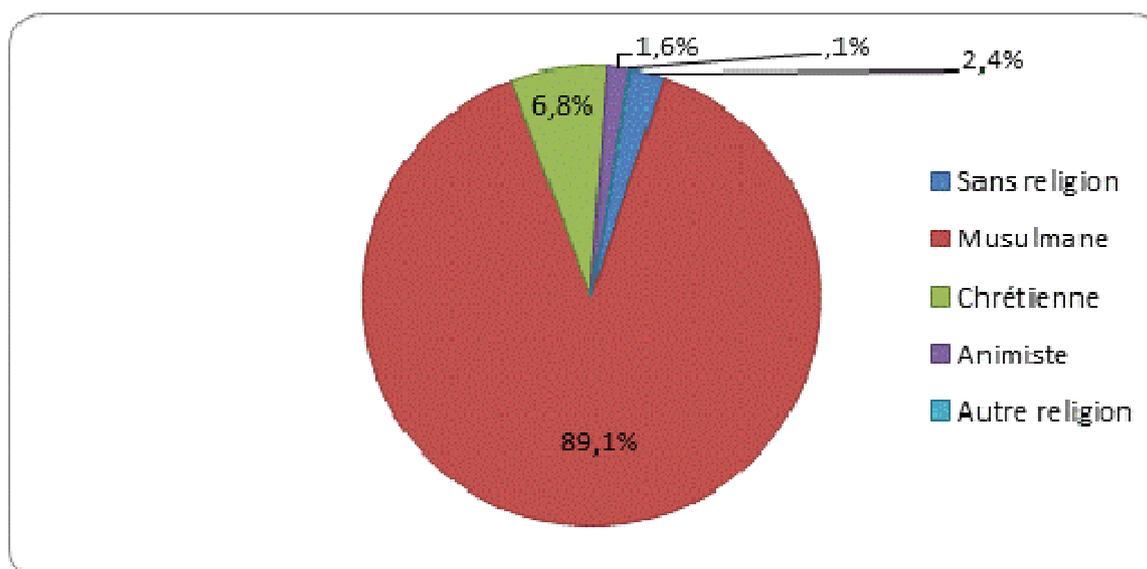
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportions	Effectifs	Proportions	Effectifs	Proportions
Basse Guinée	1 119 404	22,1	1 198 799	22,1	2 318 203	22,1
Moyenne Guinée	932 242	18,4	1 113 803	20,5	2 046 045	19,5
Haute Guinée	1 286 802	25,4	1 331 847	24,5	2 618 649	24,9
Guinée Forestière	897 507	17,7	962 943	17,7	1 860 450	17,7
Conakry	832 734	16,4	827 051	15,2	1 659 785	15,8
Total	5 068 689	100,0	5 434 443	100,0	10 503 132	100,0

Le **tableau 2.05** ci-dessous présente les proportions des femmes par région naturelle. On constate que le poids des femmes est toujours supérieur à celui des hommes quelle que la région naturelle. En le poids des femmes est de 51,7% (contre 48,3% pour les hommes) en Basse Guinée, de 54,4% (contre 45,6% pour les hommes) en Moyenne Guinée, de 50,9% (contre 49,1% pour les hommes) en Haute Guinée et de 51,8% (contre 48,2% pour les hommes) en Guinée Forestière.

Tableau 2.05: Poids (en %) des femmes des ménages ordinaires par région naturelle

	Masculin		Féminin	
	Effectifs	Proportions	Effectifs	Proportions
Basse Guinée	1 119 404	48,3	1 198 799	51,7
Moyenne Guinée	932 242	45,6	1 113 803	54,4
Haute Guinée	1 286 802	49,1	1 331 847	50,9
Guinée Forestière	897 507	48,2	962 943	51,8
Conakry	832 734	50,2	827 051	49,8
Total	5 068 689	48,3	5 434 443	51,7

2.1.4. Variation selon la religion

Graphique 2.02: Répartition (en %) de la population selon la religion


A l'image de la population totale, on constate à travers le **graphique 2.02** une supériorité numérique des musulmanes par rapport aux fidèles des autres confessions religieuses. Elles représentent 89,1% de la population féminine totale contre 6,8% pour les chrétiennes, suivies des sans religion 2,4% et des animistes 1,6%.

2.1.5. Variation selon la nationalité

La répartition de la population résidente des ménages ordinaires par nationalité indique que : 99,11% de la population féminine recensée sont des guinéennes (contre 99,04% des guinéens) ; les femmes de nationalité des pays d'Afrique de l'Ouest représentent 0,41% (contre 0,45% des hommes) et celles venant des pays d'Afrique centrale sont de 0,14% (contre 0,15%). Les écarts entre les taux sont pratiquement les mêmes observés pour les hommes et pour l'ensemble de la population.

Tableau 2.06: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par nationalité selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Guinée	5 020 029	99,04	5 386 242	99,11	10 406 271	99,08
Afrique de l'Ouest	22 860	0,45	22 224	0,41	45 084	0,43
Afrique Centrale	7 484	0,15	7 732	0,14	15 216	0,14
Afrique du Nord	5 331	0,11	5 066	0,09	10 397	0,10
Afrique de l'Est	1 928	0,04	1 935	0,04	3 863	0,04
Afrique du Sud	886	0,02	844	0,02	1 730	0,02
Autres pays	9 346	0,18	9 659	0,18	19 005	0,18
ND	825	0,02	741	0,01	1 566	0,01
Total	5 068 689	100	5 434 443	100	10 503 132	100

Tableau 2.07: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par sexe selon la nationalité

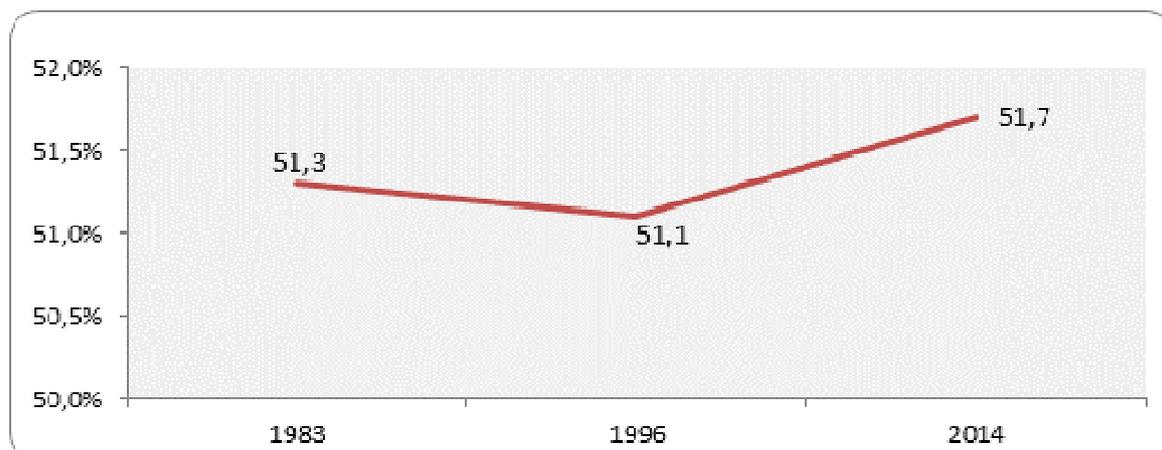
	Masculin	Féminin	Ensemble	
	Proportion	Proportion	Proportion	Effectifs
Guinée	48,2	51,8	100,0	10 406 271
Afrique de l'Ouest	50,7	49,3	100,0	45 084
Afrique Centrale	49,2	50,8	100,0	15 216
Afrique du Nord	51,3	48,7	100,0	10 397
Afrique de l'Est	49,9	50,1	100,0	3 863
Afrique du Sud	51,2	48,8	100,0	1 730
Autres pays	49,2	50,8	100,0	19 005
ND	52,7	47,3	100,0	1 566
Total	48,3	51,7	100,0	10 503 132

Le tableau 2.07 ci-dessus présente la répartition des personnes étrangères vivant en Guinée par sexe selon leur lieu de provenance. L'analyse de ce tableau montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes parmi les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest (50,7% d'hommes contre 49,3% de femmes), de l'Afrique du Nord (51,3% d'hommes contre 48,3% de femmes) et de l'Afrique du Sud (51,2% d'hommes contre 48,8% de femmes).

Par contre, il ressort de ce tableau qu'il y a plus de femmes que d'hommes parmi les ressortissants de l'Afrique centrale (50,8% de femmes contre 49,2% d'hommes) et de l'Afrique de l'Est (50,1% de femmes contre 49,9% d'hommes) ainsi que parmi les ressortissants des autres pays (50,8% de femmes contre 49,9% d'hommes) vivant en Guinée.

2.1.6. Variation selon les groupes d'âges quinquennaux

Graphique 2.03: Evolution du poids démographique des femmes de 1983 à 2014



Sur le **graphique 2.03**, on constate qu'entre toutes les deux périodes intercensitaires, l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes. Toutefois, on observe une légère diminution du poids démographique des femmes entre 1983 et 1996, (de 51,3% à 51,1%) avant d'augmenter légèrement dans la période intercensitaire 1996–2014 (de 51,1% à 51,7%).

2.2. Volume et poids selon des groupes d'âges fonctionnels

La structure de la population féminine est observée ici à partir de certains groupes d'âges spécifiques tels que les jeunes, les adolescentes, les femmes en âge de procréer, les femmes en âge de voter, les groupes d'âges scolaires.

2.2.1. Femmes en âge de procréer

La tranche d'âge (15–49 ans) est celle retenue en moyenne pour la procréation des femmes. Toutefois, la précocité observée chez certaines filles recommande de ramener cette borne inférieure à 12 ans.

Il est donc très important de connaître l'effectif de la population féminine en âge de procréer car les projets et programmes de santé de la reproduction et de planification familiale s'en inspirent pour faire leur planification. Elles représentent 47,2% de la population féminine totale de la Guinée contre 50,8% en 1996, soit une diminution de 3,6% au cours de la période intercensitaire 1996-2014.

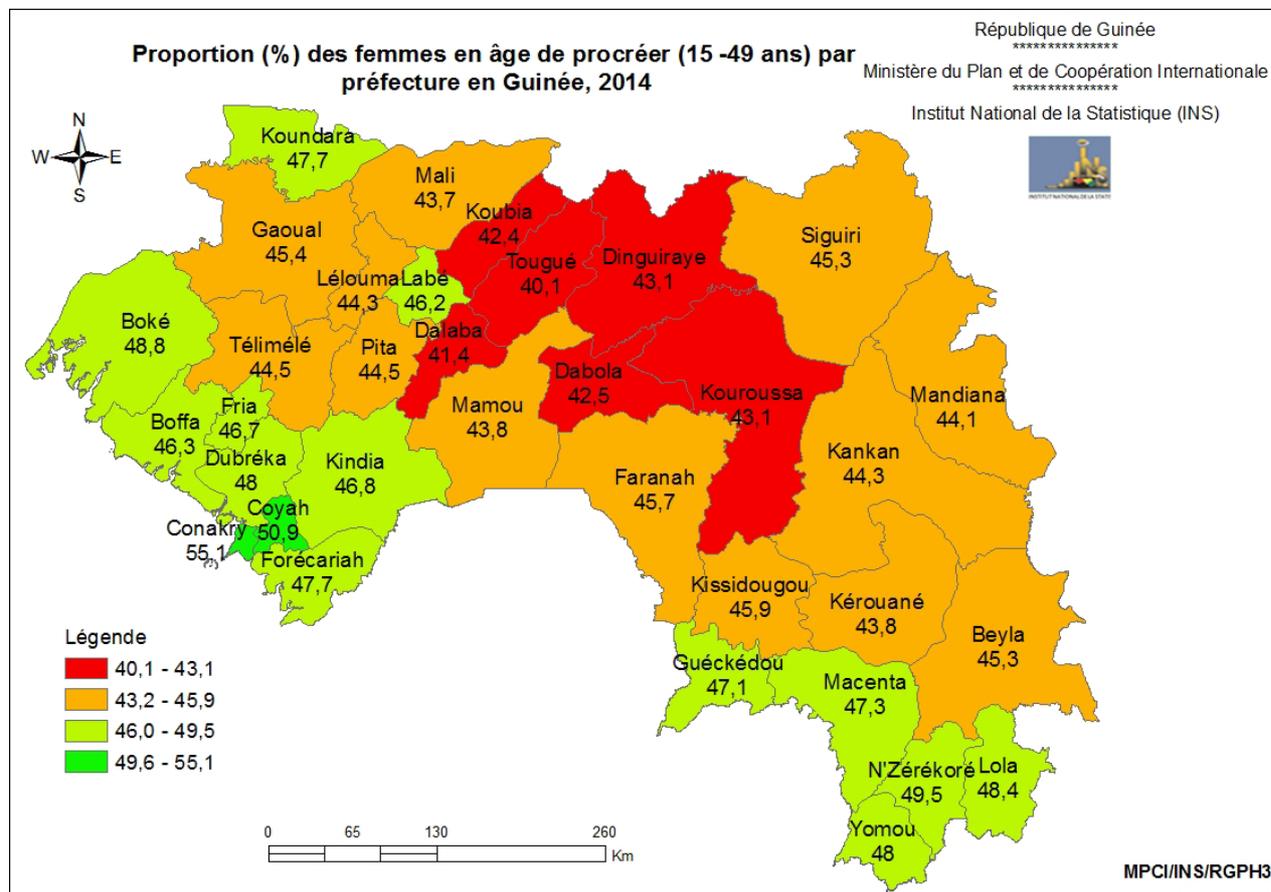
Au regard de leur poids, il est important, voir urgent de renforcer les programmes de santé de la reproduction.

Tableau 2.08: Effectif et poids des femmes en âges de procréer par région selon le milieu de résidence

Régions	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	69 602	50,7	193 788	46,3	263 390	47,4
Conakry	455 709	55,1	-	na	455 709	55,1
Faranah	49 815	47,8	168 919	43,7	218 734	44,6
Kankan	92 168	48,2	346 623	43,5	438 791	44,4
Kindia	142 664	51,0	242 638	45,6	385 302	47,5
Labé	29 154	50,3	211 149	43,3	240 303	44,1
Mamou	24 620	48,0	149 366	43,0	173 986	43,6
N'Zérékoré	93 855	50,5	294 105	46,7	387 960	47,6
Total	957 587	52,2	1 606 588	44,6	2 564 175	47,2

Le **tableau 2.08** révèle que dans chaque région administrative, les femmes en âge de procréer font moins de la moitié de la population féminine sauf à Conakry où les femmes en âge de procréer représentent 55,1% de la population féminine. En outre, ce sont les régions de N'Zérékoré (47,6%), de Kindia (47,5%), de Boké (47,4%) qui ont les poids les plus élevés de ces femmes. Les poids les moins élevés sont enregistrés dans les régions de Mamou (43,6%), de Labé (44,1%), de Kankan (44,4%) et de Faranah (44,6%).

Carte 2.01: Proportion (poids) des femmes en âges de procréer par préfecture



L'analyse selon le milieu de résidence montre que, dans l'ensemble, le poids des femmes en âge de procréer est plus important en milieu urbain (52,2%) qu'en milieu rural (44,6%). Ce constat est le même quelle que soit la région de résidence.

D'après la **carte 2.01**, les préfectures qui abritent les plus grandes proportions des femmes en âges de procréer sont les suivantes : Conakry (17,8%), Siguiri (6%), Boké (4,3%), Kankan (4,1%) et N'Zérékoré (3,9%).

L'observation de la carte ci-dessus montre que le poids des femmes en âge de procréer diffère d'une préfecture à une autre. Quelle que soit la préfecture considérée, sauf à Coyah (50,9%) et la capitale Conakry (55,1%), les femmes en âge de procréer que constituent moins de la moitié de la population féminine totale. En plus, les préfectures de Tougué (40,1%), de Dalaba (41,1%), de Koubia (42,4%), de Dabola (42,5%), de Dinguiraye (43,1%) et de Kouroussa (43,1%) qui enregistrent les poids les plus faibles de femmes en âge de procréer.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse que dans n'importe quelle préfecture, le poids des femmes en âge de procréer est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, le poids de ces femmes de 15-49ans est inférieur à 50% quelle que soit la préfecture. Alors qu'en milieu urbain le poids des

femmes en âge de procréer est supérieur à 50% pour certaines préfectures. (Voir **tableau A2.1** de l'annexe).

2.2.2. Femmes en âge de voter (18 ans et plus)

Selon le RGPH 2014, les personnes en âge de voter représentent 48,7% de la population. Cette population en âge de voter est inégalement répartie.

Tableau 2.09: Effectif et poids de la population résidente des ménages ordinaires en âge de voter (18 ans et plus) par sexe selon le milieu la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Ensemble	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectifs	Proportion
Urbain	Boké	71 534	52,1	70 440	51,3	141 974	51,7
	Conakry	481 623	57,8	451 291	54,6	932 914	56,2
	Faranah	46 059	46,3	51 794	49,7	97 853	48,0
	Kankan	97 311	49,2	92 547	48,4	189 858	48,8
	Kindia	135 113	50,8	141 082	50,4	276 195	50,6
	Labé	26 634	50,5	30 171	52,1	56 805	51,3
	Mamou	23 054	48,8	27 019	52,6	50 073	50,8
	N'Zérékoré	88 842	48,6	93 968	50,5	182 810	49,6
	Total	970 170	53,4	958 312	52,2	1 928 482	52,8
Rural	Boké	167 529	43,1	210 568	50,3	378 097	46,8
	Faranah	143 661	41,0	187 977	48,6	331 638	45,0
	Kankan	318 603	41,1	358 893	45,0	677 496	43,1
	Kindia	201 631	41,9	269 904	50,7	471 535	46,5
	Labé	169 931	43,1	261 020	53,5	430 951	48,9
	Mamou	126 210	44,4	192 906	55,5	319 116	50,5
	N'Zérékoré	254 952	44,0	320 725	50,9	575 677	47,6
	Total	1 382 517	42,5	1 801 993	50,1	3 184 510	46,5
Ensemble	Boké	239 063	45,4	281 008	50,5	520 071	48,1
	Conakry	481 623	57,8	451 291	54,6	932 914	56,2
	Faranah	189 720	42,1	239 771	48,9	429 491	45,6
	Kankan	415 914	42,8	451 440	45,7	867 354	44,2
	Kindia	336 744	45,1	410 986	50,6	747 730	48,0
	Labé	196 565	44,0	291 191	53,4	487 756	49,2
	Mamou	149 264	45,1	219 925	55,1	369 189	50,6
	N'Zérékoré	343 794	45,1	414 693	50,8	758 487	48,1
	Total	2 352 687	46,4	2 760 305	50,8	5 112 992	48,7

Le **tableau 2.09** montre qu'en Guinée, le poids de femmes en âge de voter (50,8%) est plus élevé que celui des hommes (46,4%). Cette remarque est la même quelle que soit la région de résidence. Le poids des femmes en âge de voter le plus élevé est rencontré à Conakry (54,6% contre 57,8% chez les hommes) et le plus faible se trouve dans la région de Faranah avec 48,9% des femmes contre 42,8% des hommes.

En milieu rural, le poids des femmes en âge de voter est supérieur à celui des hommes quelle que soit la région. C'est en milieu urbain où le poids des femmes en âge de voter est tantôt supérieur et tantôt inférieur à celui des hommes comme par exemple, à Conakry (54,6% contre 57,8% parmi les hommes) et à Kankan, (48,4% contre 49,2% chez les hommes).

Donc, dans l'ensemble et quelle que soit la région, les régions de la Guinée présentent des inégalités en termes de poids des femmes en âge de voter.

2.2.3. Jeunes (15-24 ans)

Tout comme la situation qui prévaut au sein de la population totale de la Guinée, la population féminine est essentiellement jeune. En effet, près de 63% des femmes ont moins de 25 ans, soit un effectif de 3 413 852. Une femme sur cinq est entre 15 et 24 ans.

Tableau 2.10 : Effectif et poids des jeunes âgés de 15-24 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain	Boké	33 846	24,6	32 883	23,9	66 729	24,3
	Conakry	204 658	24,6	220 191	26,6	424 849	25,6
	Faranah	24 568	24,7	23 521	22,6	48 089	23,6
	Kankan	47 383	24,0	46 034	24,1	93 417	24,0
	Kindia	62 189	23,4	69 845	25,0	132 034	24,2
	Labé	11 525	21,8	13 767	23,8	25 292	22,8
	Mamou	10 678	22,6	11 471	22,3	22 149	22,5
	N'Zérékoré	45 895	25,1	46 150	24,8	92 045	25,0
	Total	440 742	24,3	463 862	25,3	904 604	24,8
Rural	Boké	62 189	16,0	77 962	18,6	140 151	17,4
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	48 650	13,9	61 742	16,0	110 392	15,0
	Kankan	122 295	15,8	148 026	18,6	270 321	17,2
	Kindia	68 142	14,2	94 964	17,8	163 106	16,1
	Labé	57 294	14,5	74 846	15,4	132 140	15,0
	Mamou	34 622	12,2	48 855	14,0	83 477	13,2
	N'Zérékoré	90 119	15,6	115 561	18,4	205 680	17,0
	Total	483 311	14,9	621 956	17,3	1 105 267	16,1
Ensemble	Boké	96 035	18,2	110 845	19,9	206 880	19,1
	Conakry	204 658	24,6	220 191	26,6	424 849	25,6
	Faranah	73 218	16,3	85 263	17,4	158 481	16,8
	Kankan	169 678	17,4	194 060	19,6	363 738	18,5
	Kindia	130 331	17,4	164 809	20,3	295 140	18,9
	Labé	68 819	15,4	88 613	16,2	157 432	15,9
	Mamou	45 300	13,7	60 326	15,1	105 626	14,5
	N'Zérékoré	136 014	17,9	161 711	19,8	297 725	18,9
	Total	924 053	18,2	1 085 818	20,0	2 009 871	19,1

L'analyse du **tableau 2.10** montre que le poids des jeunes femmes âgées de 15-24 ans est de 20% contre 18,2% chez les jeunes hommes en Guinée. Pour toutes les régions, le poids des jeunes femmes est plus élevé que celui des jeunes hommes. Toutefois, il existe une disparité de poids de ces jeunes femmes entre les régions administratives. Les poids les plus grands sont observés dans les régions de Conakry (26,6% contre 24,6% pour les hommes) et de Kindia (20,3% contre 17,4% des hommes). Et les poids les plus faibles sont observés dans les régions de Mamou (15,1% contre 13,7% des hommes) et de Labé (16,2% contre 15,4% des hommes).

Les mêmes réalités sont observées quel que soit le milieu de résidence. Cependant, le poids des jeunes femmes de 15-24 ans est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, et ce quelle que soit la région administrative.

2.2.4. Adolescentes (12-19 ans)

Les adolescentes constituent un groupe spécifique qui nécessite un appui psychologique et sanitaire spécial car elles sont exposées aux mariages forcé et précoce, mais aussi au confiage qui sont par ailleurs, à l'origine de la plupart des cas d'abandon scolaire. Ils sont également parmi les causes de la mortalité des jeunes filles à travers certaines maladies liées à la grossesse telles que les hémorragies et les fistules obstétricales.

En Guinée, le poids des femmes adolescentes de 12-19 ans est égal à 17,6% contre 14,4% pour les hommes de la même tranche d'âge. Par ailleurs, ce poids des adolescentes diffère d'une région à l'autre. A Conakry, il est de 20,7% (contre 17,7% pour les adolescents) et de 15% à Mamou (contre 17,7% pour les adolescents) qui constituent les deux extrêmes.

Tableau 2.11: Effectif et poids des adolescents âgés de 12-19 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain	Boké	29 163	21,2	29 934	21,8	59 097	21,5
	Conakry	147 540	17,7	171 549	20,7	319 089	19,2
	Faranah	23 964	24,1	22 971	22,0	46 935	23,0
	Kankan	39 776	20,1	40 468	21,1	80 244	20,6
	Kindia	53 071	19,9	60 135	21,5	113 206	20,7
	Labé	10 595	20,1	12 570	21,7	23 165	20,9
	Mamou	10 120	21,4	10 843	21,1	20 963	21,3
	N'Zérékoré	40 906	22,4	40 874	22,0	81 780	22,2
	Total	355 135	19,6	389 344	21,2	744 479	20,4
Rural	Boké	64 181	16,5	67 757	16,2	131 938	16,3
	Conakry	-	Na	-	Na	-	na
	Faranah	57 163	16,3	58 508	15,1	115 671	15,7
	Kankan	122 787	15,9	134 066	16,8	256 853	16,3
	Kindia	73 247	15,2	80 165	15,1	153 412	15,1
	Labé	67 268	17,1	74 953	15,4	142 221	16,1
	Mamou	43 904	15,5	48 878	14,1	92 782	14,7
	N'Zérékoré	97 842	16,9	101 530	16,1	199 372	16,5
Total	526 392	16,2	565 857	15,7	1 092 249	15,9	
Ensemble	Boké	93 344	17,7	97 691	17,6	191 035	17,7
	Conakry	147 540	17,7	171 549	20,7	319 089	19,2
	Faranah	81 127	18,0	81 479	16,6	162 606	17,3
	Kankan	162 563	16,7	174 534	17,7	337 097	17,2
	Kindia	126 318	16,9	140 300	17,3	266 618	17,1
	Labé	77 863	17,4	87 523	16,0	165 386	16,7
	Mamou	54 024	16,3	59 721	15,0	113 745	15,6
	N'Zérékoré	138 748	18,2	142 404	17,5	281 152	17,8
Total	881 527	17,4	955 201	17,6	1 836 728	17,5	

L'analyse **tableau 2.11** selon le milieu de résidence montre que contrairement aux jeunes femmes de 15-24 ans, le poids des adolescentes de 12-19 ans est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, le poids le plus élevé est rencontré dans la région de Faranah (22% contre 24,1% pour les adolescents) et le plus faible dans la région de Mamou (21,1% contre 21,4% pour les adolescents). Alors qu'en milieu rural, le poids le plus élevé est enregistré à Kankan (16,8% contre

15,9% pour les adolescents) et le plus faible également dans la région de Mamou (14,1% contre 15,5% pour les adolescents).

2.2.5. Groupes d'âges scolaires (primaire, secondaire)

Avec un effectif de 587 738, les filles d'âge préscolaire (3-5 ans) ont un poids relativement important ; elles représentent 20% de la population des femmes ; en d'autres termes, une personne sur cinq de la population féminine est à un âge préscolaire, c'est à dire âgée de 3–5 ans. Cela dénote l'importance de la demande sociale d'éducation de la petite fille (écoles maternelles, crèches).

La population des filles d'âge scolaire qui couvre la tranche d'âges 6-11 ans représente 16,5% de la population des femmes contre 18,4% pour les garçons. Un des effets immédiats de cette structure est la demande scolaire élevée. En plus, les filles de 12-19 ans représente 17,6% de la population féminine contre 17,4% pour les garçons.

Par ailleurs, de l'analyse par âge spécifique on constate que plus l'âge augmente plus le poids des filles d'âges (6-19 ans) scolaires diminue. En effet, à 6 ans le poids de ces filles est de 3,3% contre 3,8% pour les garçons alors qu'à 19 ans le poids de ces mêmes filles est égal à 1,6% contre 1,4% pour garçons.

Tableau 2.12: Effectifs et poids des adolescentes âgées de 6-19 ans par âge scolaire par sexe

Age	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
6 ans	190 233	3,8	180 527	3,3	370 760	3,5
7 ans	190 939	3,8	183 982	3,4	374 921	3,6
8 ans	166 340	3,3	162 515	3,0	328 855	3,1
9 ans	123 683	2,4	119 507	2,2	243 190	2,3
10 ans	170 660	3,4	159 758	2,9	330 418	3,1
11 ans	91 872	1,8	88 136	1,6	180 008	1,7
12 ans	139 025	2,7	139 024	2,6	278 049	2,6
13 ans	108 938	2,1	110 867	2,0	219 805	2,1
14 ans	114 072	2,3	115 755	2,1	229 827	2,2
15 ans	144 650	2,9	137 127	2,5	281 777	2,7
16 ans	93 636	1,8	106 650	2,0	200 286	1,9
17 ans	89 810	1,8	102 327	1,9	192 137	1,8
18 ans	119 435	2,4	156 291	2,9	275 726	2,6
19 ans	71 961	1,4	87 160	1,6	159 121	1,5
Ensemble	1 815 254	35,8	1 849 626	34,0	3 664 880	34,9

Il ressort du **tableau 2.13** que le poids des jeunes filles en âge scolaire (6-19 ans) est 34% garçons pour l'ensemble du pays, contre 35,8% chez leurs homologues jeunes garçons. Toutefois, ce poids est différent d'une région administrative à l'autre. Il est plus élevé dans les régions de Conakry (35,2%) et de Kankan (35,2%) et plus faible dans les régions de Mamou (30,9%) et de Labé (32,3%).

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que dans le monde rural, le poids des jeunes filles âgées de 6 à 19 ans est plus élevé que celui des jeunes garçons de la même tranche d'âge et ce, quelle que soit la région. Alors qu'en milieu urbain, le poids de ces jeunes filles est parfois supérieur à celui des garçons et parfois inférieur selon les régions. En outre, le des filles de 6 à 19 ans est plus élevé en milieu urbain qu'en lieu rural dans l'ensemble et quelle que soit la région.

Tableau 2.13: Effectif et poids des adolescentes âgées de 6-19ans par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Ensemble	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain	Boké	50 139	36,5	51 803	37,7	101 942	37,1
	Conakry	258 377	31,0	291 238	35,2	549 615	33,1
	Faranah	41 914	42,1	40 789	39,1	82 703	40,6
	Kankan	71 337	36,1	71 215	37,2	142 552	36,6
	Kindia	95 678	35,9	104 652	37,4	200 330	36,7
	Labé	19 186	36,3	21 532	37,2	40 718	36,8
	Mamou	18 283	38,7	19 108	37,2	37 391	38,0
	N'Zérékoré	71 199	39,0	70 174	37,7	141 373	38,4
	Total	626 113	34,5	670 511	36,5	1 296 624	35,5
Rural	Boké	141 680	36,4	137 835	32,9	279 515	34,6
	Conakry	-	Na	-	Na	-	Na
	Faranah	133 165	38,0	130 021	33,6	263 186	35,7
	Kankan	280 406	36,2	276 954	34,7	557 360	35,5
	Kindia	173 386	36,0	168 706	31,7	342 092	33,8
	Labé	146 656	37,2	154 619	31,7	301 275	34,2
	Mamou	102 020	35,9	104 144	29,9	206 164	32,6
	N'Zérékoré	211 828	36,6	206 836	32,8	418 664	34,6
	Total	1 189 141	36,6	1 179 115	32,8	2 368 256	34,6
Ensemble	Boké	191 819	36,5	189 638	34,1	381 457	35,2
	Conakry	258 377	31,0	291 238	35,2	549 615	33,1
	Faranah	175 079	38,9	170 810	34,8	345 889	36,8
	Kankan	351 743	36,2	348 169	35,2	699 912	35,7
	Kindia	269 064	36,0	273 358	33,7	542 422	34,8
	Labé	165 842	37,1	176 151	32,3	341 993	34,5
	Mamou	120 303	36,3	123 252	30,9	243 555	33,3
	N'Zérékoré	283 027	37,2	277 010	34,0	560 037	35,5
	Total	1 815 254	35,8	1 849 626	34,0	3 664 880	34,9

2.2.6. Filles du groupe d'âge vaccinal (0-4 ans)

En Guinée, la population vaccinale est de 1 763 997 soit 16,8% de la population totale. Les petites filles en âge vaccinal représentent 16,1% de la population totale féminine de la Guinée contre 17,6% pour les garçons. L'importance numérique de ce groupe d'âge montre l'ampleur des besoins en matière de santé des petites filles spécifiquement pour des besoins en vaccination.

Tableau 2.14: Effectif et poids des enfants âgés de 0-4 ans par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain	Boké	19 059	13,9	18 460	13,4	37 519	13,7
	Conakry	108 368	13,0	105 642	12,8	214 010	12,9
	Faranah	14 320	14,4	14 073	13,5	28 393	13,9
	Kankan	32 760	16,6	31 788	16,6	64 548	16,6
	Kindia	39 379	14,8	39 987	14,3	79 366	14,5
	Labé	7 883	14,9	7 828	13,5	15 711	14,2
	Mamou	6 705	14,2	6 376	12,4	13 081	13,3
	N'Zérékoré	27 895	15,3	27 089	14,6	54 984	14,9
	Total	256 369	14,1	251 243	13,7	507 612	13,9
Rural	Boké	74 639	19,2	72 287	17,3	146 926	18,2

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
	Conakry	-	Na	-	na	-	na
	Faranah	67 097	19,1	66 281	17,2	133 378	18,1
	Kankan	166 325	21,5	162 180	20,3	328 505	20,9
	Kindia	96 429	20,0	93 921	17,7	190 350	18,8
	Labé	72 852	18,5	72 288	14,8	145 140	16,5
	Mamou	50 696	17,8	49 678	14,3	100 374	15,9
	N'Zérékoré	106 428	18,4	105 284	16,7	211 712	17,5
	Total	634 466	19,5	621 919	17,3	1 256 385	18,3
Ensemble	Boké	93 698	17,8	90 747	16,3	184 445	17,0
	Conakry	108 368	13,0	105 642	12,8	214 010	12,9
	Faranah	81 417	18,1	80 354	16,4	161 771	17,2
	Kankan	199 085	20,5	193 968	19,6	393 053	20,0
	Kindia	135 808	18,2	133 908	16,5	269 716	17,3
	Labé	80 735	18,1	80 116	14,7	160 851	16,2
	Mamou	57 401	17,3	56 054	14,0	113 455	15,5
	N'Zérékoré	134 323	17,6	132 373	16,2	266 696	16,9
	Total	890 835	17,6	873 162	16,1	1 763 997	16,8

Quelle que soit la région, l'on observe que le poids des filles en âge vaccinal est inférieur à celui des garçons. La région de Conakry avec 12,8% a le poids le plus faible des filles en âge vaccinal contre 13% pour les garçons. Le poids le plus élevé de ces filles appartient à la région de Kankan (19,6% contre 20,5% pour les garçons).

L'analyse selon le milieu de résidence montre que le poids des enfants (filles et garçons) est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et ce, quelle que soit la région. En outre, quels que soient le milieu et la région de résidence, le poids des filles en âge vaccinal est inférieur à celui des garçons. En milieu urbain, la région de Mamou avec 12,4% a le poids le plus faible des filles en âge vaccinal contre 14,2% pour les garçons et le poids le plus élevé filles de ces filles se trouve dans la région de Kankan (16,6% contre 16,6% également pour les garçons). Comme en milieu urbain, la région de Mamou a le poids le plus faible des filles en âge vaccinal (14,3% contre 14,2% pour les garçons) et le poids le plus élevé filles de ces se trouve également dans la région de Kankan (20,3% contre 21,5% pour les garçons) en milieu rural.

Dans l'ensemble, la population vaccinale féminine est de 873162 (soit 49,5%) contre 890835 de la population vaccinale masculine (soit 50,5%). Cette population vaccinale féminine est répartie de manière diverse entre non seulement le milieu mais la région de résidence.

2.2.7. Femmes âgées (60 ans ou plus)

Ces personnes constituent un groupe spécifique d'intérêt majeur pour le Ministère de l'action sociale et de la promotion féminine (MASPF), appelé population des personnes âgées. C'est raison pour laquelle un développement spécifique est fait à dans cette partie par rapport aux autres parties du rapport.

En 2014, on comptait 603706 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 5,7% de la population totale résidente. L'effectif de la population féminine de ce groupe d'âge est de 295375, soit 5,4% de la population totale féminine contre 6,8% en 1996 alors que l'effectif de la population masculine de 60 ans et plus est de 308331, soit 6,1% de la population totale de la masculine.

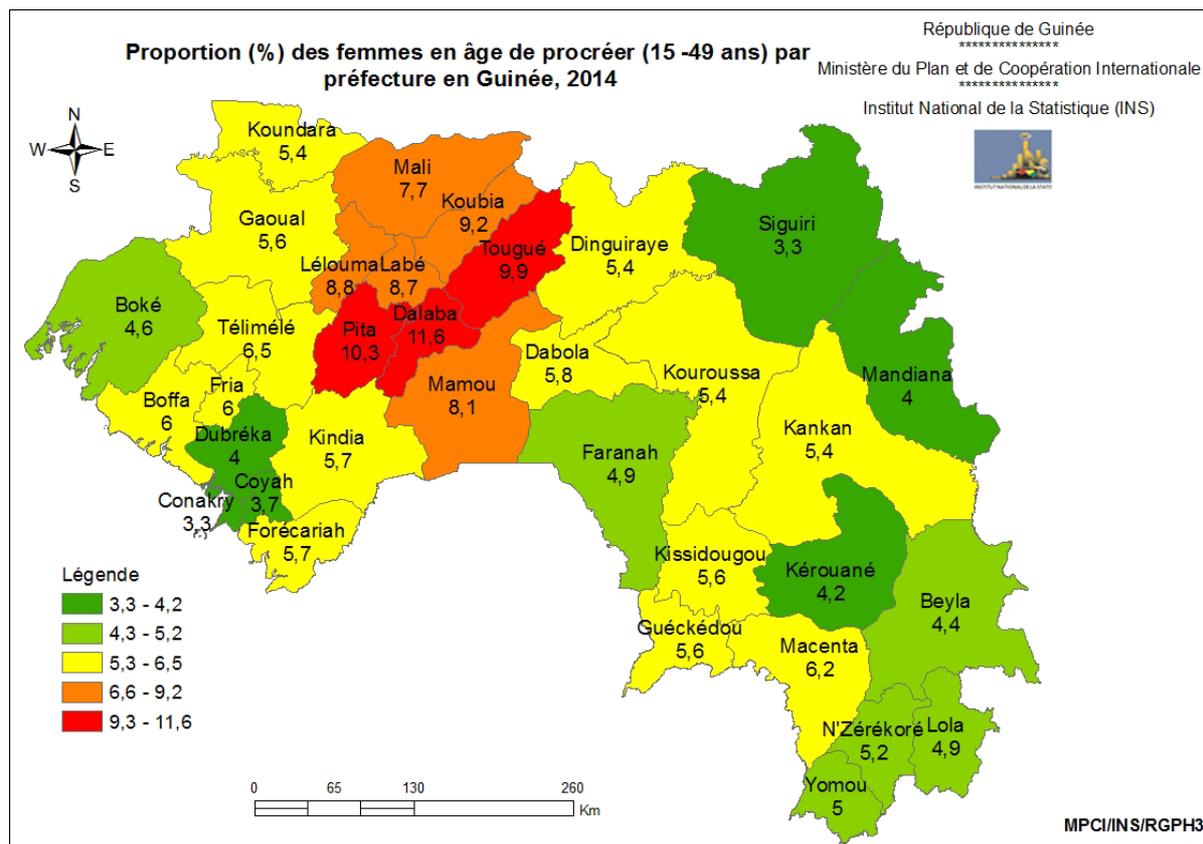
Tableau 2.15: Effectif et poids des femmes âgées de 60 ans ou plus par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Homme		Femme		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	6 662	4,9	6 002	4,4	12 664	
	Conakry	33 195	4,0	27 086	3,3	60 281	3,6
	Faranah	5 806	5,8	5 535	5,3	11 341	5,6
	Kankan	7 953	4,0	8 494	4,4	16 447	4,2
	Kindia	12 048	4,5	10 411	3,7	22 459	4,1
	Labé	3 190	6,0	3 131	5,4	6 321	5,7
	Mamou	3 366	7,1	3 582	7,0	6 948	7,1
	N'Zérékoré	8 498	4,7	8 353	4,5	16 851	4,6
	Total	80 718	4,4	72 594	4,0	153 312	4,2
Rural	Boké	24 701	6,4	23 332	5,6	48 033	5,9
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	24 422	7,0	20 980	5,4	45 402	6,2
	Kankan	38 167	4,9	34 256	4,3	72 423	4,6
	Kindia	33 651	7,0	31 263	5,9	64 914	6,4
	Labé	38 754	9,8	43 918	9,0	82 672	9,4
	Mamou	33 028	11,6	34 718	10,0	67 746	10,7
	N'Zérékoré	34 890	6,0	34 314	5,4	69 204	5,7
Total	227 613	7,0	222 781	6,2	450 394	6,6	
Ensemble	Boké	31 363	6,0	29 334	5,3	60 697	5,6
	Conakry	33 195	4,0	27 086	3,3	60 281	3,6
	Faranah	30 228	6,7	26 515	5,4	56 743	6,0
	Kankan	46 120	4,7	42 750	4,3	88 870	4,5
	Kindia	45 699	6,1	41 674	5,1	87 373	5,6
	Labé	41 944	9,4	47 049	8,6	88 993	9,0
	Mamou	36 394	11,0	38 300	9,6	74 694	10,2
	N'Zérékoré	43 388	5,7	42 667	5,2	86 055	5,5
Total	308 331	6,1	295 375	5,4	603 706	5,7	

Dans n'importe quelle région, le poids des femmes de 60 ans ou plus par rapport à la population féminine est inférieur à celui des hommes pour l'ensemble. Les régions de Mamou (9,6%) et de Conakry (3,3%) enregistrent respectivement le poids le plus élevé et le plus faible des femmes âgées de 60 ans ou plus contre 11% et 4% respectivement pour les hommes de la même tranche d'âge.

Le poids des femmes âgées de 60 ou plus est élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Qu'importe le milieu de résidence ou la région considéré, le poids des femmes de 60 ans ou plus est moins élevé à celui de leurs homologues hommes. Le poids de ces femmes varie de 3,3% dans la région de Conakry à 7% dans la région de Mamou contre respectivement 4,1% à 7,1% chez les hommes en milieu urbain. Alors qu'en milieu rural, leur poids varie de 4,3% dans la région de Kankan à 10% dans la région de Mamou également contre respectivement 4,9% à 11,6% chez les hommes.

Carte 2.02: Poids ou proportion des femmes âgées de 60 ans et plus par préfecture



De l'observation de la **carte 2.02**, il ressort que les populations des préfectures de Dalaba (11,6%), de Pita (10,3%) et de Tougué (9,9%) sont les plus vieilles par rapport à celles des autres préfectures. En effet, ces préfectures ont les poids ou les proportions les plus élevés des femmes âgées de 60 ans ou plus. Ces trois préfectures sont suivies par les préfectures de Koubia (9,2%), de Lélouma (8,8%), de Labé (8,7%), de Mamou (8,1%) et Mali (7,7%). Par contre, les proportions les plus faibles se trouvent dans la Capitale Conakry (3,3%) et dans les préfectures de Siguiri (3,3%), de Coyah (3,7%), de Mandiana (4%), de Dubréka (4%) et de Kérouané (4,2%). Elles sont suivies des préfectures de Beyla (4,4%), de Boké (4,6%), Lola (4,9%), de Faranah (4,9%), de Yomou (5%) et N'Zérékoré (5,2%).

Par ailleurs, quelle que la préfecture, le poids des femmes de 60 ans ou plus est inférieurs à celui des hommes de 60 ans ou plus en milieu rural et au niveau national. Alors qu'en milieu urbain, le poids des femmes de 60 ans ou plus est tantôt supérieur et tantôt inférieur à celui des hommes de la même tranche d'âge en fonction des préfectures. (Voir **Tableau A2.02** de l'annexe).

Le **tableau 2.16** indique que la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées est de 9,7 pour les femmes contre 9,2 pour les hommes. Des écarts sont observés selon le milieu de résidence ; la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes varie de 8 (contre 7,7 pour les hommes) en milieu rural à 11 (contre 10,6 pour les hommes) en milieu urbain.

Tableau 2.16: Taille moyenne des ménages dirigés par une personne âgée par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Boké	9,8	10,3	9,2	9,7	9,3	9,8
Conakry	10,7	12,0	0,0	0,0	10,7	12,0
Faranah	10,3	10,8	8,3	8,9	8,7	9,3
Kankan	13,7	15,2	15,0	17,0	14,8	16,6
Kindia	9,8	10,5	8,0	8,1	8,4	8,7
Labé	8,0	7,6	7,2	6,7	7,3	6,8
Mamou	7,5	6,9	5,8	5,3	5,9	5,5
N'Zérékoré	10,3	11,2	7,9	8,2	8,4	8,8
Total	10,0	10,6	7,7	8,0	9,2	9,7

Le **tableau 2.17** montre que dans l'ensemble, les femmes âgées occupées sont moins nombreuses que les hommes âgés occupés : 29,3% contre 66% respectivement. Et cela est vérifiée quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, notons que, les activités des femmes sont souvent sous-estimées dans les statistiques officielles. Cependant, il y a aussi plus de femmes invalide/vieillard que d'hommes invalide/vieillard. La proportion de femmes invalide/vieillard de 60 ans et plus est 45,7% contre 25,7% chez les hommes.

Tableau 2.17: Répartition (%) des personnes âgées (60 +) par milieu de résidence et par sexe selon la situation d'activité

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	58,3	22,4	41,3	68,7	31,5	50,3	66,0	29,3	48,0
Chômeur	2,6	1,1	1,9	0,9	0,6	0,8	1,4	0,7	1,1
Recherche 1 ^{er} emploi	0,6	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
Elève/ Etudiant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Femme au foyer/ Aide familial	0,0	26,8	12,7	0,0	19,8	9,8	0,0	21,5	10,5
Rentier	1,6	0,9	1,3	0,6	0,3	0,5	0,9	0,5	0,7
Retraité	16,0	5,6	11,1	2,2	1,0	1,6	5,8	2,1	4,0
Invalide /vieillard	21,0	43,0	31,4	27,4	46,6	36,9	25,7	45,7	35,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	80 718	72 594	153 312	227 613	222 781	450 394	308 331	295 375	603 706

Selon le milieu de résidence, les femmes sont plus occupées en milieu rural qu'en milieu urbain. Trois femmes (31,5%) âgées de 60 ans et plus sur dix sont occupées (contre sept hommes (68,7%) âgés de 60 ans et plus sur dix) en milieu rural. En milieu urbain, environ deux de femmes (22,4%) âgés de 60 et plus sont occupées (contre six hommes (58,3%) âgés de 60 et plus sur dix). Nous avons également plus de femmes invalides/vieillards que d'hommes. La proportion des femmes invalides/vieillards est 46,6% (contre 27,4% chez les hommes) en milieu rural et 43% (contre 21% chez les hommes) en milieu urbain.

Quant aux femmes âgées au foyer, on les rencontre plus en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 27% contre 20% (**tableau 2.17**).

Tableau 2.18: Répartition des personnes âgées (60 ans et +) chefs de ménage par milieu de résidence et par sexe selon le statut d'occupation du logement

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire avec titre foncier	47,8	42,0	46,4	6,9	5,3	6,6	15,3	14,3	15,1
Propriétaire sans titre foncier	39,2	33,5	37,9	79,1	78,8	79	70,9	67,6	70,2
Copropriété familiale	12,9	24,5	15,7	14,0	15,9	14,4	13,8	18	14,7
	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Propriétaires	49 720	16 005	65 725	191 374	48 915	240 289	241 094	64 924	306 014
	68,8	77,3	70,7	94,7	95,6	94,9	87,8	90,4	88,4
Location simple	77,9	77,5	77,9	50,6	46,4	49,9	69,1	67,5	68,8
Location-vente	3,3	3,4	3,3	4,3	3	4,1	3,6	3,3	3,6
Logé gratuitement	10,4	12,6	10,8	39,4	48	40,9	19,8	24	20,5
Logement de fonction	5,9	4,8	5,7	4,6	1,9	4,2	5,5	3,9	5,2
Logé par l'employeur	2,5	1,7	2,3	1,1	0,7	1	2	1,4	1,9
	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Locataires	22 564	4 697	27 261	10 803	2 233	13 036	33 367	6 930	40 297
	31,2	22,7	29,3	5,3	4,4	5,1	12,2	9,6	11,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	72 284	20 702	92 986	202 177	51 148	253 325	274 461	71 850	346 311

L'examen du **tableau 2.18** montre que dans l'ensemble 90,4% des femmes chefs de ménage sont propriétaires de leur logement contre 87,8% des hommes chefs de ménage alors que les 9,6% restant des femmes chefs de ménage sont en location contre 12,2% des chefs de ménage hommes.

Par ailleurs, on observe des écarts importants entre ces proportions par milieu de résidence. En effet, 77,3% des femmes chefs de ménage sont propriétaires (contre 68,8% chez les hommes chefs de ménage) et 22,7% parmi elles sont locataires (contre 31,2% chez les hommes chefs de ménage) en milieu urbain. Quant au milieu rural, 95,6% des femmes contre 94,7% des hommes chefs de ménage sont propriétaires de leur logement et les autres sont en location. Donc, il ressort de l'analyse que dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence la proportion des femmes chefs de ménage est supérieure à celle des hommes chefs de ménage.

Par ailleurs, une écrasante majorité des femmes chefs de ménage propriétaires de leur logement sont sans titre foncier au niveau national. Dans le pays, 67,6% des femmes contre 70,9% des hommes se trouvent dans cette situation. En milieu urbain, 33,5% des femmes contre 39,2% des hommes chefs de ménage propriétaires de leur logement ne détiennent pas leur le titre foncier de leur habitation. Alors qu'en milieu rural, cette proportion est de 78,8% pour les femmes et 79,1% pour les hommes. Le phénomène de la non détention du titre foncier est plus rural que urbain.

2.3. Vue d'ensemble

Selon le RGPH3, les femmes représentent environ 52% de la population guinéenne, et plus de 66,2% de ces femmes vivent en milieu rural. Elles sont inégalement réparties entre les régions naturelles et administratives. On constate que le poids des femmes est toujours supérieur à celui des hommes quelle que la région naturelle. De même, excepté la région de Conakry, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes dans toutes les autres régions.

La répartition de la population par nationalité révèle que les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest (0,43%), de l'Afrique Centrale (0,14%) et de l'Afrique de du Nord (0,10%) sont les plus nombreux. Les femmes sont bien représentées au sein de ces populations étrangères. Les 49,3%, 50,8% et 48,7% des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de du Nord respectivement sont des femmes.

En Guinée les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 47,2% de la population féminine. Quant aux femmes en âge de voter (18 ans ou plus), elles font 50,8% (contre 46,4% chez les hommes) de l'ensemble des femmes. Par ailleurs, les jeunes femmes de 12-19 ans et de 15-24 ans représentent respectivement 17,6% (contre 17,4% chez les hommes) et 20% (contre 18,2% chez les hommes) de la population féminine. Alors les femmes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 5,4% (contre 6,1% chez les hommes) de cette population féminine.

Ces proportions diffèrent d'un milieu de résidence à un autre et d'une région administrative à une autre.

CHAPITRE 3 : VOLUME ET POIDS DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE

La prise en charge des femmes et filles vulnérables occupe une place de choix dans la politique sociale du gouvernement et les priorités d'assistance de ses partenaires au développement. Ce chapitre aborde principalement les informations sur la vulnérabilité des femmes au moment du recensement. Plus spécifiquement, il traite l'environnement familial ; la santé ; l'éducation, le cadre de vie et la situation économique des femmes.

3.1. Environnement familial

Dans cette section est traitée la situation des orphelins par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe.

3.1.1. Statut des orphelins âgés de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence et le sexe

Il résulte de l'examen du **tableau 3.01** ci-dessous que le poids démographique des enfants âgés de 5 à 14 qui ont perdu les deux parents biologiques parmi tous les enfants de cette tranche d'âge est de 0,39%. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les enfants orphelins des deux parents représentent 0,52% contre 0,34% en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, le poids de ces enfants est quasiment le même par rapport au sexe. En milieu urbain le poids des filles est de 0,53% contre 0,51% pour les garçons. En milieu rural la proportion est de 0,33% chez les filles et 0,34% chez les garçons.

Tableau 3.01: Volume et poids par statut des orphelins âgés de 5 à 14 ans selon le milieu de résidence et le sexe

		Orphelin de père et de mère		Orphelin de père et vit avec sa mère		Orphelin de père et ne vit pas avec sa mère		Orphelin de mère et vit avec son père		Orphelin de mère et ne vit pas avec son père	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Masculin	2 286	0,51	14 308	3,17	6 101	1,35	1 254	0,28	2 912	0,65
	Féminin	2 535	0,53	14 653	3,07	7 337	1,54	1 543	0,32	3 686	0,77
	Total	4 821	0,52	28 961	3,12	13 438	1,45	2 797	0,30	6 598	0,71
Rural	Masculin	3 433	0,33	30 314	2,93	6 721	0,65	2 747	0,27	3 181	0,31
	Féminin	3 304	0,34	28 379	2,93	5 977	0,62	3 322	0,34	3 570	0,37
	Total	6 737	0,34	58 693	2,93	12 698	0,63	6 069	0,30	6 751	0,34
Ensemble	Masculin	5 719	0,38	44 622	3,00	12 822	0,86	4 001	0,27	6 093	0,41
	Féminin	5 839	0,40	43 032	2,98	13 314	0,92	4 865	0,34	7 256	0,50
	Total	11 558	0,39	87 654	2,99	26 136	0,89	8 866	0,30	13 349	0,46

Par ailleurs, selon le statut de l'orphelin, les orphelins de père vivant avec leurs mères ont le poids le plus élevé quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Dans l'ensemble, le poids des orphelins de père qui vivent avec leur mère est de 3%. Dans cette catégorie d'orphelins, la proportion est de 3% respectivement chez les filles et garçons.

Lors du troisième recensement général de la population et de l'habitat, 11.558 enfants orphelins de père et de mère âgés de 5 à 14 ont été dénombrés, soit 0,39% des enfants âgés de moins 18 ans. Dans la suite de cette partie, nous ne nous intéresserons qu'aux orphelins de père et de mère de la tranche d'âge 5-14 ans.

3.1.2. Orphelines

Ici, nous nous intéressons uniquement à la répartition des orphelins de père et de mères âgés de 5 à 14 ans. Sur le plan national, la proportion des orphelines âgées de 5-14 ans occupées est de 36,6% contre 36,3% des orphelins de la même tranche d'âges. En milieu urbain, 18% des orphelines étaient

occupées au moment du recensement contre 13,7% des orphelins. Quant au milieu rural, les orphelines et les orphelins de père et de mère sont occupés pratiquement dans les mêmes proportions (51% respectivement).

Les tableaux 3.02 et 3.03 montrent que les orphelins des deux sexes appartiennent majoritairement à deux catégories, les occupés et les élèves/étudiants.

Tableau 3.02: Répartition des orphelines de père et mère par milieu de résidence selon la situation d'occupation

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	13,7	18,0	16,0	51,5	51,1	51,3	36,3	36,6	36,4
Chômeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche du 1 ^{er} emploi	1,5	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,3
Elève/Étudiant	84,7	75,4	79,8	48,3	36,3	42,6	63,0	53,5	58,2
Femme au foyer /Aide familial	0,0	6,4	3,4	0,0	12,2	5,9	0,0	9,7	4,9
Rentier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Invalide/vieillard	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans l'ensemble, près de trois (3) enfants orphelins sur cinq (5) sont à l'école (58,2%). Toutefois, les orphelins y sont davantage que les orphelines. Parmi les orphelines 53,5% sont allées à l'école contre 63% des orphelins. Par contre le plus grand nombre d'orphelins âgés de 5-14 ans sont des élèves, quel que soit le sexe en milieu urbain. En effet, 75,4% des orphelines et 84,7% des orphelins sont des élèves en milieu urbain. En milieu rural, la proportion des orphelines âgées de 5 à 14 ans qui fréquentent l'école est de 36,3% contre 48,3% d'orphelins.

En ce qui concerne la situation d'occupation selon le sexe, il ressort du **tableau 3.03** ci-dessus que 49,5% des orphelins occupés sont des filles et le reste sont des garçons (50,5%). Donc, il convient que les orphelines et les orphelins sont presque occupés dans les mêmes proportions. Cette proportion varie en fonction du milieu de résidence. Parmi les enfants orphelins occupés, 59,1% sont des filles contre 40,9% des garçons en milieu urbain. Par contre, 48,5% de ces enfants sont des filles et les 51,5% autres sont des garçons en milieu rural.

Tableau 3.03: Répartition des orphelines de père et mère par la situation d'occupation selon le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	40,9	59,1	100	51,5	48,5	100	49,5	50,5	100
Chômeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Recherche 1 ^{er} emploi	100	0,00	100	0,00	0,00	0,00	100	0,00	100
Elève /Étudiant	50,5	49,5	100	58,3	41,7	100	53,8	46,2	100
Femme au foyer /Aide familial	0,00	100	100	0,00	100	100	0,00	100	100
Rentier	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Retraité	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Invalide /vieillard	50,0	50,0	100	38,1	61,9	100	40,7	59,3	100

L'examen du **tableau 3.03** montre que dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les orphelines sont moins scolarisées que les orphelins. En effet, dans l'ensemble, 46,2% des enfants orphelins sont des filles et les 53,8% sont des garçons. En milieu urbain les orphelins, filles et garçons, sont presque scolarisés dans les mêmes proportions. Nous avons 49,5% des filles et 50,5%

des garçons scolarisés parmi les orphelins. Cependant, le recensement indique que 41,7% des orphelins scolarisés sont des filles et le reste des garçons (58,3%) en milieu rural.

3.1.3. Filles confiées

Le confiage des enfants est devenu une pratique très courante dans la société guinéenne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette pratique (études, décès des parents ...). A ce niveau, un enfant est considéré comme confié lorsque les conditions suivantes sont remplies : l'enfant a un âge compris entre 0-14 ans, n'est pas chef de ménage; il ne vit avec aucun des deux parents biologiques et n'est pas marié(e). Il est question ici de mesurer le volume et le poids des enfants de 0-14 ans confiés dans la population considérée selon le sexe. Il sera également question de la répartition spatiale par sexe, suivant la situation d'activité et la fréquentation scolaire par rapport au sexe.

Globalement, il découle de l'analyse du **tableau 3.04** ci-dessus que 54901 filles sont confiées en Guinée dans la population des filles âgées de 0 à 14 ans, soit un pourcentage de 2,5% contre 50792 garçons, soit 2,3% de la population de la même tranche d'âge. Donc, lors recensement, il a été dénombré 105693 enfants de moins de 15 ans confiés soit 2,4% de cette population d'enfants.

Le tableau montre, qu'en milieu urbain 4,7% des enfants de moins de 15 ans sont confiés contre 1,4% en milieu rural. Il montre également que quel que soit le sexe, le pourcentage d'enfants de 0 à 14 ans confiés en milieu urbain est plus élevé que celui des enfants de 0 à 14 confiés en milieu rural. Ainsi, 5,5% des filles et 4,0% des garçons étaient confiés en milieu urbain. Cependant, 1,3% des filles contre 1,6% des garçons étaient confiés en milieu rural.

Tableau 3.04: Effectif et poids des enfants (0-14 ans) qui sont confiés selon le milieu et la région de résidence et le sexe

		Masculin		Féminin		Ensemble	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Milieu de résidence	Urbain	26 109	4,0	35 645	5,5	61 754	4,7
	Rural	24 683	1,6	19 256	1,3	43 939	1,4
	Ensemble	50 792	2,3	54 901	2,5	105 693	2,4
Régions administratives	Boké	7 159	3,1	5 608	2,6	12 767	2,9
	Conakry	10 571	3,9	17 279	6,2	27 850	5,1
	Faranah	3 591	1,6	3 371	1,6	6 962	1,6
	Kankan	5 213	1,1	5 208	1,1	10 421	1,1
	Kindia	9 691	2,9	8 542	2,7	18 233	2,8
	Labé	4 102	2	4 457	2,1	8 559	2,1
	Mamou	2 889	1,9	3 128	2,1	6 017	2
	N'Zérékoré	7 576	2,2	7 308	2,3	14 884	2,2
	Ensemble	50 792	2,3	54 901	2,5	105 693	2,4

Cette proportion diffère également selon sexe par rapport à la région de résidence. Avec un pourcentage de 5,1%, la région de Conakry est la région qui renferme le nombre le plus élevé d'enfants confiés parmi ceux qui sont âgés de moins de 15 ans. Dans cette région, 1,6% des filles de 0 à 14 ans sont confiés contre 3,9% des garçons de la même tranche d'âge. C'est à Kankan où le poids (1,1%) des enfants de 0 à 14 ans confiés est le plus faible. A Kankan, le poids des filles et des garçons de moins de 15 ans est identique (1,1%).

3.1.4. Femmes vivant seules

En Guinée, quels que soient le milieu et la région de résidence, il y a plus de femmes vivant seules ou veuves que d'hommes veufs. Dans l'ensemble, les femmes vivant seules ou veuves représentent 4,6% (contre 0,6% pour les hommes) des femmes de 12 ans ou plus. Le poids des femmes vivant

seules varie de 3,4% à Conakry (contre 0,4% pour les hommes) à 6,9% à N'Zérékoré (contre 1,1% pour les hommes).

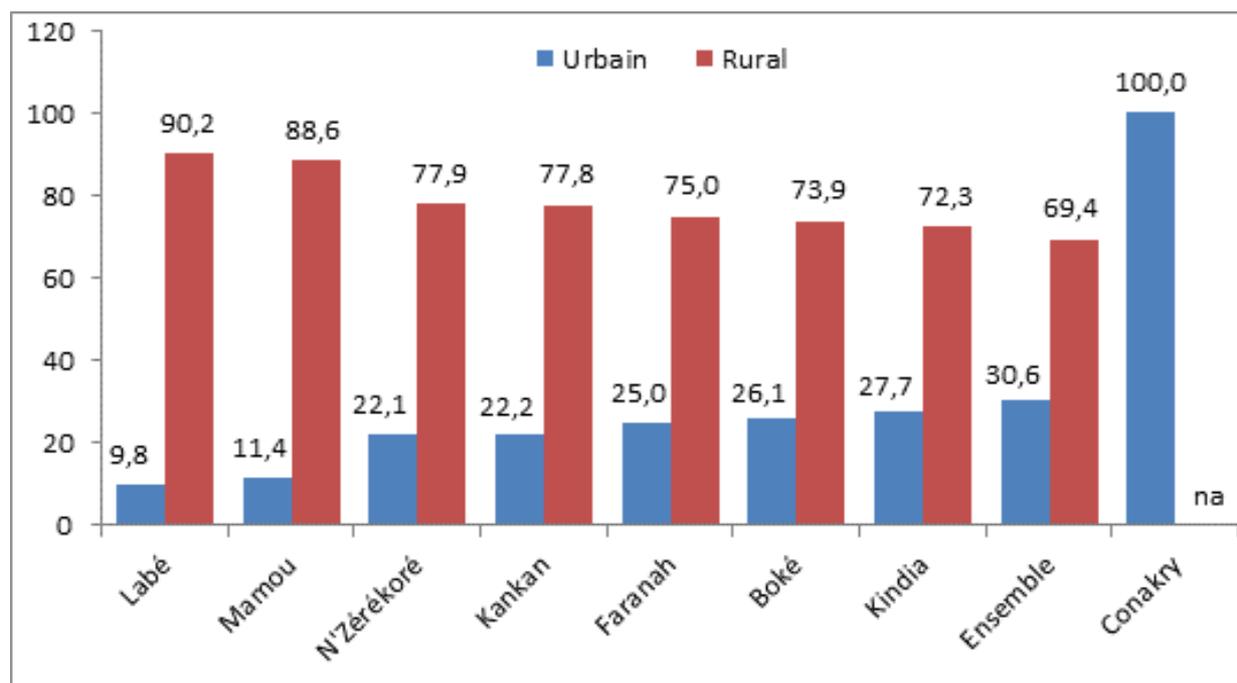
L'analyse selon le milieu de résidence montre que le poids des femmes vivant seules est plus élevé en milieu rural (5% contre 0,6% pour les hommes) qu'en milieu urbain (3,9% contre 0,4% pour les hommes). Ce constat est le même dans toutes les régions administratives.

Tableau 3.05: Effectif et poids des femmes vivant seules par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	317	0,3	3 493	3,8	3 810	2,0
	Conakry	2 356	0,4	19 771	3,4	22 127	1,9
	Faranah	298	0,5	3 414	4,9	3 712	2,8
	Kankan	438	0,3	5 019	4,1	5 457	2,2
	Kindia	671	0,4	5 691	3,1	6 362	1,8
	Labé	131	0,4	1 885	4,8	2 016	2,7
	Mamou	88	0,3	1 723	4,9	1 811	2,7
	N'Zérékoré	930	0,8	7 871	6,4	8 801	3,6
	Total	5 229	0,4	48 867	3,9	54 096	2,2
Rural	Boké	896	0,4	9 881	3,8	10 777	2,2
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	1 356	0,7	10 242	4,4	11 598	2,7
	Kankan	1 338	0,3	17 573	3,8	18 911	2,2
	Kindia	1 450	0,6	14 854	4,5	16 304	2,8
	Labé	1 442	0,6	17 384	5,4	18 826	3,5
	Mamou	1 122	0,7	13 362	5,8	14 484	3,7
	N'Zérékoré	4 123	1,2	27 683	7,0	31 806	4,4
	Total	11 727	0,6	110 979	5,0	122 706	3,0
Ensemble	Boké	1 213	0,4	13 374	3,8	14 587	2,2
	Conakry	2 356	0,4	19 771	3,4	22 127	1,9
	Faranah	1 654	0,6	13 656	4,5	15 310	2,7
	Kankan	1 776	0,3	22 592	3,9	24 368	2,2
	Kindia	2 121	0,5	20 545	4,0	22 666	2,4
	Labé	1 573	0,6	19 269	5,4	20 842	3,4
	Mamou	1 210	0,6	15 085	5,7	16 295	3,5
	N'Zérékoré	5 053	1,1	35 554	6,9	40 607	4,2
	Total	16 956	0,6	159 846	4,6	176 802	2,7

L'analyse du **graphique 3.01** montre qu'en 2014, que parmi les femmes vivant seules, 69,4% étaient en milieu rural contre 30,6% en milieu urbain. Cette proportion des femmes vivant seules en milieu urbain est gonflée par les femmes vivant seules dans la capitale toute urbaine de Conakry. Toutefois, la proportion des femmes vivant seules en milieu rural dans les autres régions sont plus nombreuses par rapport à celles du milieu urbain. En effet, la plus faible proportion des femmes vivant en milieu rural est constaté à Kindia (72,3% contre 27,7% en urbain) et la plus grande proportion des femmes vivant en milieu rural (84% contre 16% en milieu urbain) est constaté à Labé. C'est comme si le monde urbain serait partout le refuge des femmes vivant seules.

Graphique 3.01: Répartition des femmes vivant seules par région selon le milieu de résidence



3.1.5. Femmes en rupture d'union

Cette partie s'intéresse des femmes en rupture d'union, il s'agit des femmes divorcées ou séparées âgées de 12 ans ou plus.

Tableau 3.06: Effectif et poids des femmes en rupture d'union par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	329	0,4	1 116	1,2	1 445	0,8
	Conakry	2 456	0,4	7 856	1,4	10 312	0,9
	Faranah	175	0,3	534	0,8	709	0,5
	Kankan	226	0,2	772	0,6	998	0,4
	Kindia	473	0,3	1 389	0,7	1 862	0,5
	Labé	138	0,4	645	1,6	783	1,1
	Mamou	139	0,5	447	1,3	586	0,9
	N'Zérékoré	555	0,5	1 591	1,3	2 146	0,9
	Total	4 491	0,4	14 350	1,2	18 841	0,8
Rural	Boké	828	0,4	2 130	0,8	2 958	0,6
	Conakry	-	Na	-	na	-	na
	Faranah	623	0,3	1 063	0,5	1 686	0,4
	Kankan	499	0,1	1 103	0,2	1 602	0,2
	Kindia	1 067	0,4	2 624	0,8	3 691	0,6
	Labé	827	0,4	2 965	0,9	3 792	0,7
	Mamou	613	0,4	1 606	0,7	2 219	0,6
	N'Zérékoré	2 795	0,8	6 478	1,6	9 273	1,3
	Total	7 252	0,4	17 969	0,8	25 221	0,6

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Ensemble	Boké	1 157	0,4	3 246	0,9	4 403	0,7
	Conakry	2 456	0,4	7 856	1,4	10 312	0,9
	Faranah	798	0,3	1 597	0,5	2 395	0,4
	Kankan	725	0,1	1 875	0,3	2 600	0,2
	Kindia	1 540	0,4	4 013	0,8	5 553	0,6
	Labé	965	0,4	3 610	1,0	4 575	0,7
	Mamou	752	0,4	2 053	0,8	2 805	0,6
	N'Zérékoré	3 350	0,7	8 069	1,6	11 419	1,2
	Total	11 743	0,4	32 319	0,9	44 062	0,7

Selon le RGPH 2014, les femmes en rupture d'union représentent 0,9% des femmes âgées de 12 ans ou plus contre 0,4% chez les hommes de la même tranche d'âge. Le **tableau 3.06** poids de ces femmes varie d'une région à l'autre. Les régions de N'Zérékoré (1,6% contre 0,7% chez les hommes) et Conakry (1,4% contre 0,4% chez les hommes) ont les poids les plus élevés alors que les poids les plus faibles se trouvent dans les régions de Kankan (0,3% contre 0,1% chez les hommes) et de Faranah (0,5% contre 0,3% chez les hommes).

La rupture d'union (séparation ou divorce) des femmes est plus courante dans les villes que dans la campagne. En effet, le poids des femmes en rupture d'union est de 1,2% (0,4% chez les hommes) alors qu'il est de 0,8% (contre 0,4% chez les hommes). En milieu urbain, le poids le plus élevé se trouve dans la région de Labé (1,6% contre 0,4% chez les hommes) et le plus faible se trouve dans la région de Kankan (0,6% contre 0,2% chez les hommes). Alors qu'en milieu rural, le poids le plus élevé est enregistré dans la région de N'Zérékoré (1,6% contre 0,8% chez les hommes) et le plus faible est enregistré toujours dans la région de Kankan (0,2% contre 0,1% chez les hommes).

3.2. Santé

Au niveau de cette partie, dans certaines sous-sections nous nous intéresserons qu'aux filles âgées de 12 à 16 ans. La tranches d'âge 12-14 ans par rapport à la précocité et celle de 15-16 ans par ce qu'on s'intéresse à la fécondité à partir de 15 ans. En plus, selon le code civil guinéen l'âge au mariage pour les filles se situe à 17 ans et 18 ans pour les garçons.

3.2.1. Femmes vivant avec un handicap

L'examen du **tableau 3.07** montre qu'il y a plus de personnes handicapées de sexe masculin que de sexe féminin. En effet, sur un total de 155885 personnes handicapées en 2014, les femmes handicapées sont au nombre de 73338, soit 47,04% contre un effectif de 82547 d'hommes, soit 52,9%. Les femmes handicapées représentent 1,34% de la population féminine¹¹. Au niveau urbain, la proportion des femmes handicapées est de 33% contre 33,8% d'hommes. En milieu rural, cette proportion est de 67% de femmes contre 66,2% d'hommes. Ce qui montre que les femmes handicapées sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 3.07: Répartition (%) de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe et le statut de handicap

	Handicapé			Non handicapé		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Urbain	33,8	33,0	33,4	35,9	33,8	34,8
Rural	66,2	67,0	66,6	64,1	66,2	65,2
Total	100	100	100	100	100	100
	82 547	73 338	155 885	4 986 142	5 361 105	10 347 247

¹¹ La population totale des femmes des ménages ordinaires étant égale à 5434442 (RGPH3)

L'analyse du **tableau 3.08** indique qu'en Guinée le poids des femmes vivant avec handicap représentent 1,3% de la population féminine contre 1,6% chez les hommes. Cette situation se confirme quels que soient le milieu et la région de résidence. Mais le poids des femmes handicapées est plus élevé en milieu rural (1,4% contre 1,7% chez les hommes) qu'en milieu urbain (1,3% contre 1,5% chez les hommes).

En outre, au niveau national, ce sont les régions de Labé (1,6) et de Mamou (1,6%) qui ont les poids les mieux élevés alors le poids le faible est observé dans la région de Kankan (1,1%). Ce résultat est le même en milieu rural. Cependant, en milieu urbain c'est la région de Kindia (1,7%) qui a le poids le plus élevé alors que le poids le plus faible revient à la région de Kankan (1,1%)%.

Tableau 3.08: Effectif et poids (%) des femmes résidentes vivant avec handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	2 002	1,5	1 629	1,2	3 631	1,3
	Conakry	11 941	1,4	10 149	1,2	22 090	1,3
	Faranah	1 624	1,6	1 388	1,3	3 012	1,5
	Kankan	2 574	1,3	2 201	1,1	4 775	1,2
	Kindia	5 107	1,9	4 676	1,7	9 783	1,8
	Labé	891	1,7	850	1,5	1 741	1,6
	Mamou	733	1,6	649	1,3	1 382	1,4
	N'Zérékoré	3 010	1,6	2 673	1,4	5 683	1,5
	Total	27 882	1,5	24 215	1,3	52 097	1,4
Rural	Boké	6 199	1,6	5 561	1,3	11 760	1,5
	Conakry	-	na	na	na	na	na
	Faranah	5 893	1,7	5 229	1,4	11 122	1,5
	Kankan	10 530	1,4	8 926	1,1	19 456	1,2
	Kindia	8 199	1,7	7 198	1,4	15 397	1,5
	Labé	7 756	2,0	7 709	1,6	15 465	1,8
	Mamou	6 169	2,2	5 734	1,6	11 903	1,9
	N'Zérékoré	9 919	1,7	8 766	1,4	18 685	1,5
	Total	54 665	1,7	49 123	1,4	103 788	1,5
Ensemble	Boké	8 201	1,6	7 190	1,3	15 391	1,4
	Conakry	11 941	1,4	10 149	1,2	22 090	1,3
	Faranah	7 517	1,7	6 617	1,3	14 134	1,5
	Kankan	13 104	1,3	11 127	1,1	24 231	1,2
	Kindia	13 306	1,8	11 874	1,5	25 180	1,6
	Labé	8 647	1,9	8 559	1,6	17 206	1,7
	Mamou	6 902	2,1	6 383	1,6	13 285	1,8
	N'Zérékoré	12 929	1,7	11 439	1,4	24 368	1,5
	Total	82 547	1,6	73 338	1,3	155 885	1,5

L'analyse du **tableau 3.09** selon le sexe et le type de handicap montre que les femmes sont plus touchées par l'infirmité des membres inférieurs et supérieurs dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Les femmes sont touchées par l'infirmité des membres inférieurs et supérieurs avec respectivement 46% et 20,1% de l'ensemble des femmes vivant avec handicap contre 44% et 19,9% respectivement chez les hommes. Cette situation est similaire non seulement au niveau des albinos avec 0,8% chez les femmes contre 0,7% chez les hommes mais aussi au niveau des sourds où il y a 5,8% de sourdes parmi les femmes handicapées contre 4,5% pour les hommes. Néanmoins, il y a plus d'hommes aveugles et souffrants d'une déficience mentale que de femmes parmi ceux et celles

qui sont handicapés. Au niveau des aveugles, nous avons 10,5% chez les hommes contre 9,2% chez les femmes. En ce qui concerne la déficience mentale, il y a 13,4% pour les hommes contre 11% pour les femmes.

Tableau 3.09: Répartition (%) de la population des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence et par sexe selon la nature ou type du handicap

	Masculin			Féminin		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Infirme de membre inférieur	56,8	37,5	44,0	59,3	39,4	46,0
Infirme de membre supérieur	18,3	20,7	19,9	17,9	21,2	20,1
Aveugle	6,4	12,5	10,4	5,2	11,2	9,2
Muet	2,3	3,4	3,1	2,4	3,3	3,0
Sourd	2,7	5,4	4,5	4,3	6,5	5,8
Sourd-muet	2	3,3	2,9	2,2	3,2	2,9
Déficient mental	9,9	15,2	13,4	6,9	13,0	11,0
Bossu	0,8	1,3	1,2	0,8	1,6	1,3
Albinos	0,8	0,6	0,7	1,0	0,7	0,8
Total	100 27 882	100 54 665	100 82 547	100 24 215	100 49 123	100 73 338

L'analyse du **tableau 3.10** montre que, sur le plan national, la proportion de la population âgées de 15-64ans avec un handicap et occupées est de 49,5%. Cette proportion est de 39,4% pour des femmes contre 58,4% pour les hommes. En milieu urbain, les femmes handicapées occupés au moment du recensement représentent une proportion de 19,7% contre 35,7% des hommes. En milieu rural, cette proportion est de 41,2% pour les femmes contre 62,5% pour les hommes.

Tableau 3.10: Répartition de la population vivant (15-64 ans) avec un handicap par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	51,1	35,7	44,3	62,5	41,2	52,2	58,4	39,4	49,5
Chômeur	3,6	1,7	2,7	2,5	1,3	1,9	2,9	1,4	2,2
Recherche 1 ^{er} emploi	4,4	2,6	3,6	0,9	0,4	0,6	2,2	1,1	1,7
Elève/ Etudiant	21,4	17,7	19,8	5,3	3,0	4,2	11,1	7,9	9,6
Femme au foyer	0,0	27,5	12,2	0,0	29,3	14,1	0,0	28,7	13,5
Rentier	1,0	0,5	0,8	0,9	0,4	0,7	0,9	0,5	0,7
Retraité	1,5	0,7	1,1	0,6	0,5	0,6	0,9	0,5	0,7
Invalide/ vieillard	16,9	13,6	15,5	27,2	23,8	25,6	23,5	20,5	22,1
ND	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Total	100 16 864	100 13 441	100 30 305	100 29 690	100 27 606	100 57 296	100 46 554	100 41 047	100 87 601

3.2.2. Orphelines vivant avec un handicap

L'analyse du **tableau 3.11** de l'effectif et du poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par rapport aux enfants du même groupe d'âge de la zone considérée montre que la proportion des filles orphelines est relativement faible. Quels que soient le milieu et la région de résidence leur proportion est de l'ordre de 0,1%. Toutefois, il existe une légère différence en arrondissant à deux décimales après la virgule non seulement entre le milieu rural et urbain mais entre certaines régions administratives.

Tableau 3.11: Effectif et poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence par rapport aux enfants de 0 à 17 ans.

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	37	0,06	44	0,07	81	0,06
	Conakry	220	0,06	247	0,07	467	0,06
	Faranah	45	0,08	47	0,09	92	0,09
	Kankan	55	0,05	61	0,06	116	0,06
	Kindia	91	0,07	107	0,08	198	0,07
	Labé	25	0,10	27	0,10	52	0,10
	Mamou	21	0,09	13	0,05	34	0,07
	N'Zérékoré	83	0,09	72	0,08	155	0,08
	Total	577	0,07	618	0,07	1 195	0,07
Rural	Boké	113	0,05	102	0,05	215	0,05
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	101	0,05	115	0,06	216	0,05
	Kankan	156	0,03	154	0,04	310	0,03
	Kindia	154	0,06	136	0,05	290	0,05
	Labé	149	0,07	146	0,06	295	0,07
	Mamou	83	0,05	77	0,05	160	0,05
	N'Zérékoré	226	0,07	193	0,06	419	0,07
	Total	982	0,05	923	0,05	1 905	0,05
Ensemble	Boké	150	0,05	146	0,05	296	0,05
	Conakry	220	0,06	247	0,07	467	0,06
	Faranah	146	0,06	162	0,06	308	0,06
	Kankan	211	0,04	215	0,04	426	0,04
	Kindia	245	0,06	243	0,06	488	0,06
	Labé	174	0,07	173	0,07	347	0,07
	Mamou	104	0,06	90	0,05	194	0,05
	N'Zérékoré	309	0,07	265	0,07	574	0,07
	Total	1 559	0,06	1 541	0,06	3 100	0,06

L'examen du **tableau 3.12** de l'effectif et du poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par rapport aux enfants handicapés de la même tranche d'âge de la zone correspondante révèle qu'en Guinée 1,2%orphelines de 0-17 ans vivent avec un handicap quelconque contre 1,3% chez les garçons. Dans l'ensemble, cette proportion varie entre 1,1% et 1,4% selon la région.

Le poids de ces filles est un peu plus élevé en milieu rural (1,3%) qu'en milieu urbain (1,2%). En plus en milieu rural, la région de Faranah (1,5%) a le poids le plus grand et le poids le plus petit appartient aux régions de Boké (1,1%) et de Kankan (1,1%). En milieu urbain, ce sont les régions de Kindia (1,6%) et de Labé (1,6%) qui ont le poids le plus grand et le poids le plus petit revient également à la région de Boké (1%).

Tableau 3.12: Effectif et poids des orphelins (0-17 ans) vivant avec un handicap par sexe selon le milieu et la région de résidence par rapport aux enfants de 0 à 17 ans handicapés.

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	37	0,9	44	1,0	81	0,9
	Conakry	220	1,2	247	1,1	467	1,2
	Faranah	45	1,4	47	1,4	92	1,4
	Kankan	55	1,1	61	1,1	116	1,1
	Kindia	91	1,4	107	1,6	198	1,5
	Labé	25	1,7	27	1,6	52	1,6
	Mamou	21	1,7	13	0,9	34	1,3
	N'Zérékoré	83	1,3	72	1,1	155	1,2
	Total	577	1,2	618	1,2	1 195	1,2
	Rural	Boké	113	1,2	102	1,1	215
Conakry		-	na	-	na	-	na
Faranah		101	1,3	115	1,5	216	1,4
Kankan		156	1,1	154	1,1	310	1,1
Kindia		154	1,4	136	1,2	290	1,3
Labé		149	1,5	146	1,4	295	1,4
Mamou		83	1,5	77	1,3	160	1,4
N'Zérékoré		226	1,6	193	1,4	419	1,5
Total		982	1,4	923	1,3	1 905	1,3
Ensemble	Boké	150	1,1	146	1,1	296	1,1
	Conakry	220	1,2	247	1,1	467	1,2
	Faranah	146	1,3	162	1,5	308	1,4
	Kankan	211	1,1	215	1,1	426	1,1
	Kindia	245	1,4	243	1,4	488	1,4
	Labé	174	1,5	173	1,4	347	1,5
	Mamou	104	1,5	90	1,2	194	1,4
	N'Zérékoré	309	1,5	265	1,3	574	1,4
	Total	1 559	1,3	1 541	1,2	3 100	1,3

De la typologie des orphelins vivant avec un handicap, il ressort de l'analyse du **tableau 3.13** que sur le plan national la plupart des orphelines handicapées sont des infirmes de membre(s) inférieur(s) (43,7% contre 41,1% chez les hommes), des infirmes de membre(s) supérieur(s) (19,5% contre 20,5% chez les hommes) et des déficients mentaux (14,4% contre 16,2% chez les hommes).

Selon le sexe, l'analyse montre qu'il y a plus de filles orphelines (673, soit 51,2%) que de garçons orphelins (641, soit 48,8%) infirmes du membre inférieur. La proportion de filles aveugles (5,3%) est légèrement supérieure à celles des garçons (5,2%). En matière de déficience mentale, il y a plus de garçons (252, soit 53,2%) que de filles (222, soit 46,8%).

Tableau 3.13: Répartition des orphelins vivant avec un handicap par type d'handicap selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	292	50,6	347	56,1	349	35,5	326	35,3	641	41,1	673	43,7
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	109	18,9	108	17,5	210	21,4	192	20,8	319	20,5	300	19,5
Aveugle	35	6,1	26	4,2	49	5,0	55	6,0	84	5,4	81	5,3
Muet	25	4,3	25	4,0	61	6,2	50	5,4	86	5,5	75	4,9
Sourd	12	2,1	26	4,2	50	5,1	49	5,3	62	4,0	75	4,9
Sourd-muet	19	3,3	23	3,7	62	6,3	58	6,3	81	5,2	81	5,3
Déficient mental	70	12,1	49	7,9	182	18,5	173	18,7	252	16,2	222	14,4
Bossu	6	1,0	3	0,5	8	0,8	12	1,3	14	0,9	15	1,0
Albinos	9	1,6	11	1,8	11	1,1	8	0,9	20	1,3	19	1,2
Total	577	100,0	618	100,0	982	100,0	923	100,0	1 559	100,0	1 541	100,0

3.2.3. Filles mariées précocement

Le tableau ci-dessous montre le poids ou la proportion par rapport l'effectif correspondant des filles de 12-16 ans mariées précocement. Dans le pays, le poids de ces filles mariées précocement est 18%. Mais ce poids plus élevé en milieu rural (23,4%) qu'en milieu urbain (10%).

Par ailleurs, l'analyse de ce tableau indique que la proportion de ces filles de 12-16 ans mariées précocement varie en fonction de l'âge et du milieu de résidence. De 12 à 14 ans, la proportion de filles mariées précocement est 9,1% dans l'ensemble alors qu'elle est de 5,5% en milieu urbain et de 11,4% en milieu rural. Entre 15-16 ans, cette proportion est de 31,4% dans l'ensemble. Elle est de 16,6% en milieu urbain et de 41,9% en milieu rural.

Tableau 3.14: Effectif et poids des filles âgées de 12 à 16 ans mariées précocement selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Féminin	Poids	Féminin	Poids	Féminin	Poids
12 ans	3 717	7,3	9 339	10,6	13 056	9,4
13 ans	1 624	3,7	6 243	9,4	7 867	7,1
14 ans	2 621	5,2	9 571	14,7	12 192	10,5
12-14 ans	7 962	5,5	25 153	11,4	33 115	9,1
15 ans	7 723	14,3	30 608	36,9	38 331	28,0
16 ans	8 979	19,3	29 280	48,8	38 259	35,9
15-16 ans	16 702	16,6	59 888	41,9	76 590	31,4
Total 12-16 ans	24 664	10,0	85 041	23,4	109 705	18,0

L'analyse du **tableau 3.14** montre que parmi les filles mariées précocement (12-16 ans), le nombre de mariages précoces augmente avec l'âge comme on pouvait s'attendre. Dans le pays, sur un effectif de 109705 filles de 12-16 ans mariées précocement, 33115 (soit 30,2%) d'entre elles se sont mariées entre 12 et 14 ans, et 76590 (soit 67,8%) entre 15 et 16 ans.

Selon le milieu de résidence, c'est en milieu rural où il y a plus des mariages précoces par rapport au milieu urbain. Sur 33115 filles âgées de 12 à 14 ans mariées précocement, 25153 (soit 76,0%) parmi elles sont du milieu rural et 7962 (soit 24,0%) milieu urbain. En outre, sur 76590 filles âgées de 15 à 16 ans mariées précocement, 59888 (soit 78,2%) parmi elles sont du milieu rural et 16702 (soit 21,8%) en milieu urbain.

Par ailleurs, dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, le mariage précoce des filles de 12 à 16 ans est plus courant chez les monogames que chez les polygames. (Tableau A3.3 de l'annexe).

Tableau 3. 15: Effectif et poids des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	660	5,8	2 623	10,5	3 283	9,0
Conakry	2 671	4,2	-	Na	2 671	4,2
Faranah	398	4,5	2 515	10,4	2 913	8,8
Kankan	1 341	8,9	7 847	15,8	9 188	14,2
Kindia	1 888	8,2	3 553	11,9	5 441	10,3
Labé	152	3,2	2 888	8,9	3 040	8,2
Mamou	224	5,3	2 209	10,0	2 433	9,2
N'Zérékoré	628	4,4	3 518	9,6	4 146	8,1
Total	7 962	5,5	25 153	11,4	33 115	9,1

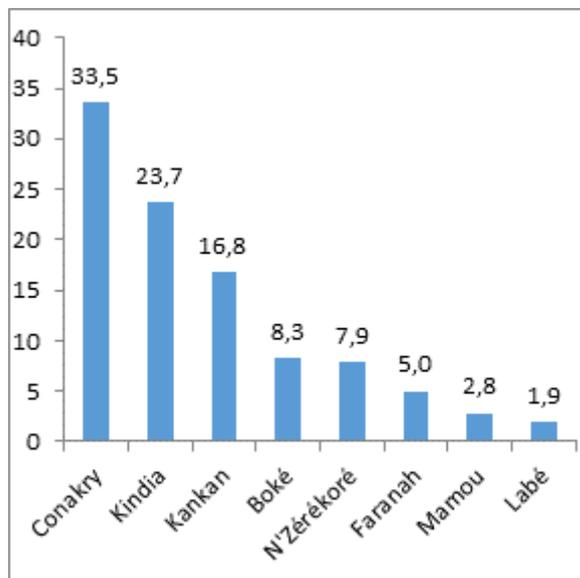
Sur un effectif de 33115, les filles âgées de 12 à 14ans mariées de façon précoce représentent 9,1% des filles de cette tranche d'âge. Cette proportion est plus importante en milieu rural (11,4%) qu'en milieu urbain (5,5%). En outre, ce poids diffère d'une région administrative à une autre. La proportion la plus élevée est observée dans la région de Kankan (14,2%, urbain : 15,8%, rural : 8,9%) et la plus faible dans la région de Conakry (4,2%) (Tableau 3.15).

Tableau 3. 16: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence

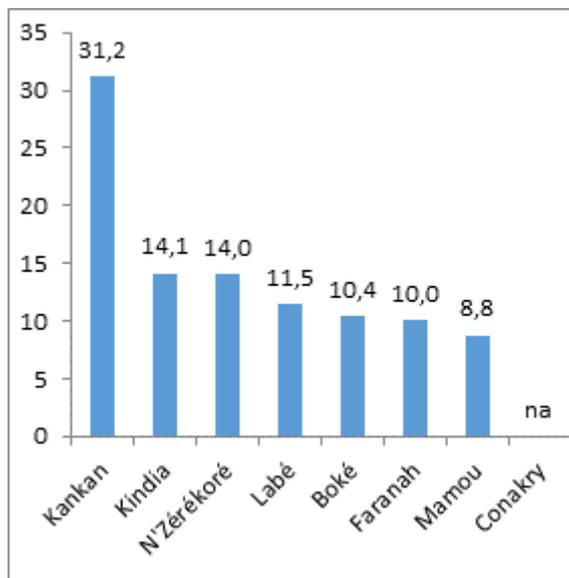
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boké	660	8,3	2 623	10,4	3 283	9,9
Conakry	2 671	33,5	-	0,0	2 671	8,1
Faranah	398	5,0	2 515	10,0	2 913	8,8
Kankan	1 341	16,8	7 847	31,2	9 188	27,7
Kindia	1 888	23,7	3 553	14,1	5 441	16,4
Labé	152	1,9	2 888	11,5	3 040	9,2
Mamou	224	2,8	2 209	8,8	2 433	7,3
N'Zérékoré	628	7,9	3 518	14,0	4 146	12,5
Total	7 962	100,0	25 153	100,0	33 115	100,0

L'analyse selon la région administrative du tableau 3.16, montre que les plus grands nombres des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement se trouvent dans les régions de Kankan, de Kindia et de N'Zérékoré (respectivement 27,7%, 16,4% et 12,5%). Les plus petits nombres des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement se trouvent dans les régions de Labé et Mamou (respectivement 9,2% et 7,3%). Cette tendance reste de même dans les milieux urbain et rural. En effet, le plus petit effectif des filles mariées précocement en milieu urbain est constaté à Labé (1,9%), suivi de Mamou (2,8%). Les plus fortes proportions sont enregistrées à Conakry (33,5%) Kindia (23,7%) et de Kankan (16,8%).

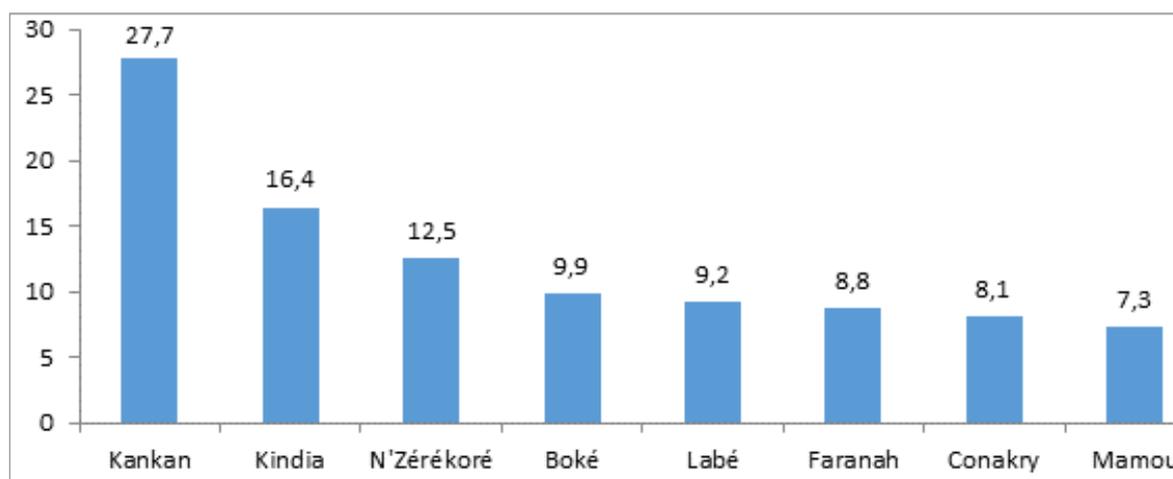
Graphique 3.02: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu urbain



Graphique 3.03: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement par région selon le milieu rural



Graphique 3.04: Répartition des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement et par région dans l'ensemble du pays



L'analyse des **graphiques** ci-dessous (**3.02**, **3.03** et **3.04**) montrent que, quel que soit le milieu de résidence et dans l'ensemble, c'est dans la région de Kankan où habitent le plus grand effectif des filles âgées de 12-14 ans mariées précocement. Quant au plus petit effectif, il se trouve dans la région de Labé en milieu urbain et dans la région de Mamou en milieu rural.

Tableau 3. 17: Effectif et poids des filles âgées de 15-16 ans mariées précocement par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	1 081	14,2	6 476	38,1	7 557	30,7
Conakry	5 426	12,4	-	na	5 426	12,4
Faranah	1 207	19,7	7 091	48,1	8 298	39,7
Kankan	3 147	29,7	18 395	53,4	21 542	47,9
Kindia	3 009	19,3	8 877	42,7	11 886	32,7
Labé	525	16,5	5 717	32,9	6 242	30,3
Mamou	530	19,4	4 139	35,9	4 669	32,8
N'Zérékoré	1 777	15,9	9 193	33,8	10 970	28,6
Total	16 702	16,6	59 888	41,9	76 590	31,4

De même, sur un effectif de 76590, les filles âgées de 15 à 16 ans mariées précocement représentent 31,4% des filles de cette tranche d'âge. Cette proportion est plus importante en milieu rural (41,9%) qu'en milieu urbain (16,6%). En plus, cette proportion diffère d'une région administrative à une autre. La proportion la plus élevée est également observée dans la région de Kankan (47,9%, urbain : 53,4%, rural : 29,7%) et la plus faible dans la région de Conakry (12,4%) (**Tableau 3.17**).

Par ailleurs, il ressort aussi tableau précédent une forte disparité selon la région de résidence des filles âgées de 15-16 ans mariées précocement. En effet, 21,2% des filles âgées de 15-16 ans mariées précocement vivent en milieu urbain contre 78,1% en milieu rural.

3.2.4. Filles ayant déjà procréé (12 à 14 ans et 15 à 16 ans)

D'après le **tableau 3.16**, nous remarquons que même si le poids des filles de 12-14 ans et celles de 15-16 ans ayant déjà procréé est faible, les effectifs en jeu sont toutefois considérables et méritent l'attention des organismes.

Dans l'ensemble, les statistiques du **tableau 3.18** indiquent que 4,3% des filles âgées de 12 à 14 ans ont eu au moins une naissance vivante. En milieu urbain, 3,1% des filles âgées de 12 à 14 ans ont eu au moins une naissance vivante contre 5% des filles de la même tranche en milieu rural. Globalement nous constatons que le poids des filles ayant déjà procréé évolue en dent de scie entre 12-14 ans. Il est de 5,6% pour les filles de 12 ans, 2,6% pour celles de 13 ans et 6% pour celles de 14 ans. Nous observons également la même tendance quel que soit le milieu de résidence. Mais à la différence du milieu urbain, en milieu rural la proportion des filles de 12 ans (5,6%) ayant déjà procréé est inférieure à celle des filles de 14 ans (6,0%).

Tableau 3.18: Effectif, poids des filles de 12 à 14 ans ayant déjà procréé dans l'ensemble et par milieu de résidence selon l'année d'âge

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
12 ans	2 821	5,5	4 908	5,6	7 729	5,6
13 ans	643	1,5	2 283	3,4	2 926	2,6
14 ans	1 091	2,2	3 904	6,0	4 995	4,3
12 à 14 ans	4 555	3,1	11 095	5,0	15 650	4,3
15 ans	2 989	5,5	11 896	14,3	14 885	10,9
16 ans	5 524	11,8	17 529	29,2	23 053	21,6
15 à 16 ans	8 513	8,5	29 425	20,6	37 938	15,6
Total 12 à 16 ans	13 068	5,3	40 520	11,2	53 588	8,8

S'agissant des filles âgées de 15 à 16 ans, 15,6% d'entre elles ont déjà procréé. Cette proportion est de 20,6% en milieu rural et seulement de 8,5% en milieu urbain. Le phénomène de procréation des filles de 15 à 16 ans est donc plus important en milieu rural (plus du double) qu'en milieu urbain.

Par ailleurs, entre 12 et 16 ans, 8,8% des filles ont déjà donné naissance à au moins un enfant. Cette réalité est plus importante en milieu rural (11,2%) qu'en milieu urbain (5,3%).

Tableau 3.19: Effectif et poids des filles âgées de 12 à 14 ans ayant déjà procréé par milieu de résidence selon la région administrative

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	438	3,8	1 203	4,8	1 641	4,5
Conakry	1 426	2,2	-	na	1 426	2,2
Faranah	210	2,4	1 032	4,3	1 242	3,8
Kankan	540	3,6	3 797	7,6	4 337	6,7
Kindia	968	4,2	1 679	5,6	2 647	5,0
Labé	147	3,1	1 093	3,4	1 240	3,3
Mamou	293	6,9	731	3,3	1 024	3,9
N'Zérékoré	533	3,7	1 560	4,3	2 093	4,1
Total	4 555	3,1	11 095	5,0	15 650	4,3

Le **tableau 3.19** des filles âgées de 12-14 ans ayant déjà procréé attire l'attention sur ce phénomène. En plus, il montre que ce phénomène est plus rural qu'urbain et ce, quelle que soit la région. Dans l'ensemble, c'est dans les régions de Kankan (6,7%) et Kindia (5%) où les proportions de filles âgées de 12-14 ans ayant déjà procréé sont plus élevées. Alors que la plus petite proportion de ces filles est constatée dans la région de Conakry (2,2%).

L'observation du **tableau 3.19** indique qu'en milieu urbain, hormis Conakry, c'est dans la région de Mamou (6,9%) où la proportion de filles âgées de 12-14ans ayant déjà procréé est plus élevée et la plus petite proportion de ces filles est constatée dans la région de Faranah (2,4%). Quant au milieu rural, la proportion de filles âgées de 12-14ans ayant déjà procréé la plus élevée se trouve dans la région de Kankan (7,6%) alors que la plus petite proportion de ces filles est enregistrée dans la région de Mamou (3,3%).

Tableau 3.20: Effectif et poids des filles âgées de 15 à 16 ans ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	779	10,2	3 742	22,0	4 521	18,4
Conakry	2 750	6,3	-	Na	2 750	6,3
Faranah	549	8,9	3 160	21,4	3 709	17,8
Kankan	1 342	12,7	8 697	25,3	10 039	22,3
Kindia	1 560	10,0	5 276	25,4	6 836	18,8
Labé	203	6,4	1 988	11,4	2 191	10,7
Mamou	218	8,0	1 416	12,3	1 634	11,5
N'Zérékoré	1 112	9,9	5 146	18,9	6 258	16,3
Total	8 513	8,5	29 425	20,6	37 938	15,6

L'examen du **tableau 3.20** montre que le poids des filles âgées de 15 à 16 ans ayant déjà procréé varie en fonction du milieu et de la région de résidence. A l'image de leurs homologues de 12-14 ans, le poids de ces filles est plus important en milieu rural (20,6%) qu'en milieu urbain (8,5%) et ce, quelle que soit la région. Dans l'ensemble, les proportions les plus élevées des filles âgées de 12-14ans

ayant déjà procréé est observée dans la région de Kankan (22,3%). Alors que la plus faible proportion de ces filles se trouve dans la région de Conakry (6,3%).

3.2.5. Filles célibataires ayant déjà procréé (12-14 ans ; 15-16 ans)

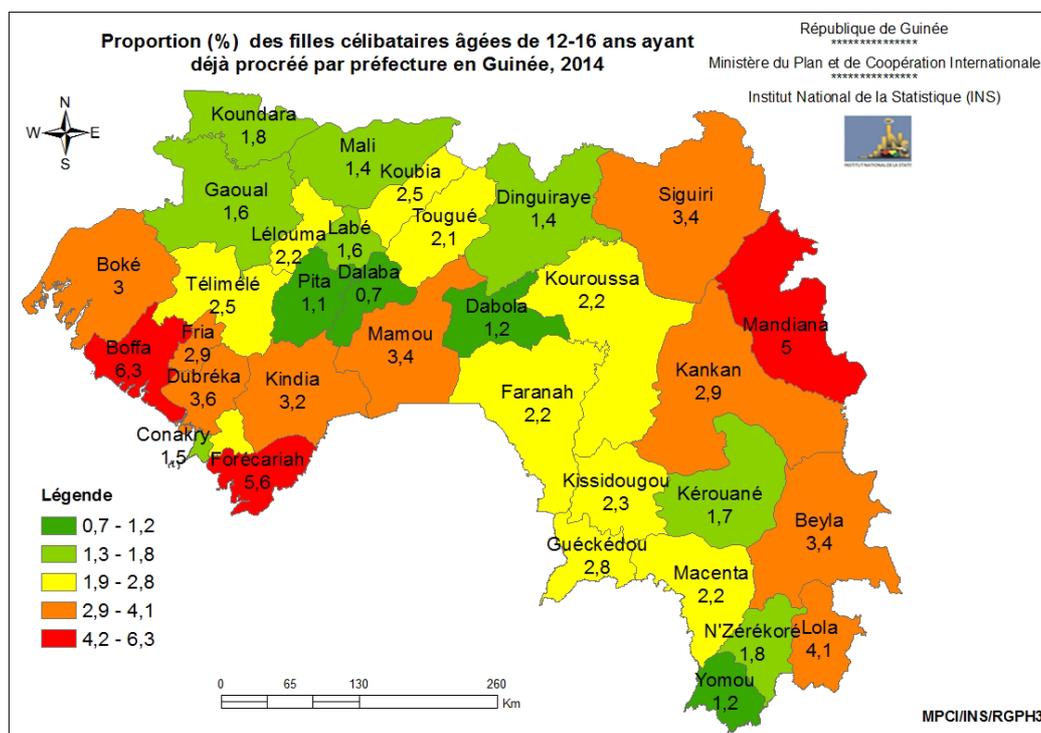
Bien que leur effectif soit relativement faible par rapport à l'effectif total des filles de la même tranche d'âge, la procréation des filles célibataires âgées de 12 à 16 ans est relativement très rependue en Guinée. Leur effectif augmente avec l'âge et varie en fonction du milieu et de la région de résidence. Dans la tranche d'âge 12-16 ans, la proportion au niveau national des filles célibataires ayant déjà procréé est égale à 2,4% par rapport aux filles célibataires de la même tranche d'âge. Cette proportion est de 2,8% et 1,9% respectivement en milieu urbain et rural.

Tableau 3.21: Effectif et poids des célibataires (12 à 14 ans ; 15 à 16ans) ayant déjà procréé par milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
12 ans	667	1,5	1 489	1,9	2 156	1,7
13 ans	413	1,0	1 154	1,9	1 567	1,5
14 ans	618	1,3	1 311	2,4	1 929	1,9
12 à 14 ans	1 698	1,2	3 954	2,1	5 652	1,7
15 ans	1 123	2,4	1 879	3,6	3 002	3,1
16 ans	1 442	3,9	1 910	6,4	3 352	5,0
15 à 16 ans	2 565	3,1	3 789	4,7	6 354	3,9
Total (12 à 16 ans)	4 263	1,9	7 743	2,8	12 006	2,4

Par ailleurs, entre 12-14 ans la proportion des filles célibataires âgées ayant déjà procréé est de 1,7% dans l'ensemble, 1,5% en milieu urbain et 1,9% en milieu rural. Quant aux filles de 15-16 ans célibataires âgées et ayant déjà procréé, leur poids 3,1% dans l'ensemble, 4,7% en milieu urbain et 1,9% en milieu rural.

Carte 3.01: Proportion(en %) des Filles célibataires âgées de 12-16 ans ayant déjà procréé par préfecture



La **carte 3.01** contient le poids des filles célibataires âgées de 12 à 16 ayant déjà procréé par préfecture. Dans l'ensemble, ce sont les préfectures de Boffa (6,3%), de Forécariah (5,6%) et de Mandiana (5%) qu'on retrouve le taux les plus grands des filles célibataires âgées de 12-17 ans ayant déjà procréé (12%). Les plus petites proportion de ces filles célibataires sont enregistrées dans les préfectures de Dalaba (0,7%), de Pita (1,1%), de Yomou (1,2%) et Dabola (1,2%).

Le **tableau A3.04** contient la proportion ou le poids des filles célibataires âgées de 12 à 16 ayant déjà procréé par préfecture par rapport à l'ensemble des filles de 12-16 ans non mariées. A l'image de l'analyse selon la région, ce tableau révèle que le poids de ces filles est plus grand en milieu rural qu'en milieu urbain et varie selon la préfecture. Dans l'ensemble, c'est dans les préfectures de Boffa (6,3%) et de Forécariah (5,6%) qu'on retrouve la plus grande proportion des filles célibataires âgées de 12-16 ans ayant déjà procréé. Alors que, la plus faible proportion des filles célibataires âgées de 12-17 ans ayant déjà procréé est constatée dans les préfectures de Dalaba (0,7%), de Pita (1,1%), de Dabola (1,2%) et de Yomou (1,2%).

De plus, la proportion ou le poids des filles célibataires âgées de 12 à 16 ayant déjà procréé varie selon qu'on soit en milieu rural ou en milieu urbain d'une préfecture. La proportion de ces filles en milieu urbain est tantôt inférieure et tantôt supérieure à celle du milieu rural, vice versa, selon la préfecture (voir **Tableau A3.04** de l'annexe).

Tableau 3.22: Effectif et poids des filles célibataires (12 à 14 ans) ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Boké	143	1,3	431	2,0	574	1,8
Conakry	500	0,8	-	Na	500	0,8
Faranah	77	0,9	307	1,4	384	1,3
Kankan	114	0,8	1 161	2,8	1 275	2,3
Kindia	318	1,5	623	2,4	941	2,0
Labé	103	2,3	578	2,0	681	2,0
Mamou	199	5,0	349	1,8	548	2,3
N'Zérékoré	244	1,8	505	1,6	749	1,6
Total	1 698	1,2	3 954	2,1	5 652	1,7

En Guinée, l'analyse du **tableau 3.22** des filles célibataires de 12-14 ans ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence révèle que ce sont les régions de Kankan (2,3%), de Mamou (2,3%), de Kindia (2%) et de Labé (2%) présentent les proportions les importantes. Malgré que la région que Conakry a le plus grand effectif des filles célibataires de 12-14 ans ayant déjà procréé, cette région (0,8%) enregistre le poids le plus faible de ces filles par rapport aux autres régions.

En milieu urbain hormis Conakry, le poids des filles célibataires âgées de 12-14 ans ayant déjà procréé passe d'un minimum de 0,8% dans la région de Kankan à un maximum de 5% dans la région de Mamou. Par contre, le plus grand poids des filles célibataires âgées de 12-14 ans ayant déjà procréé en milieu rural est constaté dans la région de Kankan (2,8%) suivie de la région de Kindia (2,4%). Et le plus petit poids de ces filles en milieu rural est constaté dans la région de Faranah (1,4%) suivie de celle de N'Zérékoré (1,6%).

Tableau 3.23: Effectif et poids des filles célibataires (15-16 ans) ayant déjà procréé par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	273	4,2	721	7,0	994	5,9
Conakry	943	2,5	-	na	943	2,5
Faranah	138	2,8	274	3,6	412	3,3
Kankan	284	3,9	902	5,7	1 186	5,1
Kindia	567	4,6	864	7,4	1 431	5,9
Labé	29	1,1	154	1,3	183	1,3
Mamou	25	1,1	95	1,3	120	1,3
N'Zérékoré	306	3,3	779	4,6	1 085	4,1
Total	2 565	3,1	3 789	4,7	6 354	3,9

Il ressort de l'examen du **tableau 2.23** ci-dessus que le poids des filles célibataires âgées de 15 à 16 ans ayant déjà procréé sont encore plus élevés dans les régions de Boké (5,9%), de Mamou (5,9%) et de Kankan (5,1%). Toutefois, les poids les faibles de ces filles sont enregistrés dans les régions de Labé (1,3%) et de Mamou (1,3%) par rapport aux autres régions.

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain, le poids des filles célibataires âgées de 12-14 ans ayant déjà procréé passe d'un minimum de 1,1% dans la région de Labé ainsi que dans celle de Mamou à un maximum de 4,6% dans la région de Kindia. Cependant, le plus grand poids de ces filles en milieu rural est observé également dans la région de Kindia (7,4%) suivie de la région de Boké (7%). Alors que le plus petit poids de ces filles en milieu rural est constaté dans les régions de de Labé (1,3%) et de Mamou (1,3%) suivies de celle de Faranah (3,6%).

Les résultats des deux tableaux précédents montrent que, quelle que soit la tranche d'âges, la proportion des filles célibataires de moins de 17 ans mérite une attention particulière des autorités et des leaders d'opinion dans toutes les régions administratives et préfectures de la Guinée bien que le phénomène soit plus important dans certaines parties que d'autres.

3.2.6. Procréation tardive (40-44 ans ; 45-49 ans)

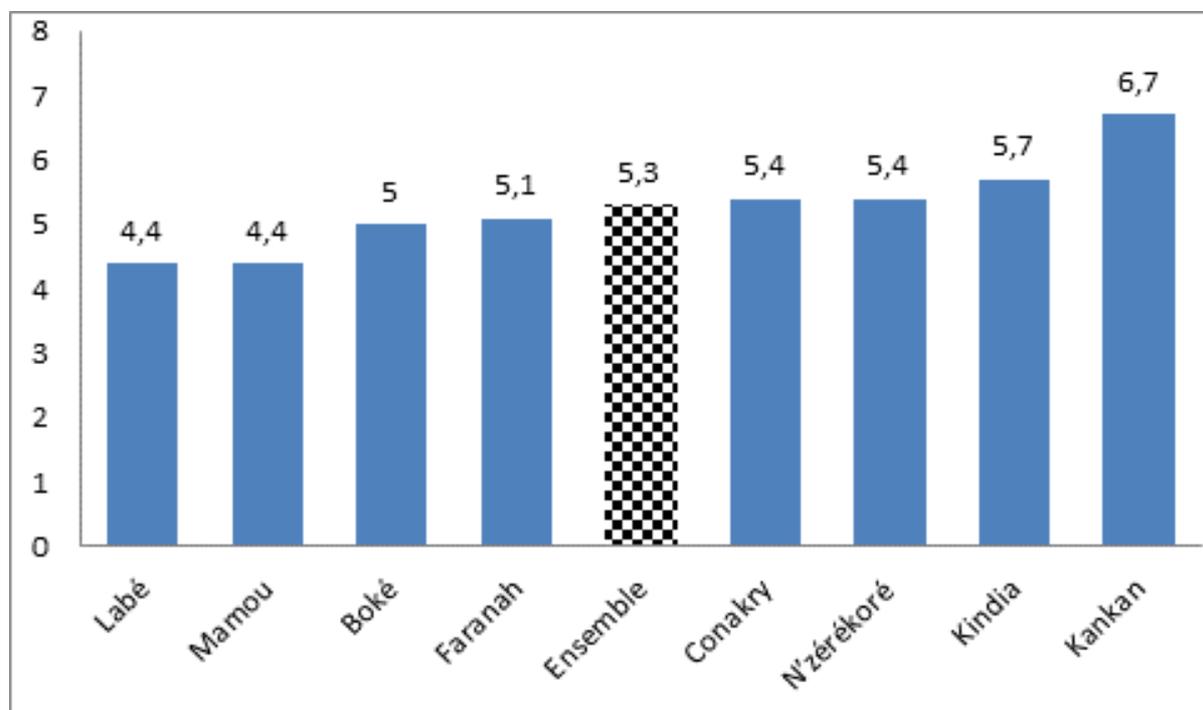
Tableau 3.24: Proportion (%) des femmes de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par milieu et région de résidence selon groupe d'âges

	Tranche d'âge					
	40 à 44 ans		45 à 49 ans		40 à 49 ans	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Milieu de résidence						
Urbain	4 606	6,5	1 604	3,2	6 210	5,2
Rural	11 228	6,9	4 107	3,5	15 335	5,5
Ensemble	15 834	6,8	5 711	3,4	21 545	5,4
Région administrative						
Boké	1 527	6,3	511	3,0	2 038	5,0
Conakry	2 169	6,7	762	3,5	2 931	5,4
Faranah	1 484	6,6	492	3,1	1 976	5,1
Kankan	2 954	8,4	1 068	4,3	4 022	6,7
Kindia	2 423	6,7	968	4,1	3 391	5,7
Labé	1 553	5,8	588	2,7	2 141	4,4
Mamou	1 247	5,7	434	2,7	1 681	4,4
N'zérékoré	2 477	6,9	888	3,4	3 365	5,4
Ensemble	15 834	6,8	5 711	3,4	21 545	5,4

Les indicateurs tirés des données du RGPH3 relatifs à la fécondité des femmes âgées de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par milieu de résidence selon le groupe d'âges, se trouvent dans le tableau ci-dessus. En Guinée, 5,4% des femmes dont l'âge varie de 40 à 49 ans ont donné naissance à un enfant né vivant au cours des 12 derniers mois. En milieu rural, la proportion des femmes âgées de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois est un peu plus élevée (5,5%) qu'en milieu urbain (5,2%).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des femmes âgées de 45 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois reste faible (moins de 3,6%). Cependant, si l'on considère les femmes âgées de 40 à 44 ans, cette proportion est un peu plus élevée en milieu rural (6,9%) qu'en milieu urbain (6,5%). Ce même constat est observé chez les femmes âgées de 45-49 ans. Donc, le pourcentage des femmes de 40-49 ans mères diminue avec l'augmentation de l'âge et ce, quels que soient le milieu et la région de résidence de la femme.

Graphique 3.05: Proportion (%) des femmes de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par région de résidence



L'analyse de la proportion des femmes âgées de 40 à 49 ans ayant procréé dans les douze derniers mois précédant le recensement par région de résidence selon le groupe d'âges montre qu'il existe des variations importantes entre les régions administratives. Les proportions vont d'un minimum 4,4% dans la région de Labé et Mamou chacune à un maximum de 6,7% dans la région de Kankan. Comme l'illustre le **graphique 3.05** ci-dessus.

3.2.7. Nullipares (45 à 49ans)

Les nullipares, ce sont des femmes n'ayant jamais eu d'enfant jusqu'à 45-49 ans. Dans l'ensemble, 14238 femmes dont 10069 en milieu rural et 4169 en milieu urbain sont dans cette situation. Il ressort du **tableau 3.25** que dans l'ensemble du pays le poids de ces femmes est de 0,6%. Il ressort aussi que la proportion des est plus importante en milieu rural (0,6%) qu'en milieu urbain (0,4%).

Selon la région, leurs poids diffèrent d'une région à une autre. Dans l'ensemble, ils varient entre 0,4% et 0,7%. En milieu urbain, le des nullipares varie de 0,3% à 0,5% selon les régions. Quant au milieu de résidence, la proportion des nullipares fluctue entre 0,6% et 0,8%.

Tableau 3.25: Effectif et poids des femmes âgées de 45 à 49 ans nullipares par région selon le milieu de résidence

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Boké	289	0,4	1 122	0,6	1 411	0,5
Conakry	2 032	0,4	-	na	2 032	0,4
Faranah	260	0,5	1 093	0,6	1 353	0,6
Kankan	385	0,4	1 907	0,6	2 292	0,5
Kindia	710	0,5	1 454	0,6	2 164	0,6
Labé	121	0,4	1 559	0,7	1 680	0,7
Mamou	88	0,4	1 134	0,8	1 222	0,7
N'Zérékoré	284	0,3	1 800	0,6	2 084	0,5
Total	4 169	0,4	10 069	0,6	14 238	0,6

3.2.8. Femmes ayant eu des naissances multiples

Dans cette partie, il s'agit des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant donné naissance à deux enfants ou plus dans les 12 derniers mois précédents le recensement.

L'observation du tableau révèle qu'en Guinée, la proportion des femmes ayant eu des naissances multiples est de 1,3%. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,1%). En plus, elle varie d'une région administrative à une autre. La plus grande proportion est enregistrée dans la région de Kankan (1,8%) et la plus petite dans la région de Labé (1%).

Tableau 3. 26: Effectif et poids des femmes ayant eu des naissances multiples dans les 12 derniers mois précédents le recensement selon le milieu de résidence par région

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Boké	552	0,8	3 110	1,6	3 662	1,4
Conakry	5 311	1,2	-	na	5 311	1,2
Faranah	287	0,6	2 501	1,5	2 788	1,3
Kankan	1 079	1,2	6 925	2,0	8 004	1,8
Kindia	1 814	1,3	3 552	1,5	5 366	1,4
Labé	150	0,5	2 344	1,1	2 494	1,0
Mamou	219	0,9	1 659	1,1	1 878	1,1
N'Zérékoré	668	0,7	3 537	1,2	4 205	1,1
Total	10 080	1,1	23 628	1,5	33 708	1,3

A l'image du constat fait au niveau national, l'analyse selon le milieu de résidence montre que quelle soit la région administrative la proportion des femmes ayant eu des naissances multiples est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, les proportions de ces femmes sont comprises entre 1,1% et 2% alors qu'en milieu urbain leurs proportions sont comprises entre 0,5% à 1,2% (Tableau 3.26).

3.3. Education

Dans cette partie, il est question de mettre en évidence l'importance de la non fréquentation scolaire des filles de la tranche d'âge 10-24 ans par rapport aux garçons. La population de cette tranche d'âge est particulièrement vulnérable par rapport à l'exclusion du système éducatif. D'une part, elle constitue pour la famille notamment en milieu rural, un important réservoir de mains d'œuvre pour les travaux champêtres. D'autre part, en milieu urbain cette population est perçue comme source de main d'œuvre pour les travaux domestiques (vaisselle, buanderie, gardiennage des enfants). Les filles de cette tranche d'âge représentent la couche la plus exposée (mariage et grossesse précoces, ...).

3.3.1. Filles marginalisées par rapport à la scolarisation (10 à 14 ans)

On s'intéresse ici à la proportion des filles qui n'ont jamais fréquenté par rapport à la population féminine de la tranche d'âge considérée.

Tableau 3. 27: Effectifs et Poids des filles marginalisées scolaires (10-14 ans) par milieu de résidence et groupe d'âge selon le sexe

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	1 461	8,8	2 801	15,4	4 262	12,2
	Conakry	5 523	6,4	13 505	13,2	19 028	10,1
	Faranah	1 960	13,4	3 364	23,3	5 324	18,3
	Kankan	4 576	19,5	7 296	30,2	11 872	24,9
	Kindia	3 250	10,0	7 096	19,3	10 346	14,9
	Labé	805	12,3	1 245	16,6	2 050	14,6
	Mamou	557	8,5	958	13,9	1 515	11,3
	N'Zérékoré	3 217	14,0	5 071	22,3	8 288	18,1
	Total		21 349	10,1	41 336	17,8	62 685
Rural	Boké	22 628	46,5	21 885	50,3	44 513	48,3
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	23 024	48,6	26 822	63,5	49 846	55,6
	Kankan	56 656	61,5	64 003	74,6	120 659	67,8
	Kindia	27 143	45,6	26 351	50,3	53 494	47,8
	Labé	23 928	44,0	25 426	46,2	49 354	45,1
	Mamou	14 908	38,2	17 597	46,0	32 505	42,1
	N'Zérékoré	22 785	31,2	26 277	41,3	49 062	35,9
	Total		191 072	46,1	208 361	54,7	399 433
Ensemble	Boké	24 089	36,9	24 686	40,0	48 775	38,4
	Conakry	5 523	6,4	13 505	13,2	19 028	10,1
	Faranah	24 984	40,3	30 186	53,3	55 170	46,5
	Kankan	61 232	52,9	71 299	64,9	132 531	58,7
	Kindia	30 393	33,0	33 447	37,5	63 840	35,2
	Labé	24 733	40,6	26 671	42,6	51 404	41,6
	Mamou	15 465	33,9	18 555	41,1	34 020	37,5
	N'Zérékoré	26 002	27,1	31 348	36,3	57 350	31,4
	Total		212 421	34,0	249 697	40,7	462 118

L'observation du **tableau 3.27** indique que l'effectif de la population des marginalisés scolaires des individus de la tranche d'âge 10-14 ans, s'élève à 462118. Il y a plus de filles (249697) que de garçons (212421) marginalisées. Dans l'ensemble, le pourcentage des non scolarisés chez les filles de 10-14 ans est de 40,7% contre 34% chez les garçons.

Par ailleurs, le poids des filles marginalisées scolaires est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. La population de filles marginalisées scolaires de 10-14 ans est de 54,7% contre 46,1% pour les garçons en milieu rural et de 17,8% contre 10,1% pour les garçons en milieu urbain. C'est-à-dire qu'environ 55% de filles de 10-14 ans n'a jamais fréquenté l'école en milieu rural. Ce constat est le même pour toutes les régions administratives.

En outre, il ressort de l'analyse selon la région de résidence que dans l'ensemble du pays le poids des filles de 10-14 ans marginalisées en matière de fréquentation scolaire est plus élevée dans la région de Kankan (64,9% contre 52,9% chez les garçons) et moins élevée dans la région de Conakry (13,3 contre 6,4%) comparativement aux autres régions. Cependant, en milieu urbain hormis Conakry, c'est

également dans la région de Kankan (30,2% contre 19,5% chez les garçons) où on enregistre la proportion la plus élevée des filles de 10-14 ans marginalisées en matière de fréquentation scolaire et la moins élevée dans la région de Mamou (13,9 contre 8,5%) par rapport aux autres régions. Alors qu'en milieu rural, c'est toujours dans la région de Kankan (74,6% contre 61,5% chez les garçons) où il y a la proportion la plus élevée des filles de 10-14 ans marginalisées en matière de fréquentation scolaire et la moins élevée se trouve dans la région de N'Zérékoré (41,3 contre 31,2%) relativement aux autres régions.

3.3.2. Filles déscolarisés (6 à 14 ans)

L'effectif total des abandons scolaires des enfants de 6-14 ans est de 165127. L'analyse du tableau de la déscolarisation ou abandons scolaires montre qu'au niveau national, la proportion d'abandons scolaires chez les filles (12,1%) est plus grande que chez les garçons (10,1%).

Tableau 3.28: Effectif et poids des filles âgées de 6 à 14 ans qui ont fréquenté et ne fréquentent plus par milieu de résidence selon sexe

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	1 190	4,4	1 531	5,6	2 721	5,0
	Conakry	14 766	9,8	17 141	10,8	31 907	10,3
	Faranah	2 023	9,2	2 163	11,1	4 186	10,1
	Kankan	3 327	9,6	3 408	11,2	6 735	10,4
	Kindia	3 925	7,3	4 406	8,3	8 331	7,8
	Labé	690	6,4	823	7,3	1 513	6,9
	Mamou	487	4,6	551	5,3	1 038	4,9
	N'Zérékoré	1 909	5,3	2 316	7,2	4 225	6,2
	Total	28 317	8,2	32 339	9,4	60 656	8,8
Rural	Boké	6 585	13,1	6 377	14,8	12 962	13,8
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	7 014	15,7	5 929	19,7	12 943	17,3
	Kankan	11 312	15,4	8 492	18,6	19 804	16,7
	Kindia	7 676	11,8	7 657	14,3	15 333	12,9
	Labé	8 294	15,2	8 300	15,6	16 594	15,4
	Mamou	5 765	13,2	5 312	14,4	11 077	13,8
	N'Zérékoré	8 096	8,7	7 662	10,5	15 758	9,5
	Total	54 742	12,9	49 729	14,8	104 471	13,7
Ensemble	Boké	7 775	10,0	7 908	11,2	15 683	10,6
	Conakry	14 766	9,8	17 141	10,8	31 907	10,3
	Faranah	9 037	13,6	8 092	16,3	17 129	14,7
	Kankan	14 639	13,6	11 900	15,7	26 539	14,4
	Kindia	11 601	9,7	12 063	11,3	23 664	10,5
	Labé	8 984	13,8	9 123	14,2	18 107	14,0
	Mamou	6 252	11,5	5 863	12,4	12 115	11,9
	N'Zérékoré	10 005	7,7	9 978	9,5	19 983	8,5
	Total	83 059	10,8	82 068	12,1	165 127	11,4

Par ailleurs, l'examen du **tableau 3.28** des abandons scolaires selon la région de résidence révèle qu'en Guinée, le poids d'abandon scolaire chez filles de 6-14 ans diffère d'une région à une autre dans tout le pays et quel que soit le milieu de résidence considéré. En effet, dans le pays l'abandon scolaire des filles de 6-14 ans est moins fréquent dans la région de N'Zérékoré (9,5% contre 7,7% pour les garçons) et plus fréquent dans la région de Faranah (16,3% contre 13,6% pour les garçons)

par rapport aux autres régions. En milieu urbain, c'est dans région de Mamou (5,3% contre 4,6% pour les garçons) où la fréquence d'abandon scolaire de ces filles est moins fréquente alors qu'elle est plus fréquente dans les régions de Kankan (11,2% contre 9,6% pour les garçons) et Faranah (11,1% contre 9,2% pour les garçons). En plus, en milieu rural cette fréquence est moins fréquente dans la région de N'Zérékoré (10,5% contre 8,7% pour les garçons) alors qu'elle est plus fréquente dans la région Faranah (19,7% contre 15,7% pour les garçons)

3.3.3. Filles analphabètes (12-14, 15-24 ans)

Tableau 3.29: Effectif et poids des filles analphabètes âgées de 12-14 ans par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	1 396	13,7	2 297	20,0	3 693	17,1
	Conakry	8 442	15,9	15 541	24,2	23 983	20,5
	Faranah	2 740	30,6	3 603	40,4	6 343	35,5
	Kankan	4 962	34,6	6 885	45,9	11 847	40,4
	Kindia	3 834	19,5	5 949	25,9	9 783	22,9
	Labé	815	20,6	1 187	25,3	2 002	23,2
	Mamou	787	19,9	1 086	25,6	1 873	22,8
	N'Zérékoré	4 000	28,4	5 568	39,1	9 568	33,8
	Total		26 976	21,0	42 116	28,9	69 092
Rural	Boké	13 453	49,7	15 054	60,4	28 507	54,9
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	16 014	59,9	18 063	74,9	34 077	67,0
	Kankan	36 084	70,2	40 639	81,8	76 723	75,9
	Kindia	17 976	54,8	18 908	63,3	36 884	58,8
	Labé	16 659	52,6	18 956	58,2	35 615	55,4
	Mamou	10 741	48,2	12 410	56,0	23 151	52,1
	N'Zérékoré	20 462	48,8	21 884	59,7	42 346	53,9
	Total		131 389	56,2	145 914	66,3	277 303
Ensemble	Boké	14 849	39,9	17 351	47,7	32 200	43,7
	Conakry	8 442	15,9	15 541	24,2	23 983	20,5
	Faranah	18 754	52,6	21 666	65,6	40 420	58,8
	Kankan	41 046	62,5	47 524	73,5	88 570	67,9
	Kindia	21 810	41,5	24 857	47,0	46 667	44,3
	Labé	17 474	49,1	20 143	54,0	37 617	51,6
	Mamou	11 528	43,9	13 496	51,1	25 024	47,5
	N'Zérékoré	24 462	43,7	27 452	53,9	51 914	48,6
	Total		158 365	43,7	188 030	51,4	346 395

L'observation du **tableau 3.29** montre que sur un total de 346395 enfants âgés de 12 à 14 ans analphabètes, 188030 (soit 54,3%) sont des filles contre 158365 des garçons (soit 45,7%). Entre 12 et 14 ans, la proportion des filles analphabètes est donc très élevée que celle des garçons. Par ailleurs, il y a plus de filles âgées de 12-14 ans analphabètes en milieu rural (66,3% contre 56,2% chez les garçons) qu'en milieu urbain (28,9% contre 21% chez les garçons) et ce, quelle que soit la région administrative.

L'analyse comparative entre les régions montre que sur plan national le poids des filles âgées de 12 à 14 ans analphabètes élevé se trouve dans la région de Kankan (73,5% contre 62,5% pour les garçons) et le poids faible appartient à la région de Conakry (24,2% contre 15,9%). La proportion la

plus élevée et la plus faible de ces filles se trouvent respectivement dans les régions de Kankan (45,9% contre 34,6% pour les garçons) et de Boké (20% contre 13,7% pour les garçons) en milieu urbain. Quant au milieu rural, la proportion la plus élevée et la plus faible de ces mêmes filles sont enregistrés respectivement dans la région de Kankan (81,8% contre 70,2% pour les garçons) toujours et dans celle de Mamou (56% contre 48,2% pour les garçons).

Tableau 3.30: Effectif et poids des enfants analphabètes âgés de 15-24 ans par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	5 884	17,4	10 997	33,4	16 881	25,3
	Conakry	36 657	17,9	72 478	32,9	109 135	25,7
	Faranah	6 648	27,1	11 656	49,6	18 304	38,1
	Kankan	15 972	33,7	25 444	55,3	41 416	44,3
	Kindia	14 436	23,2	28 182	40,3	42 618	32,3
	Labé	2 938	25,5	4 976	36,1	7 914	31,3
	Mamou	2 317	21,7	4 426	38,6	6 743	30,4
	N'Zérékoré	12 346	26,9	23 530	51,0	35 876	39,0
	Total	97 198	22,1	181 689	39,2	278 887	30,8
Rural	Boké	35 160	56,5	59 513	76,3	94 673	67,6
	Conakry	-	na	-	na	-	na
	Faranah	31 458	64,7	53 096	86,0	84 554	76,6
	Kankan	94 567	77,3	133 430	90,1	227 997	84,3
	Kindia	40 719	59,8	76 330	80,4	117 049	71,8
	Labé	33 246	58,0	54 658	73,0	87 904	66,5
	Mamou	18 510	53,5	36 134	74,0	54 644	65,5
	N'Zérékoré	46 318	51,4	86 191	74,6	132 509	64,4
	Total	299 978	62,1	499 352	80,3	799 330	72,3
Ensemble	Boké	41 044	42,7	70 510	63,6	111 554	53,9
	Conakry	36 657	17,9	72 478	32,9	109 135	25,7
	Faranah	38 106	52,0	64 752	75,9	102 858	64,9
	Kankan	110 539	65,1	158 874	81,9	269 413	74,1
	Kindia	55 155	42,3	104 512	63,4	159 667	54,1
	Labé	36 184	52,6	59 634	67,3	95 818	60,9
	Mamou	20 827	46,0	40 560	67,2	61 387	58,1
	N'Zérékoré	58 664	43,1	109 721	67,9	168 385	56,6
	Total	397 176	43,0	681 041	62,7	1 078 217	53,6

Il ressort du **tableau 3.30**, que sur un total de 1078217 enfants âgés de 15 à 24 ans analphabètes, 681041 (soit 63,2%) sont des filles. En Guinée, le poids des filles de 15-24 ans analphabètes (62,7%) est plus important que celui des garçons (43%). En plus, la fréquence des filles âgées de 15-24 ans analphabètes est plus élevée en milieu rural (74,6% contre 53,5% pour les garçons) qu'en milieu urbain (39,2% contre 22,1% pour les garçons).

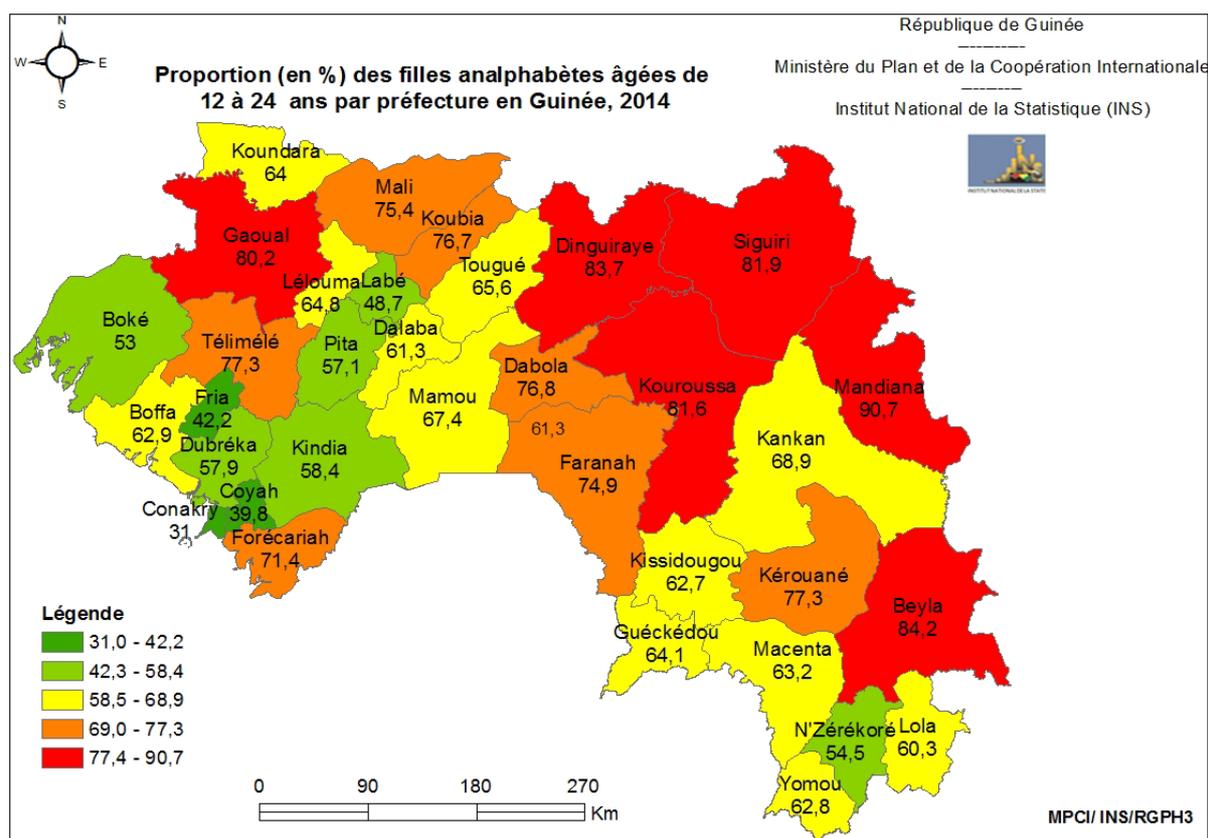
Dans l'ensemble, le poids ou la proportion des filles de 15-24 ans analphabètes au niveau des régions varie entre 32,9% (contre 33,7% chez les garçons) dans la région de Conakry à 81,9% (contre 65,1% chez les garçons dans la région de Kankan). A l'image du tableau précédent, l'analyse selon la région révèle que quelle que soit la région la proportion des filles analphabètes de 15-24 ans est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais la proportion la plus élevée en milieu rural se trouve dans la région de Kankan (90,1% contre 77,3% chez garçons) et la plus faible est rencontrée dans la région

de Labé (73% contre 58% chez garçons). Alors qu'en urbain, excepté Conakry, la proportion la plus élevée est enregistrée également dans la région de Kankan (33,4% contre 17,4% chez garçons) et la plus faible est dans la région de Boké (73% contre 58% chez garçons).

L'analphabétisme des enfants âgés de 12 à 24 ans est une réalité en Guinée. Sur un effectif de 2737552 enfants âgés de 12 à 24 ans, 1424612 parmi eux sont analphabètes (soit 52%). Parmi ces analphabètes, 869071 sont des filles (soit 61%) contre 555551 des garçons (39%). Il y a donc plus de filles 12-14 ans analphabètes que de garçons analphabètes de la même tranche d'âge. Le volume et la répartition de ces enfants analphabètes par préfecture sont consignés dans le **tableau A3.01** de l'annexe.

La **carte 3.02** présente la proportion des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture en Guinée en 2014. L'observation de cette carte indique que c'est dans la capitale Conakry (31%) où le poids des filles est la plus faible. En dehors de la région de Conakry, ce sont les préfectures de Coyah (39,8%), de Fria (42,2%) et de Labé (48,7%) où moins de la moitié des filles âgées de 12 à 24 ans de chacune de ces préfecture est analphabète. Cependant, dans toutes autres préfectures plus de 50% des filles de 12 à 24 ans est analphabète. Les proportions les plus élevées de ces filles se trouvent dans les préfectures de Mandiana (90,7%), de Beyla (84,2%), de Dinguiraye (83,7%), de Siguiri (81,9%), de Kouroussa (81,6%) et de Gaoual (80,2%).

Carte 3.02: Proportion ou poids (%) des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture



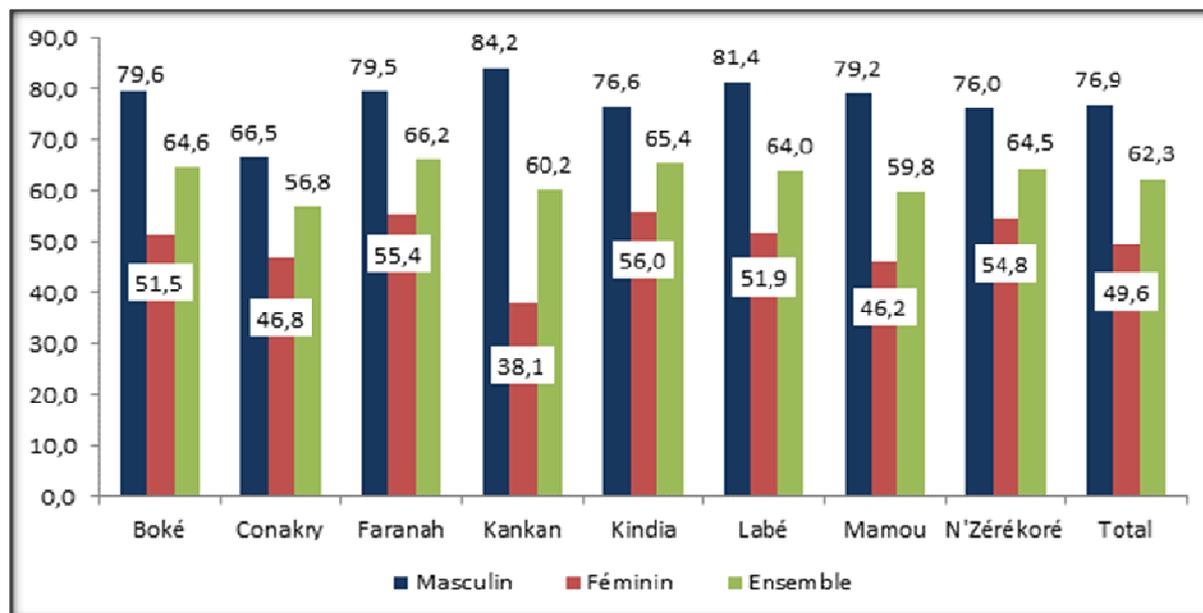
3.4. Situation économique

3.4.1. Taux d'activité et région de résidence

De l'examen des résultats du taux d'activité suivant le sexe, il ressort du **graphique 3.06** que l'offre de travail est largement plus importante chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la région de résidence. Cependant, cette inégalité d'offre de travail entre les femmes et les hommes est encore plus flagrante dans les régions de Kankan (38,1% pour les femmes contre 84,2% pour les hommes), Mamou (46,2% pour les femmes contre 79,2% pour les hommes) et de Labé ((59,9% pour

les femmes contre 81,24% pour les hommes) comme l'illustre le graphique ci-dessus. En effet, cette inégalité s'explique par le fait que dans ces régions, les populations sont plus attachées à la tradition et à la religion musulmane en considérant que la femme doit plutôt s'occuper aux activités domestiques que celles économiques.

Graphique 3.06: Taux net d'activité (en %) par région de résidence selon le sexe



Par ailleurs, parlant des disparités selon le milieu de résidence, il découle de l'analyse du **Tableau 3.31** que le taux net d'activité est plus élevé en milieu rural (66,7%) qu'en milieu urbain (55,1%). A l'image des hommes, nous observons aussi comme précédemment que quelle que soit la région de résidence les taux nets d'activité des femmes en milieu rural sont plus élevés que ceux observés en milieu urbain excepté Conakry la capitale.

Tableau 3.31: Taux net d'activité (en %) par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	65,2	45,2	55,3	85,8	53,7	68,1	79,6	51,5	64,6
Conakry	66,5	46,8	56,8	-	-	-	66,5	46,8	56,8
Faranah	61,1	46,9	53,7	85,7	57,9	70,1	79,5	55,4	66,2
Kankan	68,1	38,3	53,5	89,1	38,1	62,1	84,2	38,1	60,2
Kindia	65,1	40,1	52,3	84,5	64,7	73,3	76,6	56	65,4
Labé	70	37,6	52,8	83,2	53,6	65,6	81,4	51,9	64
Mamou	62,2	35,1	47,7	82,4	47,9	61,8	79,2	46,2	59,8
N'Zérékoré	63,5	49,2	56,2	80,5	56,5	67,3	76	54,8	64,5
Ensemble	65,8	44,5	55,1	84,8	52,5	66,7	76,9	49,6	62,3

3.4.2. Les filles économiquement actives (6 à 14 ans)

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'activité des filles. On appelle fille économiquement active, toute fille dont l'âge est compris entre 6 et 14 ans.

Il ressort de l'analyse du **tableau 3.32** que dans l'ensemble et quels que soient le milieu et la région de résidence les filles de 6-14 ans représentent plus d'un cinquième de la population féminine. Mais, partout, le poids des filles âgées de 6 à 14 ans est inférieur à celui des garçons du même groupe d'âge. Dans l'ensemble, la proportion de ces filles est de 23,2% contre 25,6% pour les garçons.

Par ailleurs, le poids des filles de 6-14 ans est pratiquement le même en milieu urbain (23,3%) et en milieu rural (23,1%). Mais au niveau des régions, ce poids diffère d'une région à une autre et selon qu'on soit milieu urbain ou rural pour une même région.

Tableau 3.32: Effectif et poids de la population active (6-14 ans) par sexe selon la région administrative

Milieu de Résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	31 169	22,7	33 333	24,3	64 502	23,5
	Conakry	163 885	19,7	183 804	22,2	347 689	20,9
	Faranah	26 913	27,0	26 743	25,6	53 656	26,3
	Kankan	45 909	23,2	45 752	23,9	91 661	23,6
	Kindia	62 279	23,4	67 503	24,1	129 782	23,8
	Labé	12 550	23,8	13 650	23,6	26 200	23,7
	Mamou	12 122	25,7	12 512	24,4	24 634	25,0
	N'Zérékoré	44 370	24,3	43 547	23,4	87 917	23,9
	Total	399 197	22,0	426 844	23,3	826 041	22,6
Rural	Boké	104 545	26,9	95 001	22,7	199 546	24,7
	Conakry	-	Na	-	Na	-	na
	Faranah	102 717	29,3	95 634	24,8	198 351	26,9
	Kankan	208 988	27,0	192 551	24,2	401 539	25,5
	Kindia	132 967	27,6	118 394	22,3	251 361	24,8
	Labé	111 052	28,2	112 255	23,0	223 307	25,3
	Mamou	80 406	28,3	77 436	22,3	157 842	25,0
	N'Zérékoré	155 890	26,9	141 956	22,5	297 846	24,6
	Total	896 565	27,6	833 227	23,1	1 729 792	25,2
Ensemble	Boké	135 714	25,8	128 334	23,1	264 048	24,4
	Conakry	163 885	19,7	183 804	22,2	347 689	20,9
	Faranah	129 630	28,8	122 377	24,9	252 007	26,8
	Kankan	254 897	26,2	238 303	24,1	493 200	25,2
	Kindia	195 246	26,1	185 897	22,9	381 143	24,4
	Labé	123 602	27,7	125 905	23,1	249 507	25,1
	Mamou	92 528	27,9	89 948	22,5	182 476	25,0
	N'Zérékoré	200 260	26,3	185 503	22,7	385 763	24,5
	Total	1 295 762	25,6	1 260 071	23,2	2 555 833	24,3

L'analyse du **tableau 3.33** montre que, dans le pays, les filles de 6 à 14 ans sont moins économiquement actives dans certaines régions et plus économiquement actives dans d'autres régions que les garçons. Dans la région de N'Zérékoré par exemple, 48,1% des enfants de 6-14 ans actifs sont des filles contre 51,9% des garçons. Cependant, dans la région de Conakry, 52,9% de ces enfants actifs sont des filles contre 47,1% des garçons.

En milieu urbain, il y a plus de filles actives que de garçons (51,7% contre 48,3% respectivement) alors qu'en milieu rural, ce sont les garçons qui sont plus actifs que les filles (51,8% contre 48,2% respectivement).

Tableau 3.33: Répartition de l'ensemble de la population active (6 à 14 ans) par les régions administratives selon le sexe

		Masculin		Féminin		Ensemble	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Régions administratives	Boké	135 714	51,4	128 334	48,6	264 048	100
	Conakry	163 885	47,1	183 804	52,9	347 689	100
	Faranah	129 630	51,4	122 377	48,6	252 007	100
	Kankan	254 897	51,7	238 303	48,3	493 200	100
	Kindia	195 246	51,2	185 897	48,8	381 143	100
	Labé	123 602	49,5	125 905	50,5	249 507	100
	Mamou	92 528	50,7	89 948	49,3	182 476	100
	Nzérékoré	200 260	51,9	185 503	48,1	385 763	100
	Total	1 295 762	50,7	1 260 071	49,3	2 555 833	100
Milieu de résidence	Urbain	399 197	48,3	426 844	51,7	826 041	100
	Rural	896 565	51,8	833 227	48,2	1 729 792	100
	Total	1 295 762	50,7	1 260 071	49,3	2 555 833	100

3.4.3. Taux de chômage selon le secteur de résidence

Dans l'ensemble, le **Tableau 3.34** montre que la proportion du taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus est plus élevée chez les hommes (6,3%) que chez les femmes (3,9%). Selon le milieu de résidence, on constate que le taux de chômage des femmes est moins important que celui des hommes (8,3% contre 13,0%) en milieu urbain. En milieu rural, le chômage est relativement moins important qu'en milieu urbain avec 3% chez les hommes et 2% chez les femmes.

Selon le milieu de résidence, les données montrent qu'en milieu urbain, le taux de chômage des femmes dans la région de Conakry est plus élevé 10,6% que dans les autres régions. Elle est suivie de la région de Kindia (8,0%) et la région de Labé (6,3%). Ce taux est plus faible dans la région de Faranah et celle de N'Zérékoré avec respectivement 3,7% et 5,0%.

En milieu rural, la région de Kankan avec un taux de 3,8% et les régions de Boké et Mamou avec un taux de 2,0% pour chacune d'elles se distinguent des autres régions en matière de chômage. Dans ce milieu, les taux de chômage les plus faibles chez les femmes sont enregistrés à Faranah (1,1%), Kindia (1,1%), Labé (1,4%) et à N'Zérékoré (1,4%).

Tableau 3.34: Taux de chômage (en %) de la population âgée de 15 ans et plus par région de résidence selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	12,2	6,1	9,7	2,5	2,0	2,3	4,9	2,9	4,1
Conakry	14,7	10,6	13,0	-	-	-	14,7	10,6	13,0
Faranah	9,1	3,7	6,6	1,7	1,1	1,4	3,2	1,6	2,4
Kankan	11,3	5,6	9,3	3,7	3,8	3,8	5,2	4,2	4,9
Kindia	13,7	8,0	11,5	1,9	1,1	1,5	6,0	2,9	4,5
Labé	8,2	6,3	7,5	2,5	1,4	2,0	3,1	1,8	2,5
Mamou	10,4	5,5	8,5	2,7	2,0	2,4	3,7	2,3	3,0
N'Zérékoré	9,8	5,0	7,6	2,3	1,4	1,9	4,0	2,1	3,1
Total	13,0	8,3	11,1	2,6	1,8	2,3	6,3	3,9	5,2

3.4.4. Jeunes femmes au chômage (15 à 24 ans)

Au niveau de cette partie, il est question d'étudier la répartition de la population active âgée de 15 à 24 en chômage par milieu de résidence et par région selon le sexe. Il s'agit des jeunes femmes. Nous

considérons comme jeune femme de cette catégorie toute celle dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans.

Tableau 3.35: Effectif et poids de la population active âgée de 15-24 ans qui ont répondu qu'ils sont en chômage par milieu de résidence et par région selon le sexe

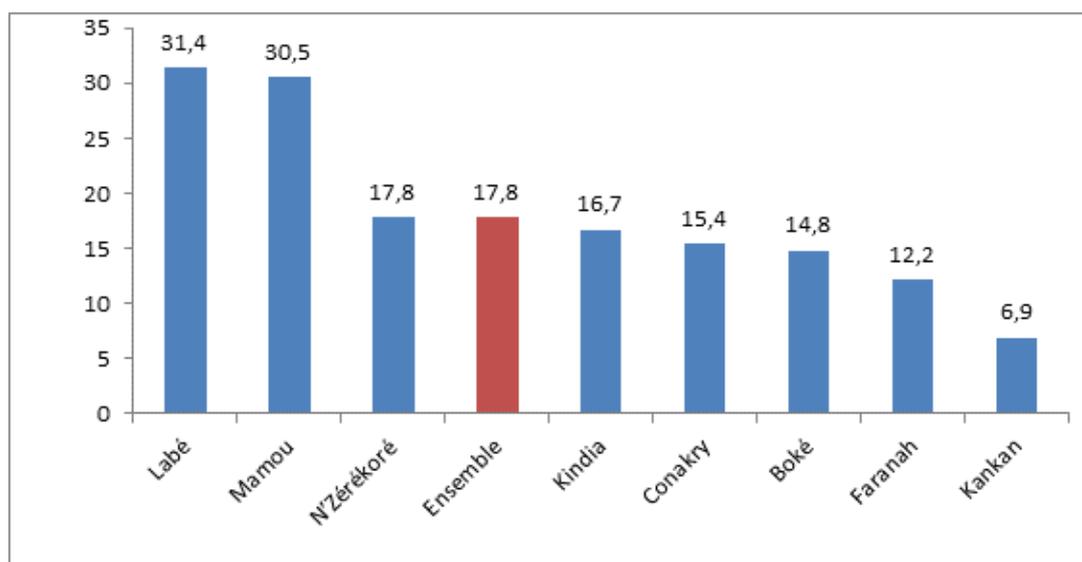
Région	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Boké	1 106	53,3	970	46,7	2 076	100
Conakry	2 951	54,5	2 459	45,5	5 410	100
Faranah	637	50,2	633	49,8	1 270	100
Kankan	3 319	59,0	2 304	41,0	5 623	100
Kindia	1 990	50,8	1 925	49,2	3 915	100
Labé	954	59,4	653	40,6	1 607	100
Mamou	888	52,9	791	47,1	1 679	100
N'Zérékoré	1 079	47,4	1 196	52,6	2 275	100
Total	12 924	54,2	10 931	45,8	23 855	100
Milieu de résidence						
Urbain	5 502	53,5	4 779	46,5	10 281	100
Rural	7 422	54,7	6 152	45,3	13 574	100
Total	12 924	54,2	10 931	45,8	23 855	100

Dans l'ensemble, les données du RGPH_2014 montre qu'il y a moins de jeunes femmes chômeurs que de jeunes hommes chômeurs (**tableau 3.35**). La répartition de de jeunes chômeurs de 15-24 ans donne que 45,8% de ces jeunes sont des filles contre 54,2% de garçons.

Ce constat est le même quel que soit le milieu de résidence. En effet, les 45,3% en milieu rural et les 46,5% en milieu urbain des jeunes chômeurs sont des femmes contre respectivement 54,7% et 53,5% en milieu urbain.

3.4.5. Volume des ménages et proportion des femmes chefs de ménage

Graphique 3.07: Proportions des femmes chefs de ménages par région



Selon les résultats de l'analyse, sur un total de 1470388 ménages, 261571 sont dirigés par les femmes soit 17,8% des ménages en Guinée ; une proportion nettement inférieure à celle des hommes (82,2%). (Voir **annexe A6.01**). Le graphique ci-après indique que la région de Labé

enregistre la proportion la plus élevée de ménages dirigés par les femmes (31,4%). Par contre, c'est dans la région de Kankan où le volume de ménages dirigés par les femmes est beaucoup plus faible, représentant seulement 13094 ménages soit 6,9%.

3.4.6. Femmes chef de ménage sans emploi

Dans l'ensemble, les régions de Conakry (6,1% pour les femmes contre 8,1% pour les hommes) et Kindia (6,1% pour les femmes contre 8,1% pour les hommes) renferment plus de chefs de ménage femmes sans emploi. Par contre, c'est dans la région de Faranah (5,3% pour les femmes contre 5,4% pour les hommes) et celle de Mamou (5,7% pour les femmes contre 8,5% pour les hommes) où il y a moins de chefs de ménage femmes sans emploi.

D'après le **tableau 3.36**, plus de la moitié des chefs de ménage sans-emploi vivant en milieu urbain résident à Conakry. Cette région de Conakry renferme à elle seule, les 55,8% des femmes contre 50,4% des hommes chefs de ménage du milieu urbain. En milieu rural, ce sont les régions de Kindia et de Mamou où se concentrent la majeure partie des femmes chefs de ménage sans emplois. La région de Kindia enregistre 23,7% des femmes contre 10% des hommes chefs de ménage sans emploi et quant à la région de Mamou, on y rencontre 23,2% des femmes contre 8,6% des hommes chefs de ménage sans emploi. Les plus faibles proportions des femmes chefs de ménage sans emploi se trouvent dans les régions de Faranah (6,1% pour les femmes contre 8,1% pour les hommes), de Boké (10,3% pour les femmes contre 12,6% pour les hommes) et de N'Zérékoré (10,3% pour les femmes contre 10,2% pour les hommes).

Tableau 3.36: Répartition des chefs de ménage sans emploi par sexe selon la région de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	5,4	2,3	5,1	12,6	10,3	12,4	8,5	5,7	8,3
Conakry	50,4	55,8	50,9	0,0	0,0	0,0	28,1	31,8	28,4
Faranah	3,2	4,7	3,4	8,1	6,1	7,9	5,4	5,3	5,4
Kankan	5,5	3,0	5,3	39,6	11,9	37,2	20,6	6,8	19,4
Kindia	22,2	18,5	21,8	10,0	23,7	11,2	16,8	20,8	17,1
Labé	1,9	2,7	2,0	11,0	14,6	11,3	5,9	7,9	6,1
Mamou	3,0	6,3	3,3	8,6	23,2	9,8	5,5	13,5	6,2
N'Zérékoré	8,3	6,7	8,2	10,2	10,3	10,2	9,2	8,2	9,1
Ensemble	100 9 029	100 912	100 9 941	100 7 179	100 691	100 7 870	100 16 208	100 1 603	100 17 811

3.4.7. Femmes chefs de ménage sans actifs occupés dans le ménage

L'analyse du **tableau 3.37** souligne que, quel que soit le sexe, la région de Conakry a une large majorité des ménages qui n'ont pas d'actifs occupés en leur sein. Dans l'ensemble, 43% des ménages sans actifs occupés sont dirigés par les femmes contre 39,3% pour les hommes à Conakry. Alors que c'est seulement les 4% des ménages sans actifs occupés qui sont dirigés par les femmes contre 4,5% de ces ménages dirigés par les hommes dans la région de Faranah.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle qu'en milieu urbain, 63,1% des ménages sans actifs occupés sont dirigés par les femmes contre 52,7% par les hommes à Conakry. Alors que c'est seulement 1,9% des ménages sans actifs occupés qui sont dirigés par les femmes contre 1,5% par les hommes dans ce milieu. En milieu rural, c'est la région de Kankan qui a la part la plus grande et celle de Faranah la part la plus petite des ménages sans actifs occupés dirigés par les femmes avec respectivement 31,4% (contre 34,6% chez les hommes) et 7% (contre 7% chez les hommes).

Tableau 3.37: Répartition des ménages sans actifs occupés dans le ménage par région selon le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	6,9	5,6	6,5	11,8	13,4	12,4	8,12	8,07	8,10
Conakry	52,7	63,1	55,6	0,0	0,0	0,0	39,3	43,0	40,4
Faranah	3,7	2,6	3,4	7,0	7,0	7,0	4,5	4,0	4,4
Kankan	10,5	5,7	9,1	34,6	31,4	33,5	16,6	13,9	15,8
Kindia	14,7	12,9	14,2	10,7	11,5	11,0	13,7	12,5	13,3
Labé	2,0	2,0	2,0	11,3	11,7	11,5	4,4	5,1	4,6
Mamou	2,0	1,5	1,9	9,0	10,4	9,5	3,8	4,3	3,9
N'Zérékoré	7,5	6,6	7,3	15,5	14,7	15,2	9,6	9,2	9,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	102 305	40 532	142 837	34 866	18 958	53 824	137 171	59 490	196 661

3.5. Cadre de vie

3.5.1. Femmes chef de ménage dont le ménage n'a pas accès à l'eau potable

Tableau 3.38: Répartition des chefs de ménage issus des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable par sexe et milieu de résidence selon la région

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	7,5	8,7	7,7	14,9	10,5	14,1	13,6	10,2	13,0
Conakry	17,6	13,3	16,8	na	na	Na	3,0	2,2	2,9
Faranah	5,0	6,1	5,2	8,7	3,3	7,8	8,1	3,8	7,3
Kankan	14,1	7,8	13,0	12,8	2,8	11,0	13,0	3,6	11,3
Kindia	22,7	17,8	21,9	20,1	17,6	19,6	20,5	17,6	20,0
Labé	6,7	12,7	7,7	13,9	27,7	16,3	12,6	25,2	14,9
Mamou	5,8	10,3	6,6	14,5	26,4	16,7	13,0	23,7	14,9
N'Zérékoré	20,5	23,3	21,0	15,1	11,7	14,5	16,0	13,6	15,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	81 241	17 133	98 374	386	85 030	472 416	468 627	102 163	570 790

En Guinée, 36,1% des femmes CM (contre 38,8% des hommes CM) n'ont pas accès à l'eau potable. Dans l'ensemble du pays, l'examen du **tableau 3.38** montre que ce sont les régions de Labé et de Mamou où nous rencontrons plus de femmes chefs de ménages dont le ménage n'a pas accès à l'eau potable. Les 25,2% des femmes (contre 12,6% des hommes) chefs de ménage dont les ménages n'ont pas accès à l'eau potable se trouvent à Labé. Quant à la région de Mamou, elle contient les 23,7% de ces femmes (contre 13% des hommes). Le faible effectif des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable se trouvent à Conakry (2,2% contre 3% chez les hommes) et dans la région de Faranah (3,8% contre 8,1% chez les hommes).

Par ailleurs, en milieu urbain c'est dans la région de N'Zérékoré où le nombre de femmes chefs de ménage dont les ménages n'ont pas accès à l'eau potable (23,3% des femmes contre 20,5% des hommes) est plus élevé ; elle est suivie de la région de Kindia (17,8% des femmes contre 22,7% des hommes). En outre, c'est dans les régions de Labé et de Mamou qui ont plus de chefs de ménage issus des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable avec respectivement 27,7% (contre 13,9% chez les hommes) et 26,4% (contre 14,5% chez les hommes) en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, c'est dans la région de Faranah que l'on trouve le faible effectif de femmes issues des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable. Elles représentent 6,1% (contre 5% chez les hommes) en milieu urbain et 3,3% (contre 8,7% chez les hommes) en milieu rural.

3.5.2. Femmes dirigeant des ménages pauvres

Tableau 3.39: Répartition des Chefs de ménage selon le Quintile de bien-être par milieu de résidence et par sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Très pauvre	0,4	0,5	0,4	31,0	26,5	30,2	20,4	17,9	20,0
Pauvre	1,3	1,5	1,3	30,4	26,9	29,7	20,3	18,5	20,0
Moyen	4,7	7,0	5,1	26,3	34,3	27,7	18,9	25,3	20,0
Riche	35,2	39,1	35,9	11,7	11,9	11,7	19,8	20,8	20,0
Très riche	58,3	51,9	57,2	0,6	0,5	0,6	20,6	17,5	20,0
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

Nous remarquons dans le **tableau 3.39** que dans l'ensemble, parmi les ménages dirigés par les femmes, les 25,3% (contre 18,9% chez les hommes) ont le niveau de vie moyen, les 20,8% (contre 18,9% chez les hommes) ont le niveau riche, les 18,5% (contre 20,3% chez les hommes) ont le niveau pauvre, les 17,9% (contre 20,4% chez les hommes) ont le niveau très pauvre et les 17,5% (contre 20,6% chez les hommes) ont le niveau très riche.

Par ailleurs, en milieu urbain plus d'une femme sur deux (51,9%) CM sont des ménages très riches (contre 58,3% chez les hommes CM). Toutefois, en milieu rural 34,3% des femmes dirigent les ménages de niveau de vie moyen, 26,9% d'entre elles sont chefs dans les ménages pauvres et 26,5% de ces femmes habitent dans les ménages très pauvres contre respectivement 26,3%, 26,9% et 31% pour les hommes CM.

Tableau 3.40: Répartition des Chefs de ménage selon le Quintile de bien-être par milieu de résidence et par sexe

		Quintile de niveau de vie					Ensemble	
		Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche		
Boké	Masculin	26,5	24,1	17,4	17,9	14,2	100	128 202
	Féminin	21,8	21,6	18,5	22,3	15,7	100	22 291
	Total	25,8	23,7	17,5	18,5	14,4	100	150 493
Conakry	Masculin	0,0	0,0	0,1	12,2	87,6	100	200 235
	Féminin	0,0	0,0	0,1	11,9	87,9	100	36 501
	Total	0,0	0,0	0,1	12,2	87,7	100	236 736
Faranah	Masculin	42,2	23,8	16,3	15,9	1,8	100	110 521
	Féminin	26,4	20,6	21,4	29,0	2,7	100	15 357
	Total	40,3	23,4	16,9	17,5	1,9	100	125 878
Kankan	Masculin	27,2	21,6	20,4	25,0	5,9	100	177 034
	Féminin	20,7	17,1	19,0	34,3	8,8	100	13 094
	Total	26,7	21,3	20,3	25,6	6,1	100	190 128
Kindia	Masculin	14,8	22,9	18,0	28,8	15,5	100	188 477
	Féminin	18,7	19,2	19,3	29,2	13,6	100	37 730
	Total	15,5	22,3	18,2	28,9	15,1	100	226 207
Labé	Masculin	30,2	20,2	28,0	17,2	4,3	100	114 265
	Féminin	27,3	17,6	35,0	16,9	3,1	100	52 223
	Total	29,3	19,4	30,2	17,1	3,9	100	166 488
Mamou	Masculin	31,6	15,9	32,0	17,6	2,8	100	96 897
	Féminin	26,8	13,1	39,6	18,4	2,1	100	42 544
	Total	30,2	15,1	34,3	17,9	2,6	100	139 441
N'Zérékoré	Masculin	13,1	35,5	28,1	20,4	2,9	100	193 186
	Féminin	6,2	38,5	32,9	20,4	2,0	100	41 831
	Total	11,9	36,0	29,0	20,4	2,7	100	235 017
Ensemble	Masculin	20,4	20,3	18,9	19,8	20,6	100	1 208 817
	Féminin	17,9	18,5	25,3	20,8	17,5	100	261 571
	Total	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100	1 470 388

L'examen du **tableau 3.40** révèle que ce sont les régions de Labé (27,3%), de Mamou (26,8%), de Faranah (26,4%) et de Kankan (20,7%) qui ont les proportions les plus élevées de femmes CM de ménages pauvres (contre respectivement 30,2%, 31,6%, 42,2% et 27,2% chez les hommes CM). Par contre, c'est dans la région de Conakry où environ neuf femmes CM sur dix (87,9%) habitent dans les ménages très riches contre 87,6% pour les hommes CM. La région de Conakry est suivie de celles de Boké et de Kindia avec respectivement 15,7% (contre 14,2% pour les hommes) et 13,6% (contre 15,5% pour les hommes) de femmes CM vivant dans les ménages très riches.

3.6. Vue d'ensemble

Les résultats du recensement donnent plusieurs indicateurs mettant en évidence la vulnérabilité des femmes et filles. En Guinée, le poids des filles de 5-14 ans orphelines des deux parents parmi les filles de la même tranche d'âge est de 0,40% (contre 0,38% pour les garçons). Parmi les femmes de 12 ans ou plus 4,6% d'entre elles vivent seules et 0,9% autres sont en rupture d'union. En plus, 1,3% des femmes sont handicapées. Dans le pays, le poids des filles (12-16 ans) mariées précocement est 18%. Mais ce poids plus élevé en milieu rural (23,4%) qu'en milieu urbain (10%).

Dans l'ensemble, 4,3% des filles âgées de 12 à 14 ans et 15,6% des filles âgées de 15 à 16 ans ont déjà procréé. En plus, 2,4% des filles célibataires de 12-16 ans ont déjà procréé. Alors que le taux de procréation des femmes de 40-49 ans est de 5,4% et 0,6% des femmes âgées de 45-49 ans n'ont jamais procréé.

Sur le plan éducatif, dans l'ensemble, la proportion des marginalisés chez les filles de 10-14 ans est de 40,7% contre 34% chez les garçons. L'analyse de la déscolarisation ou abandons scolaires montre qu'au niveau national, la proportion d'abandons scolaires chez les filles (12,1%) de 6-14 ans est plus grande que chez les garçons (10,1%) et 51,4% (contre 43,7% chez les garçons) des filles sont analphabètes.

La proportion de chômage de la population âgée de 15 ans et plus est plus élevé chez les hommes (6,3%) que chez les femmes (3,9%).

Sur un total de 1470388 ménages, 261571 sont dirigés par les femmes soit 17,8% des ménages en Guinée. Parmi ces femmes chefs de ménage, 36,1% (contre 38,8% des hommes chefs de ménage) n'ont pas accès à l'eau potable.

Les valeurs de ces différents indicateurs varient d'un milieu de résidence à un autre et d'une région administrative à une autre.

CHAPITRE 4 : SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE ET FAMILIALE DES FEMMES

En Guinée, le mariage ou plus généralement l'union, constitue le cadre privilégié de l'activité sexuelle et de la procréation. Chez les femmes, le caractère quasi universel de l'union fait du célibat définitif un phénomène marginal (seulement 0,2% sont célibataires à 45-49 ans) selon EDS-MICS 2012. L'union constitue ainsi un des événements les plus importants sanctionnant le début de l'exposition au risque de grossesse.

Dans ce chapitre nous aborderons principalement les informations sur la situation sociodémographique des femmes au moment du recensement. Plus spécifiquement, il traite la situation matrimoniale et la nuptialité; l'inégalité en matière de mortalité ; les femmes et la migration.

4.1. Situation matrimoniale et nuptialité

4.1.1. Evolution de l'état matrimonial

Tableau 4.01: Evolution de la situation matrimoniale dans l'ensemble du pays

	1996		2014	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	46,7	19,2	49,0	26,6
Mariés	50,7	69,8	49,8	67,4
Union libre	0,4	0,9	0,2	0,5
Divorcés/séparés	1,2	2,2	0,4	0,9
Veufs	1,0	7,9	0,6	4,6
Total	100	100	100	100

Entre 1996 et 2014, la situation matrimoniale de la population de 12 ans et plus n'a pas connu un profond changement (**tableau 4.01**). Au cours de cette période, les proportions de célibataires ont subi des évolutions différentes dont l'importance varie selon le sexe. Pour le sexe masculin, la proportion des célibataires est passée de 46,7% en 1996 à 49,0% en 2014 et chez les femmes les proportions sont respectivement de 19,2% et 26,6%.

Tableau 4.02: Evolution de la situation matrimoniale entre 1996 et 2014 par milieu de résidence

	1996				2014			
	Urbain		Rural		Urbain		Rural	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Célibataires	59,3	31,8	39,9	14,2	59,0	39,8	42,1	19,2
Mariés/Union libre	39,4	60,3	57,6	74,8	40,2	55,1	56,9	75,0
Divorcés/ séparés	1,0	2,5	1,2	2,1	0,4	1,2	0,8	0,4
Veufs	0,3	5,4	1,3	8,9	0,4	3,9	2,2	0,6
Total	100							

Les données du **tableau 4.02** ci-dessus indiquent que la proportion des hommes célibataires a connu une légère diminution en milieu urbain passant de 59,3% à 59,0%. Chez les femmes par contre la proportion de célibataires a augmenté sensiblement tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, la proportion de femmes célibataires est passée de 31,8% en 1996 à 39,8% en 2014. En milieu rural également, on note une augmentation des proportions de célibataires aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet, la proportion d'hommes célibataires en milieu rural est de 42,1% en 2014 contre 39,9% en 1996. Chez les femmes, les proportions sont respectivement 19,2% et 14,2%.

La persistance de certaines pratiques et comportements traditionnels dans la gestion des relations familiales et le faible niveau d'éducation pourraient expliquer la plus forte propension à se marier en milieu rural.

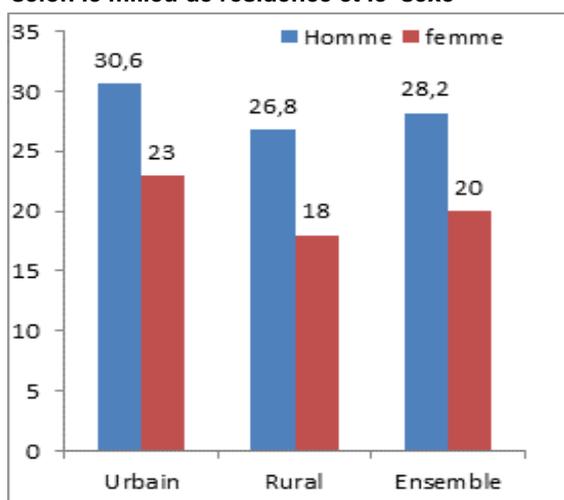
4.1.2. Age moyen au premier mariage et célibat définitif

Tableau 4.03: Indicateurs de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence

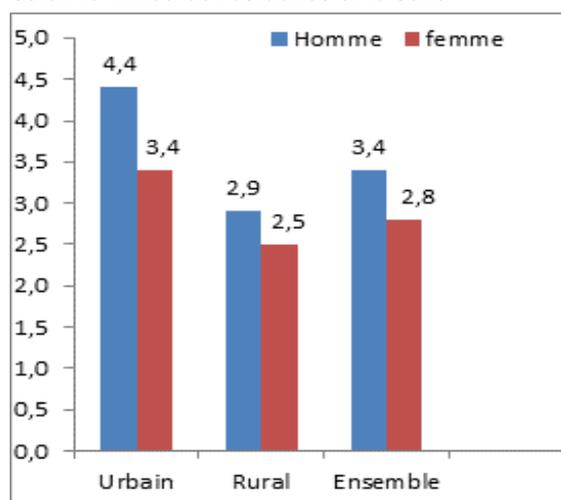
	Age moyen au premier mariage			Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Urbain	30,6	23,0	7,5	4,4	3,4
Rural	26,8	18,0	8,8	2,9	2,5
Ensemble	28,2	20,0	8,2	3,4	2,8

L'analyse à partir des résultats du **tableau 4.03** montre que l'âge moyen au premier mariage diffère d'un sexe à l'autre. Dans l'ensemble, l'âge moyen au premier mariage des hommes (28,2 ans) est plus élevé que celui des femmes (20 ans). Cet âge varie également d'un milieu à l'autre aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En milieu urbain les hommes se marient plus tardivement (à 30,6 ans) que ceux du milieu rural (26,8ans). De même les femmes de ce milieu (23 ans en moyenne) se marient plus tardivement que celles du milieu rural (18ans).

Graphique 4.01: Age moyen au premier mariage selon le milieu de résidence et le sexe



Graphique 4.02: Fréquence du célibat définitif selon le milieu de résidence et le sexe



La comparaison entre les deux sexes révèle aussi une disparité car on constate à travers le **graphique 4.01** que les hommes dans l'ensemble et aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural se marient plus tardivement que les femmes. L'écart est en moyenne de 7,5 ans entre homme et femme du milieu urbain. Cet écart est encore plus élevé en milieu rural (8,8 ans)

Parlant du célibat définitif, les résultats montrent que la fréquence de celui-ci est inférieure à 5% quel que soit le sexe. Cette fréquence chez les hommes est de 4,4% en milieu urbain contre 2,9% en milieu rural. Alors que ces chiffres sont de 3,4% et 2,5% chez les femmes respectivement en milieu urbain et rural. Ce qui laisse apparaître que l'intensité de la nuptialité est plus élevée chez les femmes comparativement aux hommes (voir tableau 4.03 ou **graphique 4.02**).

Tableau 4.04: Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région de résidence

	Age moyen au premier mariage			Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Boké	28,4	19,6	8,8	3,4	2,4
Conakry	31,7	24,5	7,2	5,1	4,1
Faranah	26,7	18,5	8,3	2,5	2,2
Kankan	26,4	17,9	8,5	2,7	2,1
Kindia	27,7	19,7	8,1	3,6	2,9
Labé	28,1	18,9	9,2	2,6	2,2
Mamou	27,6	18,4	9,2	2,6	1,9
N'Zérékoré	26,0	19,2	6,7	3,7	3,8
Ensemble	28,2	20,0	8,2	3,4	2,8

Dans le **tableau 4.04** on retrouve les indicateurs de nuptialité au niveau des régions administratives du pays .L'âge moyen au premier mariage et la fréquence du célibat définitif sont plus élevés chez les hommes comparés aux femmes quel que soit la région (sauf N'Zérékoré où même si l'âge moyen reste plus élevé, il en est autrement de la fréquence du célibat qui est plus élevé chez les femmes : 3,8%.

Chez les femmes, c'est encore à Conakry qu'on enregistre l'âge moyen le plus élevé tandis que le plus bas est observé à Mamou (18,4ans). Alors que l'âge moyen le plus élevé chez les hommes est observé encore à Conakry (31,7 ans) et le plus bas à N'Zérékoré (26ans). Les âges moyens chez les femmes sont très rapprochés ; variant entre 18 ans (à Kankan) et 20 ans (à Kindia). Chez les hommes ces âges varient entre 26 ans à N'Zérékoré et à environ 32 ans à Conakry.

S'agissant du célibat définitif aussi bien chez les hommes que chez les femmes, Conakry vient en tête avec 5,1% d'hommes définitivement célibataires contre 4,1 de femmes. Kindia vient en seconde position avec 3,6% d'hommes et 2,9% de femmes qui vivent définitivement en situation de célibataire ; suivi de Boké respectivement (3,4%) et (2,4%).

Quels que soient le sexe et le milieu de résidence, il ressort du **tableau 4.05** que les femmes se marient plus vite que les hommes. Dans l'ensemble, les femmes se marient à environ 10 ans avant les hommes. En outre, le mariage est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2014, la différence des âges moyens au premier mariage entre les deux milieux est de 5 ans pour les femmes et 4 ans pour les hommes.

Tableau 4.05: Evolution de l'âge moyen au premier mariage de 1983 à 2014

	RGPH 1983		RGPH 1996		RGPH 2014	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	30,2	21,1	31,2	21,0	30,6	23,0
Rural	27,3	17,2	26,3	17,0	26,8	18,0
Ensemble	28,2	18,3	28,4	18,3	28,2	20,0

La comparaison des âges moyens au premier mariage de 1983 à 2014 montre un changement à la hausse aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En milieu urbain, cet âge chez les femmes est passé de 21,1 ans en 1983 à 23 ans en 2014. Donc les femmes ont tendance à retarder leur entrée en vie conjugale de façon volontaire ou involontaire. La dégradation des conditions de vie dans ce milieu entre autres facteurs expliquerait ce fait. Alors que s'agissant des hommes, leur calendrier est demeuré presque inchangé entre 1983 et 2014 passant de 30,2 ans à 30,6 ans. Quant au milieu rural, l'âge moyen au premier mariage augmente pour les femmes sur la même période passant de 17,2 ans à 18 ans. Cependant, cet âge a baissé pour les hommes. Donc les hommes ont tendance plus tôt à se marier vite en 2014 (26,8 ans) comparé à 1983 (27,3 ans).

L'âge moyen au premier mariage des Guinéens, femmes comme hommes, n'a pas significativement changé entre 1983 et 2014. Ce constat est valable quel que soit le milieu de résidence.

4.1.3. Femmes dans les unions de type polygamique

En Guinée, on dénombre 1572209 personnes vivant dans les mariages polygamiques contre 2303343 personnes monogames soit respectivement 15,0% et 21,9% de la population résidente globale. Parmi ces polygames, nous avons 1139204 femmes (soit 72,5%) contre 433005 d'hommes (soit 27,5%). Il y a donc plus de femmes en union polygamiques que d'hommes en Guinée (voir **tableau 4.06**).

Tableau 4.06: Répartition des mariés par sexe selon le type de mariage

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Monogamie	1 105 765	48,0	1 197 578	52,0	2 303 343	100
Polygamie	433 005	27,5	1 139 204	72,5	1 572 209	100
Total	1 538 770	39,7	2 336 782	60,3	3 875 552	100

En plus, 48,8% des 2336782 femmes mariées sont en union polygamique.

L'analyse selon de type de polygamie du **tableau 4.07** révèle qu'une écrasante majorité des polygames sont état de polygamie 2, c'est-à-dire le cas d'une femme dont l'époux a deux épouses dont elle-même. Dans l'ensemble pays, 69,6% des femmes en foyer polygame sont de ce type contre 77% des hommes. Après polygamie 2, ces les polygames de type 3 qui sont les plus nombreux. Il s'agit d'une femme dont l'époux a deux autres femmes plus elle-même ou un homme qui est marié à trois femmes. Dans l'ensemble, 22,3% des femmes polygames contre 17,7% des hommes polygames sont dans ce type de polygamie.

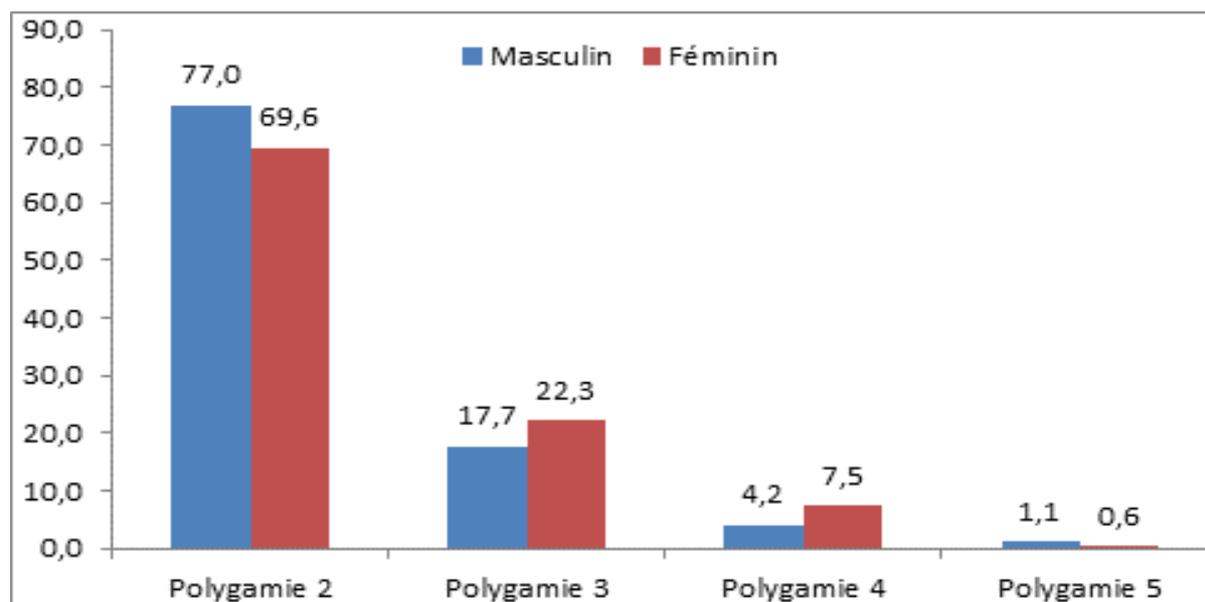
Tableau 4.07: Répartition des polygames par milieu de résidence et sexe selon le type de polygamie

	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Poly-gamie 2	69 568	79,2	176 044	71,6	263 690	76,4	616 729	69,0	333 258	77,0	792 773	69,6
Poly-gamie 3	14 225	16,2	51 060	20,8	62 627	18,1	203 206	22,7	76 852	17,7	254 266	22,3
Poly-gamie 4	3 276	3,7	17 276	7,0	14 838	4,3	68 217	7,6	18 114	4,2	85 493	7,5
Poly-gamie 5	723	0,8	1 337	0,5	4 058	1,2	5 335	0,6	4 781	1,1	6 672	0,6
Total	87 792	100	245 717	100	345 213	100	893 487	100	433 005	100	1 139 204	100

Il ressort du **graphique 4.03** que le nombre de polygames varie en fonction du type de polygamie. Les proportions diminuent au fur et à mesure que le nombre de coépouses augmente pour les femmes et le nombre d'épouses augmente pour les hommes.

Par ailleurs, il y a plus de polygames en milieu rural (1238700 cas, soit 78,8%) qu'en milieu urbain (333509 cas, soit 21,2%).

Graphique 4.03: Répartition par sexe selon le type de polygamie



Le **tableau 4.08** présente la répartition de la population féminine en union polygamique des ménages ordinaires par milieu de résidence et par sexe selon le groupe d'âges. Sur le plan national, la majeure partie des femmes en foyer de polygamie sont entre 20-24 ans (10,2%), entre 25-29 ans (14,1%), entre 30-34 ans (14,1%) et entre 35-39 ans (12,9%). Alors que les hommes en polygamie sont en grande partie âgés de 65 ans et plus (19,1%), de 40 à 44 ans (12,1%), de 45 à 49 ans (11,7%) et de 50 à 54 ans (11,9%) qui disent être en union polygamique sont âgées de 30-34 ans (12,34%). On observe que la polygamie concerne beaucoup plus les jeunes femmes de 25 à 39 ans et les hommes âgés de 65 ans et plus ainsi que ceux qui sont entre 40-54 ans que les autres personnes en union polygamique.

L'observation du **tableau 4.08** donne également la même situation de répartition de la population féminine en union polygamique quel que soit la région de résidence et le groupe d'âge.

Tableau 4.08: Répartition des polygames par milieu de résidence et sexe selon le groupe d'âge

	Urbain		Rural		Total							
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%						
12-14	718	0,8	2 478	1,0	3 392	1,0	8 866	1,0	4 110	0,9	11 344	1,0
15-19	1 294	1,5	11 570	4,7	4 911	1,4	60 248	6,7	6 205	1,4	71 818	6,3
20-24	1 505	1,7	22 727	9,2	6 122	1,8	93 876	10,5	7 627	1,8	116 603	10,2
25-29	2 416	2,8	30 250	12,3	14 806	4,3	130 220	14,6	17 222	4,0	160 470	14,1
30-34	4 943	5,6	33 839	13,8	27 196	7,9	126 489	14,2	32 139	7,4	160 328	14,1
35-39	7 730	8,8	32 866	13,4	35 943	10,4	114 317	12,8	43 673	10,1	147 183	12,9
40-44	11 011	12,5	30 603	12,5	41 519	12,0	99 424	11,1	52 530	12,1	130 027	11,4
45-49	10 925	12,4	22 624	9,2	39 763	11,5	70 591	7,9	50 688	11,7	93 215	8,2
50-54	11 452	13,0	19 579	8,0	39 984	11,6	61 934	6,9	51 436	11,9	81 513	7,2
55-59	10 040	11,4	13 005	5,3	33 648	9,7	36 007	4,0	43 688	10,1	49 012	4,3
60-64	9 735	11,1	10 567	4,3	31 431	9,1	36 206	4,1	41 166	9,5	46 773	4,1
65 et+	16 023	18,3	15 609	6,4	66 498	19,3	55 309	6,2	82 521	19,1	70 918	6,2
Total	87 792	100	245 717	100	345 213	100	893 487	100	433 005	100	1 139 204	100

4.1.4. Femmes en union libre

Le **tableau 4.09** présente la répartition par le sexe des personnes en couple selon leur état matrimonial. Sur le plan national, on dénombre 21796 personnes vivant en union libre, soit 0,33% de la population résidente totale de 12 ans ou plus. Parmi ces personnes, 15999 (soit 73,4%) sont des femmes contre 5797 (soit 26,6%) d'hommes. Le fait de vivre en union libre est donc un phénomène féminin en Guinée.

Cependant, en Guinée, la proportion des femmes vivant en union par rapport aux femmes de 12 ans ou plus est relativement très faible. Dans l'ensemble cette proportion est égale à 0,5% (contre 0,2% pour les hommes) ; alors qu'elle est de 0,8% (contre 0,2% pour les hommes) en milieu rural et de 0,5% (contre 0,2% pour les hommes) en milieu urbain. Au niveau des régions, c'est la région de N'Zérékoré qui a la proportion la plus élevée. Dans cette région, la proportion des femmes en union libre est de 2,1% (contre 0,8% pour les hommes) pour toute la région ; alors qu'elle de 2,3% (contre 1% pour les hommes) en milieu urbain et de 6,5% (contre 0,8% pour les hommes) en milieu rural. Dans toutes les autres régions et quel que soit le milieu, le poids des femmes en union libre est inférieur à un (1).

Tableau 4.09: Effectif et proportion des personnes en union libre par milieu et région de résidence

Milieu de Résidence	Région administrative	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
Urbain	Boké	64	0,07	230	0,25	294	0,16
	Conakry	712	0,12	1 551	0,27	2 263	0,19
	Faranah	148	0,23	273	0,39	421	0,32
	Kankan	62	0,05	179	0,15	241	0,10
	Kindia	377	0,22	597	0,32	974	0,27
	Labé	3	0,01	21	0,05	24	0,03
	Mamou	7	0,02	33	0,09	40	0,06
	N'Zérékoré	1 179	0,99	2 829	2,28	4 008	1,65
	Total	2 552	0,21	5 713	0,46	8 265	0,33
Rural	Boké	173	0,08	487	0,52	660	0,30
	Conakry	-	na	-	na	-	Na
	Faranah	73	0,04	296	0,43	369	0,19
	Kankan	161	0,04	264	0,22	425	0,10
	Kindia	218	0,08	915	0,49	1 133	0,43
	Labé	18	0,01	203	0,51	221	0,10
	Mamou	22	0,01	128	0,36	150	0,09
	N'Zérékoré	2 580	0,77	7 993	6,45	10 573	3,17
	Total	3 245	0,18	10 286	0,82	13 531	0,75
Ensemble	Boké	237	0,08	717	0,20	954	0,14
	Conakry	712	0,12	1 551	0,27	2 263	0,19
	Faranah	221	0,09	569	0,19	790	0,14
	Kankan	223	0,04	443	0,08	666	0,06
	Kindia	595	0,14	1 512	0,29	2 107	0,22
	Labé	21	0,01	224	0,06	245	0,04
	Mamou	29	0,01	161	0,06	190	0,04
	N'Zérékoré	3 759	0,83	10 822	2,09	14 581	1,50
	Total	5 797	0,19	15 999	0,46	21 796	0,33

Le **tableau 4.10** indique que c'est dans la région de N'Zérékoré qu'on retrouve plus de personnes vivant en union libre. Dans l'ensemble, cette région concentre 67,6% des femmes contre 64,8% des

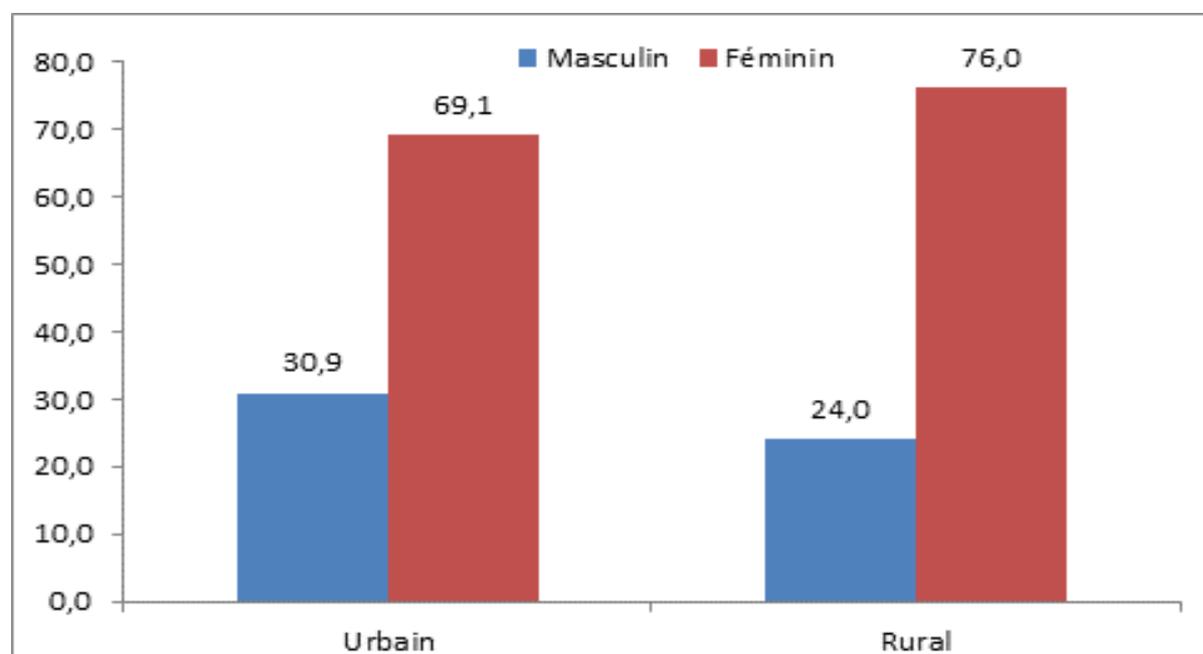
hommes en union libre. Donc dans la région de N'Zérékoré, la proportion des femmes en union libre est légèrement supérieure à celle des hommes. La plus faible proportion des femmes en union libre est constatée dans la région de Mamou (1,0% contre 0,5% pour les hommes). Bien qu'il y ait plus de femmes en union libre que d'hommes dans l'ensemble, dans certaines régions la proportion d'hommes en union libre est supérieure à la proportion de femmes en union libre.

Tableau 4.10: Répartition de la population en union libre des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence

	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boké	64	2,5	230	4,0	173	5,3	487	4,7	237	4,1	717	4,5
Conakry	712	27,9	1 551	27,1	-	na	-	Na	712	12,3	1 551	9,7
Faranah	148	5,8	273	4,8	73	2,2	296	2,9	221	3,8	569	3,6
Kankan	62	2,4	179	3,1	161	5,0	264	2,6	223	3,8	443	2,8
Kindia	377	14,8	597	10,4	218	6,7	915	8,9	595	10,3	1 512	9,5
Labé	3	0,1	21	0,4	18	0,6	203	2,0	21	0,4	224	1,4
Mamou	7	0,3	33	0,6	22	0,7	128	1,2	29	0,5	161	1,0
N'Zérékoré	1 179	46,2	2 829	49,5	2 580	79,5	7 993	77,7	3 759	64,8	10 822	67,6
Total	2 552	100	5 713	100	3 245	100	10 286	100	5 797	100	15 999	100

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence c'est également dans la région de N'Zérékoré qu'on observe plus femmes en union libre. En milieu rural, 77,7% des femmes (contre 79,5% pour les hommes) en union libre vivent dans la région de N'Zérékoré alors qu'en milieu urbain, 49,5% de ces femmes (contre 45,6% pour les hommes) sont également dans cette région.

Graphique 4.04: Répartition de la population en union libre par milieu de résidence



L'analyse du **graphique 4.04** montre que quel que soit le milieu de résidence, la proportion de femmes en union libre est plus élevée que celle des hommes. En milieu urbain, 69,1% des personnes en union libre sont des femmes contre 30,9% des hommes. Alors qu'en milieu rural les femmes représentent 76% des personnes en union libre contre 24% des hommes.

4.2. Inégalité en matière de mortalité

4.2.1. Mortalité infantile

Au niveau de cette partie, il est question du quotient de mortalité infantile (1Q0) selon le milieu et la région de résidence. Il s'agit de la mortalité au cours de la première année de vie allant de la naissance au premier anniversaire.

Tableau 4.11: Quotient de mortalité infantile (1Q0) par sexe selon la région et le milieu de résidence

	Quotient de mortalité infantile (1Q0)		
	Ensemble	Masculin	Féminin
Milieu de résidence			
Urbain	71	76	66
Rural	100	104	95
Ensemble (Guinée)	92	97	87
Régions administratives			
Boké	89	94	84
Conakry	62	66	57
Faranah	99	103	96
Kankan	104	107	100
Kindia	97	115	93
Labé	80	87	74
Mamou	78	83	73
Nzérékoré	102	110	95
Ensemble (Guinée)	92	97	87

L'analyse du **tableau 4.11** relève que la mortalité infantile demeure encore élevée en Guinée. Elle est tout de même plus importante chez les garçons que chez les filles. Dans l'ensemble du pays, le quotient de mortalité est de 87‰ chez les filles contre 97‰ chez les garçons. A ces âges, la surmortalité masculine est évidente. Par ailleurs, la mortalité infantile est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural sur 1000 naissances féminines 95 d'entre elles décèdent avant leur premier anniversaire (95‰) contre 104 décès sur 1000 naissances masculines. Quant au milieu urbain, nous enregistrons 66 décès féminins sur 1000 naissances féminines (66‰) avant leur premier anniversaire contre 75 décès masculins sur 1000 naissances masculines (75‰).

Selon la région de résidence, on observe des disparités importantes des quotients de mortalité infantile. Les niveaux de mortalité infantile les plus faibles sont observés dans les régions de Conakry et Mamou, avec des quotients inférieurs à 80‰. Les régions de Kankan et de N'Nzérékoré enregistrent les niveaux de mortalité infantile les plus élevés. Dans la région de Kankan le quotient de mortalité infantile est de 100‰ pour les filles contre 107‰ pour les garçons. Ce quotient est de 95‰ chez les filles contre 110‰ chez les garçons dans la région de Nzérékoré.

4.2.2. Mortalité juvénile

La mortalité juvénile ou le niveau de la mortalité juvénile (4Q1) est le risque de décès des enfants entre 1 et 4 ans. C'est le nombre de décès sur 1000 enfants pris à l'âge d'un an (1) exact, c'est-à-dire ceux qui ont donc échappé à la forte mortalité entre la naissance et le premier anniversaire et qui meurent avant d'atteindre le quatrième (4) anniversaire.

Tableau 4.12: Quotient de mortalité juvénile (4Q1) par sexe selon le milieu et la région de résidence

	Quotient de mortalité juvénile (4Q1)		
	Ensemble	Masculin	Féminin
Milieu de résidence			
Urbain	43	44	42
Rural	71	69	73
Ensemble (Guinée)	63	62	64
Régions administratives			
Boké	60	60	60
Conakry	35	35	35
Faranah	71	68	74
Kankan	75	72	78
Kindia	68	53	70
Labé	52	53	50
Mamou	50	50	50
Nzérékoré	74	75	73
Ensemble (Guinée)	63	62	64

Il sort du tableau que le quotient de mortalité juvénile (4Q1) se situe à 63‰ dans l'ensemble, soit 64‰ pour les filles contre 62‰ pour les garçons. Donc la mortalité juvénile est un peu plus élevée chez les filles que chez les garçons. Bien que ce niveau de mortalité soit inférieur à celui de la mortalité infantile, elle est encore très élevée. Puisque, sur 1000 enfants pris à l'âge d'un an (1) exact 64 chez les filles et 62 chez les garçons meurent avant d'atteindre le cinquième anniversaire.

Selon le milieu de résidence, le quotient de mortalité juvénile est 42‰ en milieu urbain et 73‰ en milieu rural pour les filles contre respectivement 44‰ et 69‰ pour les garçons. Par rapport à la région de résidence, l'inégalité entre les filles et les garçons reste marquée en matière de mortalité juvénile. Les niveaux de mortalité juvénile les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Conakry et Mamou, avec des quotients égaux au plus à 50‰. Les régions de Kankan (78‰ pour les filles contre 72‰ pour les garçons) et de N'Zérékoré (73‰ chez les filles contre 75‰ chez les garçons) ont les niveaux de mortalité les plus élevés.

A l'inverse de la mortalité infantile qui est conditionnée davantage par les facteurs liés à la mère (état de santé de la mère pendant la grossesse, manière dont la grossesse a été gérée, conditions d'accouchement et soins postnatals, l'allaitement maternel et le sevrage), la mortalité juvénile est beaucoup plus conditionnée par les facteurs externes (environnement familial où vit l'enfant). Au nombre de ces facteurs, nous pouvons citer les conditions alimentaires, la qualité de l'eau consommée, les conditions d'hygiène du ménage, la vaccination, etc. Tous ces facteurs ont des conséquences directes sur la santé des petits enfants. Les éléments explicatifs des différences de niveau de mortalité qu'on observe entre régions sont à rechercher dans la liste des facteurs relevés ci-dessus.

4.2.3. Mortalité infanto-juvénile

Quant à la mortalité infanto-juvénile ou le niveau de la mortalité juvénile (5Q0) est le risque de décès des enfants entre 0 et 5 ans. C'est le nombre de décès sur 1000 enfants pris entre la naissance et le cinquième (5^{ème}) anniversaire.

Tableau 4.13: Quotient de mortalité juvénile (4Q1) par sexe selon le milieu et la région de résidence

	Quotient de mortalité infanto-juvénile (5Q0)		
	Ensemble	Masculin	Féminin
Milieu de résidence			
Urbain	111	117	105
Rural	164	167	161
Ensemble (Guinée)	150	153	146
Régions administratives			
Boké	144	149	139
Conakry	95	99	90
Faranah	163	163	162
Kankan	171	172	171
Kindia	159	162	156
Labé	128	135	120
Mamou	124	129	119
N'Zérékoré	169	176	161
Ensemble (Guinée)	150	153	146

En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile (risque de décès avant le cinquième anniversaire), le quotient est très élevé. Il est estimé à 150‰. Mais la variation selon le sexe est relativement faible (respectivement 146‰ pour les filles et 153‰ pour les garçons).

Toutefois, nous observons des disparités importantes selon le milieu et la région de résidence. Le quotient de mortalité infanto-juvénile est de 105‰ en milieu urbain et de 161‰ en milieu rural pour les filles (contre 117‰ et 167‰ respectivement), soit une différence de près de 56‰.

Concernant la région de résidence, les niveaux les plus importants sont relevés dans les régions de Kankan et de N'Zérékoré avec plus de 160‰, c'est-à-dire 160 décès pour 1000 enfants. On rencontre les quotients de mortalité infanto-juvénile les moins élevés à Conakry (90‰ pour les filles contre 99‰ pour les garçons) et à Mamou (119‰ pour les filles contre 129‰ pour les garçons).

4.3. Femmes et migration

4.3.1. Structure par sexe selon statut migratoire

La connaissance du statut migratoire « durée de vie » (DV) de la population permet de la catégoriser pour mieux l'étudier. Le mouvement migratoire est un phénomène qui paraît être associé au sexe. Dans la plupart des cas, les hommes se déplacent plus que les femmes. C'est pourquoi, une analyse du statut migratoire selon le sexe est facteur important.

Pour l'ensemble, les résultats du **tableau 4.14** ci-dessous montrent que 79,5% de la population guinéenne est sédentaire contre 20,5% de migrants répartis entre les migrants de retour durée de vie, les migrants internes durée de vie et les migrants internationaux.

En faisant une analyse selon le sexe, la proportion de femmes sédentaires est de près de 80,4% alors que celle des hommes est de 78,5%. Donc la proportion des migrants est 19,6% pour les femmes contre 21,5% pour les hommes répartis entre les migrants de retour durée de vie, les migrants internes durée de vie et les migrants internationaux.

Tableau 4.14: Répartition des résidents par statut migratoire durée de vie selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Non migrant	3 979 416	78,5	4 367 914	80,4	8 347 330	79,5
Migrant de retour DV	263 782	5,2	234 504	4,3	498 286	4,7
Migrant interne DV	746 472	14,7	744 023	13,7	1 490 495	14,2
Migrant international DV/ immigrant international	75 557	1,5	84 912	1,6	160 469	1,5
Total	5 068 689	100	5 434 443	100	10 503 132	100

La Dernière Migration (DM) met en relation le lieu de résidence antérieure et le lieu de résidence à une date de référence (ici, date du recensement). Ainsi, pour le cas présent, les non migrants représentent 80,5% dans la population guinéenne féminine (contre 78,5% chez les hommes). C'est-à-dire sur 100 personnes 80 environ n'ont pas changé de lieu de résidence antérieure. C'est-à-dire que le lieu de résidence antérieure se confond au lieu de résidence actuelle. Par contre, la proportion des femmes migrantes est d'environ 19,5% contre 21,3% pour les hommes.

Tableau 4.15: Répartition des résidents par sexe selon le statut migratoire dernière migration

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Non migrant	3 988 117	78,7	4 376 677	80,5	8 364 794	79,6
Migrant interne DM	905 460	17,9	898 959	16,5	1 804 419	17,2
Migrant international DM/ Immigrant international DM	172 759	3,4	156 721	2,9	329 480	3,1
ND	2 353	0,0	2 086	0,0	4 439	0,0
Total	5 068 689	100	5 434 443	100	10 503 132	100

En somme, une analyse par sexe des deux formes de migration, a relevé que les hommes sont plus touchés par ce phénomène que les femmes. Cependant, les résultats des **tableaux 4.14 et 4.15**, montrent que la migration qu'elle soit par rapport au lieu de naissance ou au lieu de résidence antérieure est un phénomène qui n'est pas très connu en Guinée. Le nombre de non migrants reste toujours largement élevé par rapport au nombre de migrants.

4.3.2. Motifs de départ des migrations internes

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine des décisions de migration. Les raisons du départ peuvent similaires celles du retour. L'effet « push pull » met également en évidence des types de raisons spécifiques qui expliquent le départ des migrants. Dans les régions de départ les conditions politiques, économiques, sociales, familiales ou liées au cycle de vie ou d'ordre moral ne sont pas réunies c'est l'effet « PUSH ». Les motifs de la migration seraient de divers ordres, que l'on peut classer selon leur connotation positive ou négative. Les motifs de départ sont également différents selon le sexe.

Tableau 4.16: Répartition des migrants internes par sexe selon le principal motif de départ

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Etudes/Education	46 310	37,8	21 641	32,6	67 951	36,0
Travail/Emploi	56 731	46,3	9 576	14,4	66 307	35,1
Mariage/Regroupement familial	4 409	3,6	26 423	39,8	30 832	16,3
Catastrophes	573	0,5	221	0,3	794	0,4
Conflits intercommunautaires	326	0,3	325	0,5	651	0,3
Situation politique	112	0,1	63	0,1	175	0,1
Insécurité	133	0,1	86	0,1	219	0,1
Soins médicaux	1 430	1,2	1 617	2,4	3 047	1,6
Retraite	72	0,1	41	0,1	113	0,1
Autres	12 507	10,2	6 320	9,5	18 827	10,0
Total	122 609	100	66 318	100	188 927	100

L'analyse des réponses fournies par rapport aux motifs de départ des migrants internes, permet de dégager trois grandes raisons de départ des femmes dans l'ensemble. Elles relèvent du regroupement familial (39,8%) ou sont d'ordre éducatif (32,6%), et professionnel (14,4%).

Une analyse par sexe montre que les motifs varient d'un sexe à un autre. Chez les femmes par exemple, le mariage ou le regroupement familial est le facteur le plus répandu comme le montrent les résultats du **tableau 4.16**. Parmi les migrantes près de 39% se sont déplacées pour rejoindre leur mari. Par contre, chez les hommes les raisons professionnelles constituent le premier facteur de déplacement. Parmi eux, 46,3% se déplacent pour le travail. Après la raison professionnelle, se déplacer pour les études constituent la deuxième raison car parmi les hommes qui ont migré, près de 39% se sont déplacés pour les études.

4.3.3. Niveau d'instruction des migrants internes et des non migrants

Tableau 4.17: Répartition des migrants internes et non migrants selon le sexe et par niveau d'instruction

	Non migrant			Migrant interne			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sans niveau	61,65	78,85	71,25	45,2	63,06	53,79	56,61	74,98	66,48
Primaire	11,88	8,46	9,97	11,78	12,2	11,98	11,85	9,37	10,52
Collège	14,61	7,69	10,75	16,71	13,07	14,96	15,25	9,07	11,9
Lycée	6,63	2,93	4,57	10,18	5,83	8,09	7,72	3,64	5,53
Universitaire	5,15	2,03	3,41	16,04	5,77	11,1	8,48	2,94	5,51
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Il découle de l'observation du **tableau 4.17** que parmi les migrants internes 63,1% des femmes contre 45,2% des hommes n'ont pas été à l'école ou sont sans niveau. Cette proportion est de 78,9% chez les femmes contre 61,7% chez les hommes pour les non migrants. Mais nous constatons que plus le niveau d'instruction augmente, plus la proportion de femmes migrantes au niveau interne est supérieure à celle des non migrants pour chaque groupe pris dans son ensemble. En considérant par exemple les personnes ayant un niveau d'instruction universitaire, nous remarquons qu'elles représentent 5,8% des migrants internes pour les femmes contre 16% chez les hommes. Alors que pour les non migrants, la proportion est de 2% chez les femmes et 5,2% chez les hommes. Ainsi, il résulte que les personnes ayant un niveau d'instruction universitaire sont plus exposées à la migration interne. Le départ des femmes ainsi celui des hommes pourrait créer donc une crise de personnes qualifiées dans leurs régions d'origine à cause de leur faible taux d'employabilité.

4.3.4. Situation d'activités et catégorie socioprofessionnelle des migrants internes et des non migrants

La migration du travail est généralement définie comme un mouvement motivé par le souhait d'obtenir un emploi à l'étranger¹². En fonction des activités économiques effectuées, les personnes ayant déjà trouvé un travail, se déplacent moins et finissent parfois par se sédentariser. Ainsi, une analyse a été faite pour mieux comprendre la relation entre la situation d'activité et le statut de migration interne d'une part et entre la catégorie socioprofessionnelle et le statut de migration interne d'autre part en Guinée.

L'analyse des résultats du **tableau 4.18** montrent que dans la classe des migrants, les proportions des femmes occupées est égale à 57,2% contre 43,8% pour les hommes et celle des femmes au foyer est de 35,2%. Les proportions des non migrants internes étant supérieures (tableau 4.15) à celles des migrants internes, permettent de conclure que les personnes occupées et les femmes au foyer, ne sont pas significativement exposées à la migration interne. Par contre, en considérant les étudiants nous constatons qu'ils représentent de 12,7% des femmes concernées par la migration interne contre 18% pour les hommes. Et dans la classe des migrants internes, les étudiants représentent 15,5% alors chez les non migrants internes leur proportion est de 13,4%. Cette proportion élevée des étudiants migrants internes montre qu'ils sont plus touchés par la migration interne. Cette situation reste la même pour les personnes qui sont à la recherche de leur premier emploi ainsi que pour les personnes retraitées. Pour les personnes retraitées, il pourrait s'agir d'un retour éventuel dans leur région de naissance.

Tableau 4.18: Répartition des migrants internes et non migrants selon le sexe et par statut d'activité

	Non migrant			Migrant interne			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	70,7	47,5	57,8	69,7	43,8	57,2	70,4	46,6	57,6
Chômeur	1,5	0,7	1,1	1,8	1,0	1,4	1,6	0,8	1,2
Recherche 1 ^{er} emploi	2,1	0,9	1,4	3,9	2,0	3,0	2,7	1,2	1,9
Elève/ Etudiant	18,2	9,5	13,4	18,0	12,7	15,5	18,2	10,3	13,9
Femme au foyer	0,0	34,3	19,1	0,0	35,2	16,9	0,0	34,5	18,5
Rentier	0,7	0,3	0,5	0,7	0,3	0,5	0,7	0,3	0,5
Retraité	0,7	0,4	0,5	1,6	0,6	1,1	1,0	0,4	0,7
Invalide/ vieillard	6,1	6,4	6,3	4,3	4,5	4,4	5,5	5,9	5,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

S'agissant de la catégorie socioprofessionnelle, le **tableau 4.19** ci-dessous met en évidence que le fait d'être un personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs ou d'exercer un des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, exposerait plus à la migration. La proportion de femmes employées dans les services directs et les particuliers, commerçantes et vendeuses ayant connu la migration interne est de 53,5 % contre 33,4% chez les hommes. Les femmes sont plus touchées que les hommes par la migration interne dans cette catégorie. Alors que pour les personnes qui l'agriculture ou qui sont des ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont un faible risque de migrer.

Donc à partir de ces résultats, nous pouvons conclure que le risque de vivre la migration pourrait être lié à la catégorie socioprofessionnelle.

¹²http://www.iomdakar.org/index2.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=19&Itemid=78

Tableau 4.19: Répartition des migrants internes et non migrants par sexe selon catégorie socioprofessionnelle ou grand groupe de profession

	Non migrant			Migrant interne			Ensemble		
	Mas-culin	Fé-minin	Total	Mas-culin	Fé-minin	Total	Mas-culin	Fé-minin	Total
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,2	0,2	0,2	0,7	0,3	0,5	0,4	0,2	0,3
Profession intellectuelle et scientifique	1,0	0,4	0,7	2,8	1,0	2,2	1,6	0,5	1,1
Profession intermédiaire	1,4	0,6	1,0	4,0	2,5	3,5	2,2	1,0	1,7
Employés de type administratif	0,7	0,6	0,7	2,5	2,1	2,3	1,3	0,9	1,1
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	13,9	24,3	18,6	33,4	53,5	40,8	19,8	31,0	24,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	64,3	64,0	64,2	21,9	19,9	21,2	51,4	53,8	52,4
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	16,0	8,5	12,6	26,4	16,9	22,9	19,2	10,5	15,4
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,5	0,0	0,3	1,1	0,1	0,7	0,7	0,0	0,4
Professions élémentaires	0,9	0,8	0,9	2,7	2,2	2,5	1,5	1,1	1,3
Professions militaires, policières et douanières	0,6	0,1	0,4	2,8	0,4	1,9	1,2	0,2	0,8
ND ou très imprécises	0,6	0,6	0,6	1,6	1,1	1,4	0,9	0,7	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.3.5. Motifs des émigrations internationales

L'analyse du **tableau 4.20** ci-dessous nous montre que les femmes quittent généralement le pays pour des raisons de regroupement familial (50,3% contre 3,1% pour les hommes), d'étude (19,6% contre 14,4% pour les hommes) et pour la recherche d'un travail ou emploi (17,2% contre 67,2% pour les hommes). Par contre les autres motifs tels que la situation politique (0,1 % contre 0,2% pour les hommes) et l'insécurité poussent très rarement les femmes à quitter le pays.

En définitive, l'analyse différentielle montre que les hommes (67,2%) se déplacent plus pour l'acquisition d'un travail rémunérateur. Quant aux femmes, elles se déplacent plus (50,3%) pour rejoindre leur mari ou un regroupement familial.

Tableau 4.20: Répartition des émigrants internationaux par sexe selon le principal motif de départ

	Masculin	Féminin	Ensemble
Etudes/Education	14,4	19,6	15,6
Travail/Emploi	67,2	17,2	56,2
Mariage/Regroupement familial	3,1	50,3	13,5
Catastrophes	0,3	0,4	0,4
Conflits intercommunautaires	0,3	0,2	0,3
Situation politique	0,2	0,1	0,2
Insécurité	0,1	0,1	0,1
Soins médicaux	0,8	2,5	1,1
Retraite	0,1	0,1	0,1
Autres	13,6	9,5	12,7
Total	100	100	100

4.4. Vue d'ensemble

La situation matrimoniale de la population de 12 ans et plus n'a pas connu un profond changement entre 1996 et 2014. La proportion des célibataires, par exemple, est passée de 46,7% à 49,0% chez les hommes et de 19,2% et 26,6% chez les femmes respectivement en 1996 et en 2014.

En Guinée, l'âge moyen au premier mariage des hommes (28,2 ans) est plus élevé que celui des femmes (20 ans). Le mariage est plus précoce en milieu rural (26,8 ans chez les hommes contre 18 ans chez les femmes) qu'en milieu urbain (30,6 ans chez les hommes contre 23 ans chez les femmes). En plus, 48,8% des femmes mariées sont en union polygamique.

L'analyse relève que la mortalité des enfants demeure encore élevée en Guinée. En effet, le quotient de mortalité infantile est de 87‰ chez les filles contre 97‰ chez les garçons et le quotient de mortalité juvénile (4Q1) se situe à 63‰ dans l'ensemble, soit 64‰ pour les filles contre 62‰ pour les garçons. En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, il est estimé à 146‰ pour les filles et 153‰ pour les garçons.

L'analyse des réponses fournies par rapport aux motifs de départ des migrants internes indique que les raisons de départ des femmes sont d'ordre de regroupement familial (39,8%), éducatifs (32,6%), et professionnel (14,4%). Alors que pour la migration internationale, les femmes quittent généralement le pays pour des raisons de regroupement familial (50,3%), d'étude (19,6%) et pour la recherche d'un travail ou emploi (17,2%).

CHAPITRE 5 : INEGALITES EN MATIERE D'EDUCATION ET DE PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL

L'éducation joue un rôle important dans le développement d'une nation et c'est également un secteur très sensible qui, de par ses effets libérateurs, procure aux individus l'autonomie, le bien-être, l'aisance et l'épanouissement.

Généralement à cause du poids des traditions qui ne considèrent pas leur éducation comme une priorité, les filles et les femmes sont moins scolarisées, moins instruites et moins alphabétisées que les garçons et les hommes. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, elles sont plus généralement défavorisées que les garçons. Ce sont ces éléments qui pourraient expliquer pour l'essentiel les faibles taux de scolarisation des filles et des femmes au profit des garçons et des hommes dans les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation en Guinée (RGPH-3, 2014).

Dans ce chapitre, nous analyserons les taux de scolarisation au primaire, secondaire et au niveau supérieur des jeunes femmes en Guinée. Une analyse comparative sera faite entre les filles et les garçons à tous les niveaux.

5.1. Inégalités en matière de scolarisation

Contrairement au niveau de scolarisation par âge qui est apprécié par un seul indicateur (Taux de Scolarisation par Age Spécifique 'TSA'), le niveau de scolarisation par cycle est apprécié à l'aide deux indicateurs : le taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Net de Scolarisation (TNS).

5.1.1. Inégalités en matière de scolarisation au primaire

Tableau 5.01: Taux brut de scolarisation au primaire par milieu de résidence et par sexe selon la région de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	127,0	118,5	122,7	64,6	58,8	61,9	77,9	73,0	75,6
Conakry	124,4	119,7	122,0	-	-	-	124,4	119,7	122,0
Faranah	118,7	103,3	111,1	55,7	37,1	46,7	67,8	50,3	59,3
Kankan	105,4	90,5	98,0	44,0	28,3	36,5	54,2	39,3	47,1
Kindia	124,2	113,6	118,8	64,6	57,5	61,3	82,4	76,2	79,4
Labé	114,6	111,1	112,8	62,2	59,1	60,6	67,3	64,3	65,8
Mamou	124,0	118,8	121,4	70,4	61,3	66,0	77,0	68,8	73,0
Nzérékoré	126,0	112,7	119,5	83,2	68,3	76,0	92,2	78,0	85,3
Ensemble	121,9	113,4	117,5	62,1	50,9	56,7	79,5	70,5	75,1

Dans l'ensemble du pays, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est d'un niveau appréciable (75,1%). Mais il existe une disparité entre les sexes, on a 79,5% pour les garçons contre 70,5% pour les filles. Ce déséquilibre sexuel persiste quels que soient la région et le milieu de résidence considérés.

Le **tableau 5.01** de la distribution par région du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire selon le sexe, révèle que la région de Conakry a une nette domination sur les autres régions. Ainsi, le TBS à Conakry s'élève à 119,7% pour les filles contre 124,4% pour le pour les garçons. La région de Kankan a le TBS le plus faible. Elle a un TBS de 39,3% pour les filles contre un TBS de 54,2% pour les garçons.

Comme on pouvait s'attendre, les filles du milieu rural sont plus avantageuses que celles du milieu rural à cause d'inégalités notoires en matière d'offre scolaire entre ces deux milieux. En milieu urbain le TBS pour les filles est de 113,4% contre 121,9% pour les garçons. Quant au milieu rural, nous avons un TBS de 50,9% pour les filles et 62,1% pour les garçons.

5.1.2. Inégalité en matière de scolarisation au secondaire 1 (1^{er} cycle)

Le **tableau 5.02** indique que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au collège s'établit à 39,4% au niveau national d'après le RGPH3. Ce taux est plus important chez le garçon (45,8%) que chez les filles (33%). Comme au primaire, cette disparité sexuelle subsiste quels que soient le milieu et la région de résidence considérés.

Du point de vue milieu de résidence le TBS atteint 60,5% pour les filles contre 84,1% pour les garçons en milieu urbain. Alors que le TBS est seulement 14,9% pour les filles contre 24,7% pour les garçons en milieu rural.

Tableau 5.02: Taux brut de scolarisation au 1er cycle du secondaire, par région de résidence, selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	95,1	66,8	80,6	22,5	13,9	18,4	42,4	30,2	36,5
Conakry	87,8	66,3	76,2	-	-	-	87,8	66,3	76,2
Faranah	75,5	46,3	61,0	18,5	8,1	13,6	33,0	18,5	26,1
Kankan	74,1	46,3	60,1	17,9	8,1	13,1	30,3	17,0	23,8
Kindia	79,5	56,9	67,5	25,1	16,0	20,8	45,5	33,6	39,6
Labé	74,5	72,4	73,4	21,3	17,9	19,6	27,4	25,1	26,2
Mamou	80,2	67,1	73,5	22,5	16,2	19,4	31,5	24,5	28,0
N'Zérékoré	88,4	54,1	71,1	41,8	24,4	33,6	53,7	32,7	43,6
Ensemble	84,1	60,5	71,7	24,7	14,9	20,0	45,8	33,0	39,4

Par région de résidence, les mêmes réalités sont mises en évidence par les chiffres. Les filles restent toujours défavorisées. Mais certaines régions sont en avance que d'autres. La région de Conakry avec un TBS de 66,3% pour les filles et 87,8% pour les garçons est de loin. Pour les autres régions, Kindia a le taux brut de scolarisation le plus élevé pour les filles. A Kindia, nous rencontrons 33,6% comme TBS pour les filles contre 45,5% pour les garçons. La région de Kankan enregistre le plus faible TBS au primaire. Elle a un TBS de 17,0% pour les filles contre un TBS de 30,3% pour les garçons.

5.1.3. Inégalité en matière de scolarisation au secondaire 2nd cycle

Tableau 5.03: Taux brut de scolarisation au 2nd cycle du secondaire par le milieu de résidence et le sexe selon la région de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	67,9	39,1	53,5	10,4	3,3	6,4	30,8	14,0	21,7
Conakry	74,7	48,3	60,6	-	-	-	74,7	48,3	60,6
Faranah	59,4	26,9	43,7	10,1	2,2	5,7	27,3	9,2	17,6
Kankan	56,0	29,0	42,2	7,8	2,0	4,5	20,9	8,2	13,8
Kindia	66,6	39,8	52,3	15,7	5,3	9,6	39,5	19,7	28,4
Labé	60,3	42,2	50,4	10,2	4,8	7,2	18,3	10,6	14,0
Mamou	61,8	37,5	49,1	11,9	5,7	8,3	23,6	12,0	17,0
Nzérékoré	57,0	25,5	41,2	18,2	6,2	11,6	31,3	11,8	20,8
Ensemble	67,0	40,1	53,0	12,0	4,1	7,5	36,9	18,8	27,0

Selon le **tableau 5.03**, le RGPH3 évalue le TBS du 2nd cycle secondaire à 27% dans l'ensemble du pays. A l'image des cycles précédents, des inégalités significatives existent entre les filles et les garçons. En effet, chez les garçons le TBS atteint 36,9% contre seulement 18,8% pour les filles. Ces disparités sexuelles persistent aussi quels que soient le milieu de la région de résidence considérés.

Par milieu de résidence, il ressort du **tableau 5.03** que le TBS est de 40,1% pour les filles et 67,0% pour les garçons en milieu urbain. Quant au milieu rural, le TBS est de 12,0% pour les garçons et seulement 4,1% pour les filles.

Par région de résidence les mêmes tendances persistent comme au niveau national que dans les milieux de résidence.

Du point de vue répartition des TBS de 48,3% pour les filles et 74,7% pour les garçons. Kindia vient en deuxième position avec 19,7% comme TBS pour les filles contre 39,5% pour celui des garçons. Les régions de Kankan et de Faranah occupent les dernières places. A Kankan, les filles ont un TBS de 8,2% contre 20,9% pour les garçons. Dans la région de Faranah, le TBS est égal à 27,3% chez les garçons contre seulement 9,2% chez les filles.

5.1.4. Inégalité en matière de scolarisation au supérieur

L'analyse du **tableau 5.04** montre que taux brut de scolarisation au supérieur est égale à 10,6%. Ce tableau montre également que les garçons fréquentent plus largement que les filles les institutions d'enseignement supérieur. En effet, les garçons et les filles affichent des TBS au supérieur s'élevant respectivement à 15,1% et 6,8%.

L'écart est encore plus important entre milieu urbain et milieu rural par rapport au sexe. En milieu urbain le TBS s'élève pour les filles à 13,6% contre 24,7% pour les garçons. Ce même TBS est égal à 1,3% chez les filles contre 4,4% chez les garçons en milieu rural.

Tableau 5.04: Taux brut de scolarisation au supérieur par région de résidence, selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	13,6	5,2	9,4	2,7	0,9	1,7	6,8	2,2	4,2
Conakry	32,8	19,8	26,2	-	-	-	32,8	19,8	26,2
Faranah	9,2	4,7	7,0	3,8	0,9	2,1	5,7	1,9	3,6
Kankan	17,9	6,6	12,4	2,7	0,7	1,6	7,3	2,2	4,5
Kindia	22,0	10,4	15,8	6,9	1,8	3,7	14,7	5,5	9,4
Labé	15,5	7,2	11,0	4,9	1,7	3,0	6,9	2,6	4,3
Mamou	24,2	8,7	16,1	5,2	1,8	3,1	10,2	3,1	5,9
Nzérékoré	11,2	5,5	8,3	5,9	1,9	3,5	7,8	2,9	5,0
Ensemble	24,7	13,6	19,1	4,4	1,3	2,6	15,1	6,8	10,6

Au niveau des régions de résidence ces disparités entre garçons et filles subsistent. La région de Conakry enregistre un TBS au supérieur égal à 19,8% pour les filles et 32,8% pour les garçons. Elle est suivie de Kindia avec un TBS de 5,5% chez les filles contre 14,7% chez les garçons. Les TBS au supérieur les plus faibles sont rencontrés dans les régions de Faranah et de Kankan. A Faranah nous avons un TBS de 1,9% chez les filles contre 5,7% chez les garçons. Quant à Kankan, le TBS est égal à 2,2% pour les filles contre 7,3% pour les garçons.

5.2. Inégalité en matière de déscolarisation

Dans cette section, deux types d'inégalités sur le niveau de déscolarisation sont examinés. A savoir, l'inégalité de scolarisation par tranche d'âge et l'évolution du niveau de scolarisation par âge.

5.2.1. Inégalité de déscolarisation par tranche d'âge (6-9 ans, 10-14 ans, 6-14 ans)
Tableau 5.05: Inégalité en matière de déscolarisation par sexe selon le milieu de résidence

	A fréquenté et ne fréquente plus					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain						
6 à 9 ans	11 997	7,7	11 132	7,3	23 129	7,5
10 à 14 ans	16 320	8,6	21 207	11,1	37 527	9,9
6 à 14 ans	28 317	8,2	32 339	9,4	60 656	8,8
Rural						
6 à 9 ans	22 254	11,03	17 857	10,95	40 111	11,00
10 à 14 ans	32 488	14,6	31 872	18,5	64 360	16,3
6 à 14 ans	54 742	12,9	49 729	14,8	104 471	13,7
Ensemble						
6 à 9 ans	34 251	9,6	28 989	9,2	63 240	9,4
10 à 14 ans	48 808	11,8	53 079	14,6	101 887	13,1
6 à 14 ans	83 059	10,8	82 068	12,1	165 127	11,4

Bien qu'entre 6 et 14 ans, sur un effectif de 165127 cas d'abandons scolaires, 82068 cas concernent les filles (soit 49,7%) contre 83059 cas pour les garçons (soit 50,3%). L'analyse des inégalités en matière de déscolarisation des enfants de 6 à 14 ans révèle que dans l'ensemble la proportion d'abandon scolaire des filles (12,1%) est supérieure à celle des garçons (10,8%). Cependant, entre 6 et 9 ans, le poids d'abandons scolaires chez les filles est égal à 9,2% contre 9,6% chez les garçons. C'est dans la tranche d'âge 10-14 ans que les filles (14,6%) quittent plus l'école que les garçons (11,8%). Cela s'expliquerait par la déscolarisation précoce des filles à cause notamment des grossesses et mariages précoces.

De même, quel que soit le milieu de résidence, les filles abandonnent plus l'école que les garçons dans les tranches d'âge 6-14 ans et 10-14 ans. Par contre, entre 6-9 ans ce sont les garçons qui abandonnent plus que les filles.

Tableau 5.06: Répartition des abandons scolaires par sexe selon le milieu de résidence

	A fréquenté et ne fréquente plus					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain						
6 à 9 ans	11 997	42,4	11 132	34,4	23 129	38,1
10 à 14 ans	16 320	57,6	21 207	65,6	37 527	61,9
6 à 14 ans	28 317	100,0	32 339	100,0	60 656	100,0
Rural						
6 à 9 ans	22 254	40,7	17 857	35,9	40 111	38,4
10 à 14 ans	32 488	59,3	31 872	64,1	64 360	61,6
6 à 14 ans	54 742	100,0	49 729	100,0	104 471	100,0
Ensemble						
6 à 9 ans	34 251	41,2	28 989	35,3	63 240	38,3
10 à 14 ans	48 808	58,8	53 079	64,7	101 887	61,7
6 à 14 ans	83 059	100	82 068	100	165 127	100

De l'examen du **tableau 5.06**, il ressort également que dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence c'est dans la tranche d'âge 10-14 ans que les filles abandonnent plus l'école. Dans

l'ensemble, 64,7% des cas d'abandon scolaire des filles s'effectuent entre 10 et 14 ans et les 35,3% autres entre 6 et 9 ans contre respectivement 58,8% et 41,2% pour les garçons.

Selon le milieu de résidence, 65,6% d'abandons scolaires des filles (contre 57,6% pour les garçons) se passent dans la tranche 10-14 ans et 34,4% entre 6 et 9 ans (contre 42,4% pour les garçons) en milieu urbain. Alors qu'en milieu rural, 64,1% des abandons scolaires des filles (contre 59,3% pour les garçons) se passent dans la tranche 10-14 ans et 35,9% entre 6 et 9 ans (contre 40,7% pour les garçons).

L'analyse de la répartition des abandons entre les régions de résidence montre que quelle que la tranche d'âge considérée, les régions de Conakry, de Kankan et de Kindia ont les proportions les plus élevées d'abandon scolaire chez les filles (**voir tableau A5.02**). Dans la tranche d'âge 10-14 ans, où il y a plus d'abandons chez les filles que chez les garçons, la part d'abandons scolaires pour les filles est de 20,2% pour la région de Conakry, de 14% pour la région de Kankan et de 14,4% pour la région de Kindia contre respectivement 17,8%, 16,4% et 13,4% chez les garçons. Néanmoins, les parts les plus faibles d'abandons scolaires dans cette tranche d'âge sont enregistrées dans les régions de Mamou (7,1% contre 7,6% chez les garçons), de Boké (9,9% contre 9,6% chez les garçons) et de Faranah (10% contre 11,3% chez les garçons).

5.2.2. Evolution du niveau de scolarisation par âge de 1983 à 2014

Nous allons dans cette section examiner les taux de scolarisation par âge. **Le tableau 5.07** présente l'évolution des taux de scolarisation par âge (6-20 ans) et par sexes de RGPH1, RGPH2 et RGPH3.

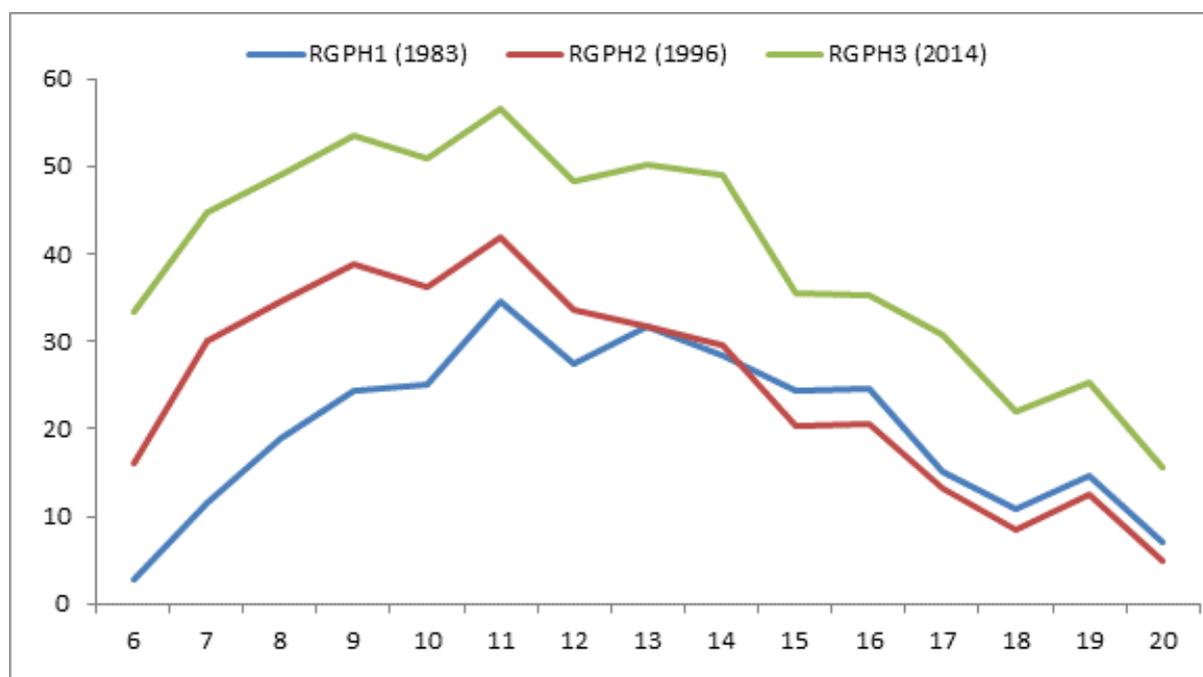
Tableau 5.07: Evolution du taux de scolarisation par âge de la population âgée de 6 à 20 ans de 1983 à 2014

Age	RGPH1 (1983)			RGPH2 (1996)			RGPH3 (2014)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
6	4,5	2,8	-	20,3	16,0	18,2	35,7	33,3	34,5
7	17,7	11,5	-	38,7	30,1	34,5	49,1	44,7	47,0
8	27,7	19	-	45,9	34,5	40,4	53,8	49,0	51,4
9	38,2	24,3	-	52,9	38,9	46,1	58,6	53,6	56,2
10	37,4	25,1	-	50,9	36,1	44,0	56,1	50,9	53,6
11	47,6	34,5	-	59,3	41,8	51,2	62,2	56,6	59,4
12	40,0	27,4	-	52,0	33,6	43,6	56,6	48,3	52,5
13	45,1	31,7	-	52,5	31,6	42,6	58,5	50,3	54,3
14	41,9	28,4	-	52,0	29,5	41,3	59,7	48,9	54,3
15	31,5	24,3	-	38,5	20,4	30,3	46,4	35,6	41,2
16	38,3	24,7	-	46,4	20,5	33,4	53,2	35,2	43,6
17	33,6	15,1	-	30,7	13,1	24,4	49,5	30,7	39,5
18	29,1	10,9	-	38,8	8,5	17,9	43,7	22,1	31,5
19	38,0	14,7	-	19,7	12,5	24,4	46,8	25,2	35,0
20	20,8	7,1	-	48,6	5,0	11,2	35,0	15,7	24,0

Sur la période de 1983-1996, la plupart des âges spécifiques ont connu une augmentation en termes de fréquentation scolaire (taux de scolarisation) tant chez les filles que chez les garçons. Quant à la période 1996-2014, l'on note une augmentation du taux de scolarisation quel que soit l'âge et le sexe considérés dans la tranche d'âge de 6-20 ans. Mais, entre les trois (3) recensements généraux de la population et de l'habitat, les écarts entre les filles et garçons en termes du taux de scolarisation par âge de la population âgée de 6 à 20 ans ont été toujours en défaveur des filles. C'est globalement en 1996 où les écarts se sont beaucoup creusés en défaveur des filles. A titre d'exemple, le taux de scolarisation à 20 ans était à 48,6 chez les garçons contre seulement à 5 chez les filles. A la même année, les filles âgées de 18 ans avaient un taux égal à 8,5 contre 38,8 pour les garçons du même

âge. En moyenne, les écarts du taux de scolarisation par âge de la population âgée de 6 à 20 ans a augmenté en 1996 avant de baisser considérablement en 2014. Cet écart était égal en moyenne à 12,66 points en 1983, à 18,34 points en 1996 et à 10,99 points en 2014.

Graphique 5.01: Evolution du taux de scolarisation par âge des filles âgées de 6 à 20 ans de 1983 à 2014



L'observation du **graphique 5.01** montre que quelles que soient les années du recensement, le taux de scolarisation des filles de 6-20 ans a évolué en dents de scie en fonction de l'âge. Quelle que soit la période de recensement, les valeurs du taux de scolarisation atteignent leur pic à l'âge de 11 ans. Par ailleurs, le graphique révèle que quel que soit l'âge, le taux de scolarisation des filles est plus élevé en 2014 comparativement aux taux obtenus lors des recensements de 1983 et de 1996. La tendance générale est cependant à la baisse.

5.3. Inégalité en matière d'alphabétisation

Il est analysé ici l'Indice de Parité entre Sexes féminin (F) et masculin (M), IPS (F/M), le taux d'alphabétisation dans la population des 15-24 ans et de 15 ans et plus des ménages ordinaires par région et par milieu de résidence (en %)

Tableau 5.08: Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans) par sexe selon le milieu de résidence

	Population âgée de 15 ans et plus			Population âgée de 15 à 24 ans		
	Masculin	Féminin	IPS (F/M)	Masculin	Féminin	IPS (F/M)
Urbain	66,8	43,9	65,7	77,9	60,8	78,0
Rural	27,4	9,9	36,2	37,9	19,6	51,9
Ensemble	43,6	22,0	50,3	57,0	37,2	65,3

L'examen du **tableau 5.08** confirme qu'en matière d'alphabétisation la femme reste défavorisée par rapport à l'homme quel que soit le milieu de résidence et le segment de population considéré (adultes, jeunes). En effet, les IPS sont tous positifs et inférieurs à 100%, ce qui indique que les taux d'alphabétisation des femmes sont plus petits que ceux enregistrés par les hommes. Pour les adultes (15 ans et plus) l'IPS est 65,7% en milieu urbain et 36,2% en milieu rural.

Par ailleurs, il ressort aussi du **tableau 5.08** que les indices de parité sexuelle sont plus petits chez les adultes que chez les jeunes. Cela témoigne que le handicap des femmes par rapport aux hommes en

matière d’alphabétisation, est plus important chez les adultes que chez les jeunes quel que soit le milieu de résidence considéré.

De l’observation du tableau, l’on note que la femme demeure désavantagée par rapport à l’homme en matière d’alphabétisation quelle que soit la région de résidence considérée. En effet, les IPS montrent que les femmes affichent des taux d’alphabétisation plus petits que ceux enregistrés par les hommes.

Tableau 5.09: Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans), par région de résidence, selon le sexe

	Population âgée de 15 ans et plus			Population âgée de 15 à 24 ans		
	Masculin	Féminin	IPS (F/M)	Masculin	Féminin	IPS (F/M)
Boké	44,9	21,4	47,6	57,2	36,3	63,5
Conakry	72,5	52,1	71,8	82,1	67,1	81,7
Faranah	34,2	12,5	36,7	47,9	24,0	50,1
Kankan	26,4	10,6	40,2	34,7	18,0	51,9
Kindia	41,8	21,0	50,1	57,6	36,5	63,3
Labé	35,2	15,2	43,1	47,4	32,7	69,0
Mamou	35,5	14,3	40,3	54,0	32,8	60,6
N’Zérékoré	39,6	16,8	42,4	56,8	32,1	56,5
Ensemble	43,6	22,0	50,3	57,0	37,2	65,3

Au niveau des régions, la région de Conakry se démarque nettement des autres régions en termes de disparité entre les sexes. C’est la région de Conakry où la femme est moins désavantagée par rapport à l’homme en matière d’alphabétisation que ce soit chez les adultes que chez les jeunes. Les régions de Kankan et Faranah s’illustrent par le fait qu’elles sont les plus concernées par l’inégalité entre femmes et hommes en matière d’alphabétisation. En effet, chez les adultes, l’indice de parité sexuelle à Conakry atteint 72% ; c’est-à-dire qu’il y a sept (7) femmes alphabétisées pour dix (10) hommes alphabétisés. La région de Kindia a un IPS équivalent à 50%, cela veut dire qu’on a une femme alphabétisée pour deux hommes. C’est dans les régions de Kankan et de Faranah où les femmes sont beaucoup plus désavantagées par rapport aux hommes. De fait, les indices de parité sexuelle les plus faibles reviennent aux régions Kankan (40,2%) et de Faranah (36,7%).

Chez les jeunes, la disparité sexuelle à Conakry est encore plus faible (IPS = 81,7%) ; nous avons huit (8) femmes alphabétisées pour dix (10) hommes alphabétisés. Ensuite, c’est dans les régions de Labé (69%) et de Boké (63,5%) que les disparités entre les femmes et les hommes sont moindres par rapport aux autres régions. Comme chez adultes, les inégalités sexuelles sont toujours plus faibles dans les régions de Kankan (IPS = 51,9%) et de Faranah (IPS = 50,1%) (**Tableau 5.09**).

5.4. Vue d’ensemble

Il ressort des résultats que les femmes et les filles restent les plus marginalisées dans le système éducatif guinéen et les disparités entre elles et les hommes ou garçons y sont très grandes. Dans l’ensemble du pays, le Taux Brut de Scolarisation est d’un niveau appréciable (75,1%). Mais il existe une disparité entre les sexes, on a 79,5% pour les garçons contre 70,5% pour les filles. Ce déséquilibre sexuel persiste non seulement au niveau de différents cycles d’enseignement guinéen mais aussi quels que soient la région et le milieu de résidence considérés.

En Guinée, l’analyse des inégalités en matière de déscolarisation des enfants de 6 à 14 ans révèle que la proportion d’abandon scolaire des filles (12,1%) est supérieure à celle des garçons (10,8%).

En matière d’alphabétisation, la femme reste désavantagée par rapport à l’homme quel que soit le milieu de résidence et le segment de population considéré (adultes, jeunes). En effet, les IPS sont tous positifs et inférieurs à 100%, ce qui indique que les taux d’alphabétisation des femmes sont plus petits que ceux enregistrés par les hommes. Pour les adultes (15 ans et plus) l’IPS est 65,7% en milieu urbain et 36,2% en milieu rural.

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET DES HABITATIONS DIRIGÉES PAR LES FEMMES

La connaissance des caractéristiques socioéconomiques des ménages et des habitations permet de mieux appréhender le phénomène étudié. Ainsi, l'objectif de ce chapitre est de présenter le profil des ménages dirigés par les femmes faisant un aperçu sur l'environnement socio-économique dans lequel vivent les femmes recensées. La connaissance de ces caractéristiques socio-économiques et environnementales est importante parce qu'elles font partie des déterminants de certains phénomènes observés.

6.1. Accès des femmes au statut de chef de ménage

6.1.1. Répartition des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage milieu de résidence selon la région de résidence

Le **tableau 6.01** montre qu'au niveau national, la proportion de femmes chefs de ménages est de 17,79% (contre 82,21% pour les hommes). Cette situation est la même dans presque toutes les régions et tous les milieux de résidence.

Par ailleurs, la faible proportion des femmes chefs de ménages est constatée à Kankan (6,9% contre 93,1% pour les hommes CM), et la plus grande proportion à Labé (31,4% contre 68,6%). Avec 6,9% de chefs de ménage femmes, Kankan est la région ayant la proportion la moins élevée des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 6.01 : Répartition(en %) des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage milieu de résidence selon la région de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	81,6	18,4	100 39 464	86,4	13,6	100 111 029	85,2	14,8	100 150 493
Conakry	84,6	15,4	100 236 736	-	-	-	84,6	15,4	100 236 736
Faranah	78,3	21,7	100 25 499	90,2	9,8	100 100 379	87,8	12,2	100 125 878
Kankan	87,9	12,1	100 42 024	94,6	5,4	100 148 104	93,1	6,9	100 190 128
Kindia	83,8	16,2	100 75 773	83,1	16,9	100 150 434	83,3	16,7	100 226 207
Labé	71,3	28,7	100 18 220	68,3	31,7	100 148 268	68,6	31,4	100 166 488
Mamou	71,3	28,7	100 16 550	69,2	30,8	100 122 891	69,5	30,5	100 139 441
N'Zérékoré	80,4	19,6	100 49 552	82,7	17,3	100 185 465	82,2	17,8	100 235 017
Total	82,9	17,1	100 503 818	81,9	18,1	100 966 570	82,2	17,8	100 1 470 388

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il y a plus de femmes chefs de ménage en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, 17,1% des chefs de ménages sont des femmes contre 82,9% qui sont des hommes. Alors qu'en milieu rural, 18,1% des chefs de ménage constituent des femmes contre 82,2% qui sont des hommes. En milieu rural, la proportion de femmes chefs de ménages (18,1%) dépasse la moyenne nationale (17,8%).

6.1.2. Evolution du nombre de ménages par milieu de résidence dans les divers recensements

Entre 1996-2014, le tableau 6.02 montre que dans l'ensemble, le nombre de ménages a connu un taux de croissance positif de 39,9%. Cette augmentation enregistrée sur 18 ans correspond à un taux d'accroissement moyen annuel de 2%. Ce taux a légèrement baissé par rapport à la période 1983-1996 où il était de 2,8%. Quel que soit le milieu de résidence, on observe la même tendance. En effet, ils

ont chuté, en milieu urbain, le taux d'accroissement moyen annuel est passé de 4,7% (1983-1996) à 2,9% (1996-2014). Alors qu'en milieu rural, ce taux est passé de 2,1% (1983-1996) à 1,5% (1996-2014). Le taux d'accroissement moyen annuel a donc baissé d'un recensement général à l'autre.

Tableau 6.02: Evolution du nombre de ménages par milieu de résidence selon les divers recensements

	Nombre de ménages recensés			Taux d'accroissement moyen annuel (%)	
	1983	1996	2014	1983-1996	1996-2014
Urbain	160 719	306 050	503 818	4,7	2,9
Rural	555 659	745 153	966 570	2,1	1,5
Ensemble	716 378	1 051 203	1 470 388	2,8	2,0

Tableau 6.03: Nombre de chefs de ménage selon le sexe

	RGPH 2014	
	Homme	Femme
Effectif des CM	1 208 817	261 571

6.1.3. Evolution de la proportion des femmes chefs de ménage

Il ressort du **tableau 6.04** qu'entre un recensement à l'autre, nous avons enregistré à une augmentation de la proportion de femmes chefs ménages dans l'ensemble. Cette proportion est passée de 12,7% en 1983 à 15,5% en 1996 puis de 17,8% en 2014. Cette augmentation est également constatée quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, la proportion de femmes chefs de ménages est beaucoup plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6.04: Evolution de la proportion en (%) des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon les divers recensements

	1983		1996		2014	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Urbain	87,4	12,6	85,2	14,8	82,9	17,1
Rural	87,0	13	84,3	15,7	81,9	18,1
Ensemble	87,3	12,7	84,5	15,5	82,2	17,8

6.2. Caractéristiques des femmes chef de ménage

6.2.1. Structure par âge et âge moyen des femmes CM

➤ Structure par âge et sexe

Tableau 6.05: Répartition (en %) des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon le groupe d'âge

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
- de 20 ans	0,5	1,3	0,6	0,6	1,4	0,8	0,6	1,4	0,7
20 à 24 ans	2,6	4,4	2,9	2,5	3,4	2,7	2,5	3,7	2,7
25 à 29 ans	7,8	7,1	7,7	7,1	6,2	6,9	7,3	6,5	7,2
30 à 34 ans	13,5	9,1	12,7	10,3	8,2	9,9	11,4	8,5	10,9
35 à 39 ans	14,2	10,5	13,6	11,5	10,2	11,3	12,4	10,3	12,1
40 à 44 ans	14,3	12,0	13,9	12,0	11,5	11,9	12,8	11,7	12,6
45 à 49 ans	11,4	10,8	11,3	10,9	10,4	10,8	11,1	10,6	11,0
50 à 54 ans	10,3	11,3	10,4	10,7	11,1	10,8	10,5	11,1	10,7
55 à 59 ans	8,2	9,5	8,4	8,8	8,4	8,7	8,6	8,7	8,6
60 à 64 ans	7,2	8,9	7,5	8,3	9,4	8,5	7,9	9,3	8,2
65 à 69 ans	4,0	5,3	4,2	5,7	6,3	5,8	5,1	6,0	5,3
70 à 74 ans	3,0	4,6	3,3	4,8	6,3	5,0	4,2	5,7	4,4
75 à 79 ans	1,5	2,2	1,6	2,9	3,1	3,0	2,4	2,8	2,5
80 à 84 ans	0,9	1,7	1,1	2,1	2,5	2,1	1,7	2,2	1,8
85 ans +	0,6	1,2	0,7	1,8	1,6	1,7	1,4	1,5	1,4
Total	100								
	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

Le **tableau 6.05** montre que la proportion des chefs de ménage femmes comme des chefs de ménage hommes fluctue en fonction de l'âge.

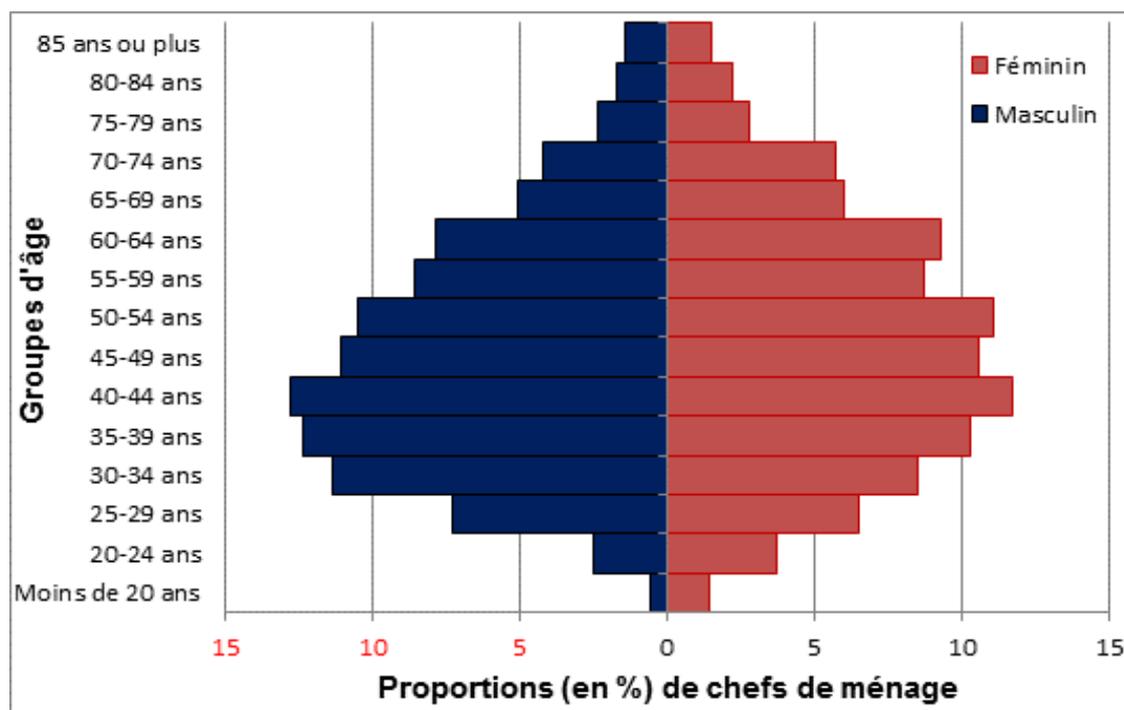
Que quel soit le sexe, la proportion de chef de ménage augmente puis commence à diminuer progressivement en fonction de l'âge. A bas âge, la proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes. En effet, 1,4% des femmes chefs de ménage ont moins de 20 ans contre seulement 0,6% des hommes de la même tranche d'âge.

Par ailleurs, à partir de 50 ans, plus l'âge augmente plus la proportion des femmes chef de ménage est plus élevée que celle des hommes chef de ménage. Par exemple, entre l'âge de 65 et 69 ans 6% des femmes sont chef de ménage contre 5,1% hommes chef de ménage.

A l'image des hommes, les fortes proportions de femmes chef de ménage sont observées dans les classes d'âge 30-34 ans, 35-39ans, 40-44ans, 45-49ans et 50-54 ans. Mais entre ces classes d'âge, c'est exclusivement à 50-54 ans où la proportion des femmes chefs de ménage est supérieure à celle des hommes avec respectivement 11,1% contre 10,5%.

Le constat est le même quels que soient le sexe et le milieu de résidence (rural ou urbain).

Graphique 6.01: Pyramide des âges des chefs de ménage



La pyramide des âges (**graphique 6.01**) des chefs de ménage est presque symétrique selon le sexe du CM. Elle présente une base et un sommet effilés, indiquant les faibles effectifs des chefs de ménage très jeunes (moins de 15 ans) et très vieux (85 ans et plus). Quel que soit le sexe, la plupart des chefs de ménage sont entre 25 et 64 ans. A moins de 50 ans, on a plus de femmes chefs de ménage que d'hommes. Quel que soit le groupe d'âges considéré, on a quasiment plus de femmes chefs de ménage que d'hommes. Alors qu'à partir de 50 ans, il y a plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménages reflétant ainsi l'organisation de la société guinéenne.

➤ Age moyen

Dans l'ensemble, l'examen du **tableau 6.06** souligne que l'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 49,2 ans alors que l'âge des hommes chefs de ménages est de 47,7 ans.

De l'analyse selon le milieu de résidence, nous constatons que l'âge moyen des chefs de ménages femmes du milieu rural est plus élevé que celui des chefs de ménage femmes du milieu urbain. En effet, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 47,9 ans contre 45,5 pour les hommes chefs de ménage en milieu urbain. Quant au milieu rural, les chefs de ménage femmes ont 49,8 ans comme âge moyen contre 48,8 ans pour leurs homologues hommes.

Tableau 6.06: Age moyen des chefs de ménages par région selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boké	46,3	48,2	46,7	47,3	48,2	47,4	47,1	48,2	47,2
Conakry	44,6	47,5	45,0	-	-	-	44,6	47,5	45,0
Faranah	49,4	50,2	49,6	48,2	49,2	48,3	48,4	49,6	48,5
Kankan	45,7	49,6	46,2	48,5	48,3	48,5	47,9	48,8	48,0
Kindia	45,5	47,6	45,8	47,6	48,7	47,8	46,9	48,3	47,1
Labé	47,5	47,4	47,5	53,0	50,1	52,1	52,4	49,9	51,6
Mamou	49,3	51,0	49,8	53,3	52,5	53,1	52,8	52,4	52,7
N'Zérékoré	45,5	46,4	45,7	46,3	48,1	46,6	46,1	47,7	46,4
Ensemble	45,5	47,9	45,9	48,8	49,8	49,0	47,7	49,2	47,9

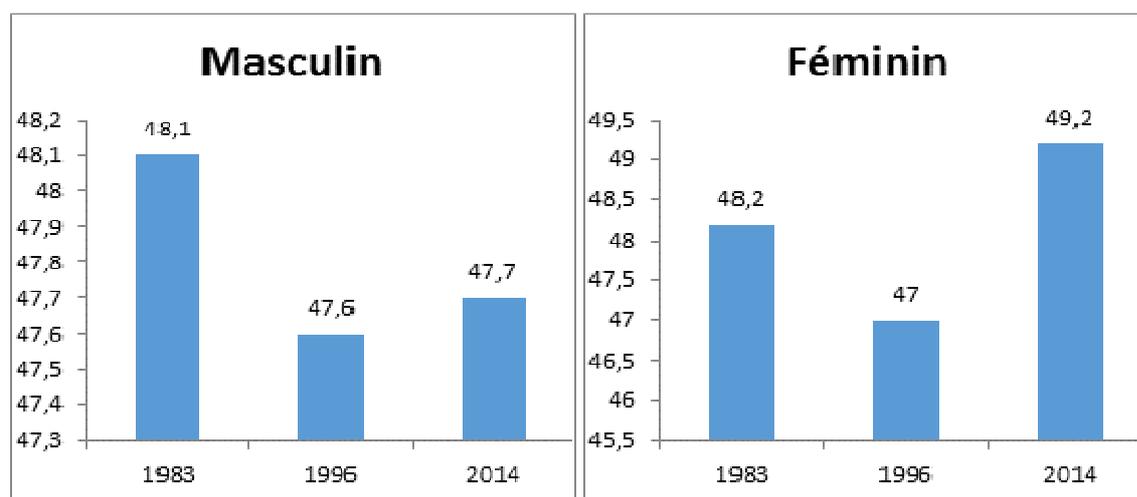
Il ressort également du **tableau 6.06** que dans toutes les régions administratives sauf à Labé et à Mamou, l'âge moyen des femmes chefs de ménages est plus élevé que celui des hommes chefs de ménage. A Conakry par exemple, l'âge moyen des chefs de ménage femmes est égal à 47,5 ans contre 44,6 ans pour les hommes. Dans la région de Labé, les femmes chefs de ménage et les hommes chefs de ménage ont respectivement 49,9 ans contre 52,4 ans comme âge moyen.

Tableau 6.07: Evolution de l'âge moyen des chefs de ménages par sexe aux divers recensements

	1983	1996	2014
Masculin	48,1	47,6	47,7
Féminin	48,2	47	49,2
Ensemble	48,1	47	47,9

Le **tableau 6.07** montre l'évolution de l'âge moyen des chefs de ménages par sexe. Au vu de ce tableau de l'âge moyen selon le sexe des chefs de ménage, nous constatons que chez les hommes tout comme chez les femmes, l'âge moyen des chefs de ménage a légèrement baissé entre 1983 et 1996 (de 48 à 47 ans). Sur la période 1996-2014, on remarque que l'âge moyen des chefs de ménage est en hausse notamment chez les femmes (47 à 49 ans). Il est presque inchangé chez les hommes (47,6 à 47,7 ans)

Graphique 6.02: Evolution de l'âge moyen des chefs de ménages par sexe aux divers recensements



Le **graphique 6.02** montre également que quel soit le sexe, l'âge moyen a baissé entre 1983 à 1996 puis a augmenté de 1996 à 2014.

6.2.2. Etat matrimonial des chefs de ménage.

Tableau 6.08: Répartition de la population résidente par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	79,3	20,7	100 33 162	70,6	29,4	100 27 431	75,4	24,6	100 60 593
Marié	87,6	12,4	100 440 382	85,9	14,1	100 886 978	86,4	13,6	100 1 327 360
Veuf	13,0	87,0	100 24 274	15,2	84,8	100 43 462	14,4	85,6	100 67 736
Divorcé/séparé	38,2	61,8	100 5 281	45,3	54,7	100 7 390	42,3	57,7	100 12 671
Union libre	46,7	53,3	100 718	35,8	64,2	100 1 303	39,7	60,3	100 2 021
Total	82,9	17,1	100 503 818	81,9	18,1	100 966 570	82,2	17,8	100 1 470 388

De l'observation du **tableau 6.08** nous remarquons que le privilège d'être chef de ménage dépend du statut matrimonial. Cette remarque est valable tant au niveau national que les différents milieux de résidence (urbain, rural). Pour des personnes célibataires et mariées, il y a plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménage. Alors que pour les autres, il y a plus de femmes de chefs de ménage que d'hommes chefs de ménage.

En effet, 24,6% célibataires et 13,6% des mariés sont des femmes chefs de ménage contre respectivement 75,4% et 86,4% des hommes dans l'ensemble du pays. Toujours dans le pays, 85,6% des veufs, 57,7% des divorcés/séparés et 60,3% des personnes vivant en union libre sont chefs de leur ménage contre respectivement 14,4%, 42,3% et 39,7% qui sont des hommes

Selon la région de résidence, l'analyse montre que ce sont les régions de Mamou et de Labé qui ont quasiment plus de femmes chefs de ménage par rapport aux autres régions quel que soit le statut matrimonial comparativement aux hommes. Chez les célibataires, 27,2% sont des chefs de ménage femmes à Labé et 25,4% à Mamou contre 72,8% et 74,6% d'hommes respectivement. Et quel que soit le statut matrimonial, c'est dans la région de Kankan où il y a moins de femmes chefs de ménage relativement aux hommes par rapport aux autres régions. Concernant les mariés, seulement 14,2% sont chefs de ménage femmes parmi eux et le reste (85,8%) sont des chefs de ménage hommes. **(Voir tableau A6.01).**

6.2.3. Alphabétisation et niveau d'instruction des chefs de ménage

Quel que soit le sexe et milieu de résidence, le **tableau 6.09** montre que les chefs de ménage qui n'ont aucun niveau d'instruction sont beaucoup plus nombreux. Dans l'ensemble, 83,7% des femmes chefs de ménage n'ont pas fréquenté l'école et 70% des hommes chefs de ménage sont dans la même situation. Seulement 2,2% femmes chefs de ménage et 7,3% hommes chefs de ménage ont le niveau universitaire.

Tableau 6.09: Répartition des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sans niveau	46,6	64,8	49,7	82,3	93	84,2	70,0	83,7	72,4
Primaire	11,1	10,8	11	8,1	4,3	7,4	9,1	6,4	8,6
Collège	12	9,6	11,6	5,4	1,8	4,7	7,7	4,4	7,1
Lycée	9,0	5,7	8,4	2,3	0,6	2,0	4,6	2,3	4,2
Professionnel/ Technique	2,8	2,8	2,8	0,5	0,2	0,4	1,3	1,1	1,3
Université	18,5	6,4	16,5	1,4	0,2	1,2	7,3	2,2	6,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

La remarque précédente est autant confirmée en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, 10,8% des femmes chefs de ménage ont le niveau primaire et 5,7% d'entre elles ont le niveau lycée contre respectivement 11,1% et 9% chez les hommes chefs de ménage. Quant au milieu rural, 4,3% des femmes chefs de ménage ont le niveau primaire et 0,6% d'entre elles ont le niveau lycée contre respectivement 8,1% et 2,3% chez les hommes chefs de ménage. En parlant de l'enseignement supérieur, 6,4% des femmes chefs de ménage ont le niveau universitaire contre 18,5% chez les hommes chefs de ménage. Alors que 0,2% des femmes chefs de ménage ont le niveau universitaire contre 18,5% au niveau des hommes chefs de ménage.

Tableau 6.10: Répartition des chefs de ménages par région de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction

	Sans niveau / Préscolaire	Primaire	Collège	Lycée	Profession- nel/technique	Universitaire	Total
Masculin							
Boké	10,9	11,8	10,4	9,1	20,7	5,4	10,6
Conakry	9,5	20,1	27,0	34,5	34,9	54,1	16,6
Faranah	10,3	8,2	6,9	6,0	6,2	3,8	9,1
Kankan	17,0	9,4	9,7	10,6	7,0	7,6	14,6
Kindia	16,3	14,9	13,7	14,4	10,3	13,2	15,6
Labé	11,3	7,2	5,4	4,0	6,2	3,2	9,5
Mamou	10,0	4,3	3,2	2,7	4,2	2,9	8,0
N'Zérékoré	14,6	24,3	23,8	18,7	10,6	9,7	16,0
Total	100 845 743	100 110 251	100 92 592	100 55 962	100 15 607	100 88 629	100 1 208 817
Féminin							
Boké	8,5	10,0	8,9	6,8	11,3	3,4	8,5
Conakry	9,1	25,4	37,1	45,0	48,1	68,8	14,0
Faranah	5,9	7,4	5,1	4,7	4,6	2,1	5,9
Kankan	5,1	4,2	4,5	5,5	4,3	4,7	5,0
Kindia	14,8	13,5	12,1	14,2	9,7	10,7	14,4
Labé	22,1	12,0	9,7	6,0	8,3	2,4	20,0
Mamou	18,5	6,4	5,0	4,0	4,6	2,1	16,3
N'Zérékoré	15,9	21,2	17,6	13,8	9,2	5,8	16,0
Total	100 218 824	100 16 771	100 11 427	100 5 933	100 2 776	100 5 828	100 261 571
Ensemble							
Boké	10,4	11,6	10,2	8,9	19,3	5,3	10,2
Conakry	9,4	20,8	28,1	35,5	36,9	55,0	16,1
Faranah	9,4	8,1	6,7	5,9	5,9	3,7	8,6
Kankan	14,6	8,7	9,1	10,1	6,6	7,4	12,9
Kindia	16,0	14,7	13,5	14,4	10,2	13,1	15,4
Labé	13,5	7,8	5,8	4,2	6,5	3,1	11,3
Mamou	11,7	4,6	3,4	2,8	4,2	2,8	9,5
N'Zérékoré	14,9	23,8	23,1	18,2	10,4	9,5	16,0
Total	100 1 064 567	100 127 022	100 104 019	100 61 895	100 18 383	100 94 457	100 1 470 388

L'observation du **tableau 6.10** montre des disparités dans répartition des chefs de ménage par région selon le sexe et le niveau d'instruction. En effet, ce sont les régions de Labé et de Mamou qui ont le plus de femmes chefs de ménage sans niveau d'éducation. Les 22,1% des femmes chefs de ménage sans niveau d'instruction sont à Labé contre 11,3% des hommes. Mamou regorge les 18,5% des femmes contre 10,0% des hommes. Par contre, c'est au niveau des régions de Conakry et de Kindia que nous rencontrons plus de femmes chefs de ménage ayant le niveau universitaire relativement aux hommes. La région de Conakry regorge elle seule les 68,8% des chefs de ménage femmes contre les 54,1% des hommes chefs de ménage ayant le niveau universitaire. Quant à la région de Kindia, elle enregistre les 10,7% des chefs de ménage femmes et 13,2% des chefs de ménage hommes.

6.2.4. Situation d'activité des chefs de ménage

Tableau 6.11: Répartition des chefs de ménages par milieu de résidence et par sexe selon la situation d'activité

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	84,6	53,5	79,3	89,2	57,9	83,5	87,6	56,5	82,1
Chômeur	2,2	1,1	2,0	0,9	0,4	0,8	1,3	0,6	1,2
Recherche 1^{er} emploi	2,5	1,2	2,3	0,5	0,1	0,4	1,2	0,5	1,0
Elève/ Etudiant	2,3	2,7	2,4	0,8	0,6	0,7	1,3	1,3	1,3
Femme au foyer	-	28,8	4,9	-	27,9	5,1	-	28,2	5,0
Rentier	0,8	0,7	0,8	0,6	0,3	0,5	0,7	0,4	0,6
Retraité	3,2	1,8	2,9	0,6	0,2	0,5	1,5	0,7	1,4
Invalide vieillard	4,4	10,2	5,4	7,5	12,5	8,4	6,4	11,8	7,4
Total	100 417 500	100 86 318	100 503 818	100 791 317	100 175 253	100 966 570	100 1 208 817	100 261 571	100 1 470 388

L'examen du **tableau 6.11** révèle que la proportion des chefs de ménage occupés est beaucoup plus importante que les autres, et ce quels que soient le sexe et le milieu de résidence.

Au niveau national, l'analyse selon le sexe montre que la proportion de chefs de ménage occupés est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. De fait, les 56,5% des femmes chefs de ménage sont occupées contre 87,6% des hommes chefs de ménage qui sont occupés. Cependant, les 0,6% des chefs femmes chôment contre 1,3% des chefs de ménage hommes chômeurs.

Le même constat persiste quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, la proportion de femmes chefs de ménage est 57,9% en milieu rural contre 89,2% chez les hommes. En milieu urbain, 53,5% des femmes chefs de ménage sont occupés contre 84,6% des hommes chefs de ménage.

Parmi les chefs de ménage invalides, on note une proportion plus élevée chez les femmes (11,8%) que chez les hommes (6,4%) dans l'ensemble. De même, 10,2% des chefs de ménage sont invalides/vieillards contre 4,4% pour les hommes en milieu urbain. En milieu rural, 12,5% des chefs de ménage sont invalides/vieillards contre 7,5% pour les hommes.

A l'image du tableau 6.09 ci-après, l'examen du **tableau 6.12** révèle que quel que soit le sexe et la région de résidence la proportion des chefs de ménage occupés est beaucoup plus importante que les autres modalités de la situation d'activité. Il ressort qu'il y a des différences entre les régions en ce qui concerne la situation d'activité des chefs de ménage.

L'analyse selon la région indique que les régions de N'Zérékoré et de Kindia ont les proportions de femmes chefs de ménage occupées la plus élevée que les autres régions. Dans la région de N'Zérékoré 68% des femmes (contre 89,7% des hommes) chefs de ménage sont occupées. Quant à la région de Kindia, 61,5% des femmes (88,2% des hommes) chefs de ménage sont occupés. Toutefois, dans la région de Mamou seulement 46,6% des chefs femmes sont occupés contre 84,6% des chefs de ménage hommes occupés. C'est dans la région de Conakry que la proportion de femmes chefs de ménage chômeurs est plus élevée. A Conakry, 1,4% des femmes chefs de ménage sont des chômeuses contre 2,3% des hommes chefs de ménage chômeurs.

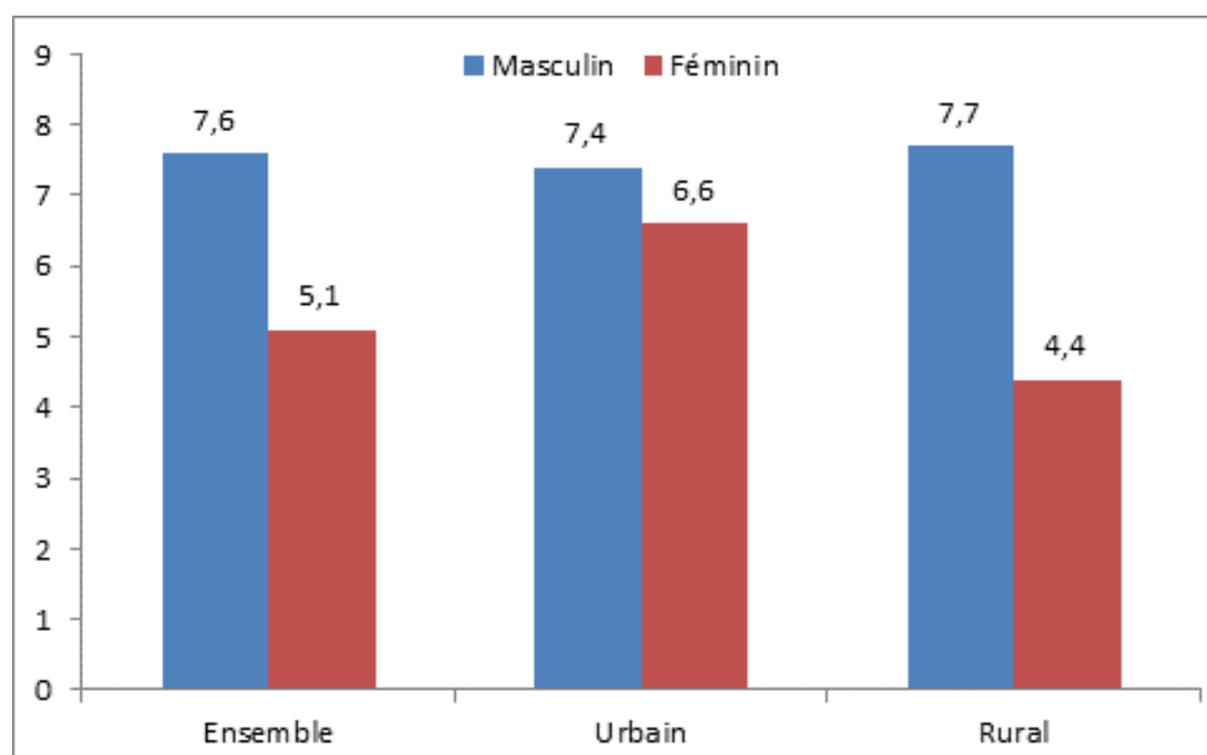
Par ailleurs, la proportion des femmes chefs de ménage invalides/vieillards sont assez importants dans les régions de Mamou et de Kindia. Au de la région de Mamou les 14,5% des femmes chefs de ménage sont invalides/vieillards contre 11,5% chez les hommes. Dans la région de Kankan, 14,2% des chefs de ménage femmes sont invalides/vieillards contre 7,1% pour les hommes chefs de ménage.

Tableau 6.12: Répartition des chefs de ménages par région de résidence et par sexe selon la situation d'activité

		Occupé	Chômeur	Re-cherche 1 ^{er} emploi	Elève/ Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide/ vieillard	Total	
Boké	Masculin	89,4	1,1	0,9	1,0	0,0	0,5	1,7	5,4	100	128 202
	Féminin	58,1	0,4	0,4	0,9	29,2	0,3	0,5	10,2	100	22 291
Conakry	Masculin	85,7	2,3	2,7	2,1	0,0	0,7	3,2	3,3	100	200 235
	Féminin	56,0	1,4	1,7	2,5	26,2	0,8	2,7	8,7	100	36 501
Faranah	Masculin	89,6	0,8	0,6	0,8	0,0	0,5	1,0	6,6	100	110 521
	Féminin	59,1	0,6	0,3	1,9	24,4	0,3	0,5	12,9	100	15 357
Kankan	Masculin	88,1	1,9	1,0	0,8	0,0	0,4	0,8	7,1	100	177 034
	Féminin	51,7	0,8	0,5	1,4	30,4	0,5	0,6	14,2	100	13 094
Kindia	Masculin	88,2	1,4	1,0	1,4	0,0	0,9	1,4	5,7	100	188 477
	Féminin	61,5	0,9	0,3	1,3	23,9	0,5	0,6	10,9	100	37 730
Labé	Masculin	84,2	0,8	0,4	0,7	0,0	0,8	1,2	11,9	100	114 265
	Féminin	51,7	0,2	0,2	0,6	33,4	0,3	0,3	13,4	100	52 223
Mamou	Masculin	84,6	0,9	0,5	0,8	0,0	0,6	1,1	11,5	100	96 897
	Féminin	46,6	0,5	0,2	0,4	37,1	0,3	0,4	14,5	100	42 544
N'Zéré-koré	Masculin	89,7	0,8	1,2	1,9	0,0	0,9	1,0	4,6	100	193 186
	Féminin	68,0	0,3	0,4	2,0	18,5	0,5	0,3	10,0	100	41 831
Ensemble	Masculin	87,6	1,3	1,2	1,3	0,0	0,7	1,5	6,4	100	1 208 817
	Féminin	56,5	0,6	0,5	1,3	28,2	0,4	0,7	11,8	100	261 571
	Total	82,1	1,2	1,0	1,3	5,0	0,6	1,4	7,4	100	1 470 388

6.3. Caractéristiques des ménages dirigés par les femmes

6.3.1. Taille des ménages dirigés par les femmes (taille moyenne)

Graphique 6.03: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence


Le **graphique 6.03** présente la taille moyenne des ménage de façon globale et par milieu de résidence selon se sexe. Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence considéré, le graphique signale la taille moyenne des ménages dirigés par hommes est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes.

A l'échelle nationale, la taille moyenne des ménages dirigés par femmes est de 5,1 contre 7,6 pour les ménages dirigés par les hommes.

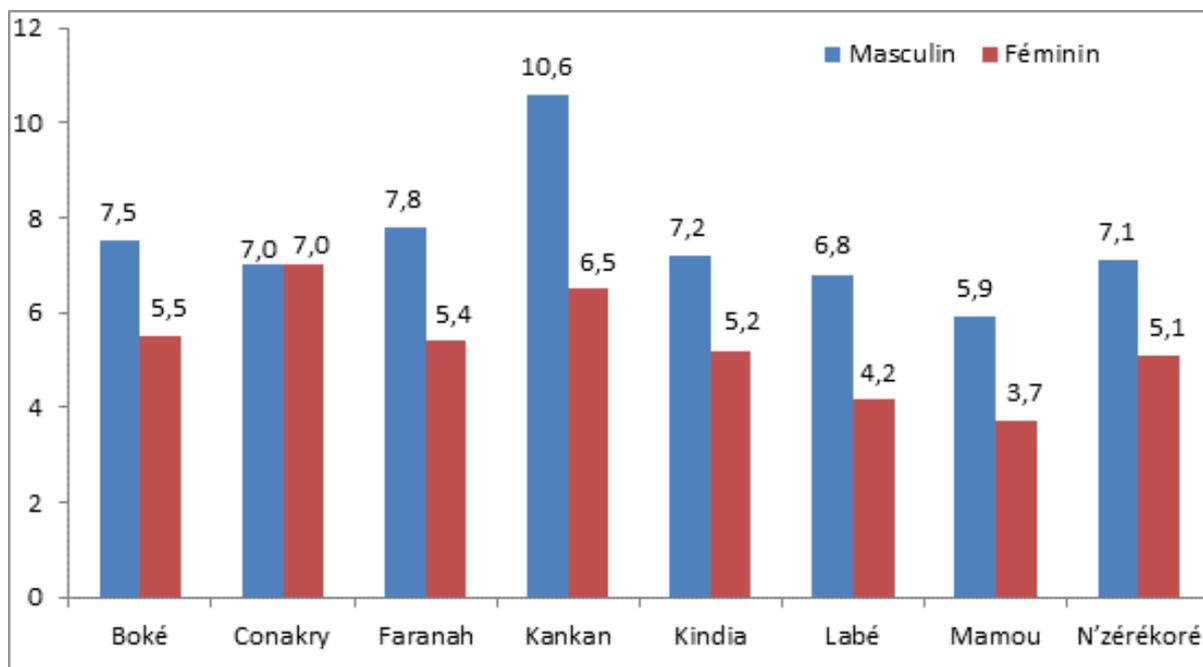
En milieu urbain, la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est égale 6,6 alors qu'elle est de 7,4 pour les ménages dirigés par les hommes. La taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est égale 4,4 alors qu'elle est égale à 7,7 pour les ménages dirigés par les hommes en milieu rural.

Au niveau des régions administratives, l'analyse du **graphique 6.04** montre qu'à Conakry la taille des ménages dirigés par les femmes et celle des ménages dirigés par les hommes sont identiques ; elles sont égales à 7.

A part Conakry, c'est dans la région de Kankan où la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est plus élevée. Elle est de 6,5 pour les ménages dirigés par les femmes 10,6 pour des ménages dirigés par les hommes. La région de Kankan est suivie par celle de Boké où la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes est égale 5,5 contre 7,5 comme taille moyenne pour les ménages dirigés par les hommes.

Quant à la taille moyenne la plus faible, elle se retrouve dans la région de Mamou avec 3,7 chez les ménages dirigés par les femmes contre 5,9 des ménages dirigés par les hommes.

Graphique 6.04: Taille moyenne des ménages par sexe du chef de ménage selon la région de résidence



6.3.2. Types de ménages dirigés par les femmes

Au niveau de tout le pays, **tableau 6.13** révèle que les ménages de type parental sont les plus nombreux, ils représentent 67,3% des ménages du pays. Ils sont suivis des ménages de type monoparental avec 13,6% des ménages. Les ménages de type conjugal sont les moins nombreux, ils représentent seulement 8,4% des ménages.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que les ménages dirigés par les femmes sont à 60,3% du type monoparental contre 3,5% pour leurs homologues hommes et 29,4% sont du type

non familial contre 6,6% pour les hommes CM. Les ménages dirigés par les hommes sont pour la plupart du type parental (80,4%) alors que ceux dirigés par les femmes sont de type monoparental.

En milieu urbain, les ménages du type parental dirigés par les hommes représentent

76,9% alors que les ménages dirigés par les femmes sont pour la plupart (65,9%) du type monoparental. Aussi, en milieu rural, les ménages dirigés par les hommes sont à 82,2% de type parental alors que les ménages dont le chef est une femme sont, à 57,6% du type monoparental.

Tableau 6.13: Répartition des ménages par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le type de ménage

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ménage non familial	9,4	24,3	12,0	5,2	31,9	10,0	6,6	29,4	10,7
Ménage Conjugal	9,8	2,5	8,5	9,4	3,5	8,3	9,5	3,2	8,4
Ménage monoparental	3,9	65,9	14,5	3,2	57,6	13,1	3,5	60,3	13,6
Ménage parental	76,9	7,3	65,0	82,2	7,0	68,6	80,4	7,1	67,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	417 500	86 318	503 818	791 317	175 253	966 570	1 208 817	261 571	1 470 388

L'observation du **tableau 6.14** révèle que, quelle que soit la région, ce les ménages de type monoparental ou les femmes le plus souvent chefs de ménage alors que les hommes sont habituellement chefs dans les ménages de type parental.

L'analyse selon la région montre que ce sont les régions de Conakry et de N'Zérékoré où il y a les proportions les plus élevées de femmes chefs de ménage monoparental. A Conakry, 67,2% des ménages dirigés par les femmes sont des ménages de type monoparental contre seulement 2,9% pour les chefs de ménage hommes. Alors que dans la région de N'Zérékoré, 67,3% des ménages dirigés par les femmes sont des ménages de type monoparental contre seulement 4,5% pour les chefs de ménage hommes.

Pour les ménages de type parental dirigés par les femmes, la région de N'Zérékoré et celle de Mamou enregistrent la plus faible proportion. Au niveau de la région de N'Zérékoré, seulement 3,8% des ménages sont de type parental et ils sont dirigés par les femmes contre 79% chez les hommes. Dans la région de Mamou, seulement 7% des ménages sont de type parental et sont dirigés par les femmes contre 77% chez les homologues hommes.

Tableau 6.14: Répartition des ménages par milieu de résidence et le sexe du chef de ménage selon le type de ménage

		Ménage non familial	Ménage conjugal	Ménage monoparental	Ménage parental	Total	
Boké	Masculin	6,0	9,1	2,9	82,1	100	128 202
	Féminin	25,1	2,9	62,9	9,1	100	22 291
	Total	8,8	8,1	11,8	71,3	100	150 493
Conakry	Masculin	10,5	10,5	3,8	75,2	100	200 235
	Féminin	23,7	2,4	67,2	6,7	100	36 501
	Total	12,5	9,3	13,6	64,6	100	236 736
Faranah	Masculin	3,7	8,3	2,7	85,2	100	110 521
	Féminin	28,1	4,0	58,6	9,3	100	15 357
	Total	6,7	7,8	9,5	75,9	100	125 878
Kankan	Masculin	5,0	6,7	2,7	85,7	100	177 034
	Féminin	26,1	4,0	59,3	10,6	100	13 094
	Total	6,5	6,5	6,6	80,5	100	190 128
Kindia	Masculin	5,9	9,9	3,4	80,8	100	188 477
	Féminin	28,2	3,4	61,4	7,0	100	37 730
	Total	9,7	8,8	13,1	68,5	100	226 207
Labé	Masculin	5,8	10,8	4,0	79,4	100	114 265
	Féminin	32,2	3,7	55,6	8,5	100	52 223
	Total	14,1	8,5	20,2	57,2	100	166 488
Mamou	Masculin	5,6	14,3	3,1	77,0	100	96 897
	Féminin	37,9	4,0	52,1	6,0	100	42 544
	Total	15,4	11,2	18,1	55,3	100	139 441
N'Zérékoré	Masculin	8,0	8,5	4,5	79,0	100	193 186
	Féminin	27,2	1,6	67,3	3,8	100	41 831
	Total	11,4	7,3	15,6	65,6	100	235 017
Ensemble	Masculin	6,6	9,5	3,5	80,4	100	1 208 817
	Féminin	29,4	3,2	60,3	7,1	100	261 571
	Total	10,7	8,4	13,6	67,3	100	1 470 388

6.4. Vue d'ensemble

La connaissance de ces caractéristiques socio-économiques et environnementales est importante parce qu'elles constituent des déterminants permettant de trouver des éléments d'explication de certains phénomènes observés. Au niveau national, la proportion de femmes chefs de ménages est de 17,79% (contre 82,21% pour les hommes). Cette tendance reste de même dans presque toutes les régions et tous les milieux de résidence. Nous remarquons que le privilège d'être chef de ménage dépend du statut matrimonial. Pour des personnes célibataires et mariées, il y a plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménage. Alors que pour les autres, il y a plus de femmes de chefs de ménage que d'hommes chefs de ménage.

L'analyse de la situation d'activité révèle que la proportion des chefs de ménage occupés est beaucoup plus importante que les autres, et ce quels que soient le sexe et le milieu de résidence. La proportion des chefs de ménage occupés est plus élevée chez les hommes (87,6%) que chez les femmes (56,5%).

A l'échelle nationale, la taille moyenne des ménages dirigés par femmes est de 5,1 contre 7,6 pour les ménages dirigés par les hommes. Donc, la taille moyenne des ménages dirigés par hommes est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes. Quant au type de ménage, les ménages

dirigés par les femmes sont à 60,3% du type monoparental contre 3,5% pour leurs homologues hommes et 29,4% sont du type non familial contre 6,6% pour les hommes CM. Les ménages dirigés par les hommes sont pour la plupart du type parental (80,4%). Ces constats persistent quels que soient la région et le milieu de résidence.

CONCLUSION GENERALE

Le RGPH3 révèle que les femmes représentent environ 52% de la population guinéenne, et plus de 66,2% de ces femmes vivent en milieu rural. Ces femmes sont réparties inégalement entre les régions naturelles et administratives. De même, excepté la région de Conakry, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes dans toutes les autres régions.

La répartition de la population par nationalité montre que femmes sont bien représentées au sein de des populations étrangères les mieux représentées en Guinée. Ainsi, les 49,3%, 50,8% et 48,7% des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de du Nord respectivement sont des femmes. Par ailleurs, dans le pays, 47,2% de la population féminine sont en âge de procréer (15-49 ans). Quant aux femmes en âge de voter (18 ans ou plus), elles représentent 50,8% de l'ensemble des femmes contre 46,4% chez les hommes. Les jeunes femmes de 12-19 ans et de 15-24 ans font respectivement 17,6% (contre 17,4% chez les hommes) et 20% (contre 18,2% chez les hommes) de la population féminine. Alors les femmes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 5,4% (contre 6,1% chez les hommes) de cette population féminine. Ces proportions diffèrent d'un milieu de résidence à un autre et d'une région administrative à une autre.

Les indicateurs mettant en évidence la vulnérabilité des femmes et filles en Guinée sont nombreux. Le poids des filles de 5-14 ans orphelines des deux parents parmi les filles de la même tranche d'âge est de 0,40% (0,38% pour les garçons). Parmi les femmes de 12 ans ou plus 4,6% d'entre elles vivent seules et 0,9% autres sont en rupture d'union. En plus, 1,3% des femmes sont handicapées. Le poids des filles âgées de 12 à 16 ans mariées précocement est 18% dans le pays. Mais ce poids est plus élevé en milieu rural (23,4%) qu'en milieu urbain (10%). S'agissant de la procréation, 4,3% des filles âgées de 12 à 14 ans et 15,6% des filles âgées de 15 à 16 ans ont déjà procréé. En plus, 2,4% des filles célibataires de 12-16 ans ont déjà procréé. Alors que le taux de procréation des femmes de 40-49 ans est de 5,4% et 0,6% des femmes âgées de 45-49 ans n'ont jamais procréé.

Sur le plan éducatif, la proportion des marginalisés chez les filles de 10-14 ans est de 40,7% contre 34% chez les garçons. Donc, les femmes et les filles restent les plus marginalisées dans le système éducatif guinéen et les disparités entre elles et les hommes ou garçons y sont très grandes. Dans l'ensemble du pays, le Taux Brut de Scolarisation de 79,5% pour les garçons contre 70,5% pour les filles. Ce déséquilibre sexuel persiste non seulement au niveau de différents cycles d'enseignement guinéen mais aussi quels que soient la région et le milieu de résidence considérés. L'analyse de la déscolarisation ou abandons scolaires montre qu'au niveau national, la proportion d'abandons scolaires chez les filles (12,1%) de 6-14 ans est plus importante que chez les garçons (10,8%). En matière d'alphabétisation, la femme reste désavantagée par rapport à l'homme quel que soit le milieu de résidence et le segment de population considéré (adultes, jeunes). En effet, les IPS sont tous positifs et inférieurs à 100%, ce qui indique les taux d'alphabétisation des femmes sont plus petits que ceux enregistrés par les hommes. Pour les adultes (15 ans et plus) les IPS est 65,7% en milieu urbain et 36,2% en milieu rural. De même, 51,4% des filles contre 43,7% chez les garçons sont analphabètes.

Par ailleurs, la proportion du chômage de la population âgée de 15 ans et plus est plus élevé chez les hommes (6,3%) que chez les femmes (3,9%). Dans le pays, les 17,8% des ménages sont dirigés par les femmes. Parmi ces femmes chefs de ménage, 36,1% (contre 38,8% des hommes chefs de ménage) n'ont pas accès à l'eau potable.

Entre 1996 et 2014, la situation matrimoniale de la population de 12 ans et plus n'a pas connu un profond changement. En effet, la proportion des célibataires par exemple est passée de 46,7% à 49,0% chez les hommes et de 19,2% et 26,6% chez les femmes respectivement en 1996 et en 2014. L'âge moyen au premier mariage des hommes (28,2 ans) est plus élevé que celui des femmes (20 ans). En outre, le mariage est plus précoce en milieu rural (26,8 ans chez les hommes contre 18

ans chez les femmes) qu'en milieu urbain (30,6 ans chez les hommes contre 23 ans chez les femmes). En Guinée, 48,8% des femmes mariées sont en union polygamique.

L'analyse des données du recensement relève que la mortalité des enfants demeure encore élevée en Guinée. De fait, le quotient de mortalité infantile est de 87‰ chez les filles contre 97‰ chez les garçons et le quotient de mortalité juvénile (4Q1) se situe à 63‰ dans l'ensemble, soit 64‰ pour les filles contre 62‰ pour les garçons. En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, il est estimé à 146‰ pour les filles et 153‰ pour les garçons.

De plus, les principales raisons de la migration interne des femmes sont d'ordre de regroupement familial (39,8%), éducatifs (32,6%), et professionnel (14,4%). Pour la migration internationale, les femmes quittent en général le pays pour des raisons de regroupement familial (50,3%), d'étude (19,6%) et pour la recherche d'un travail ou emploi (17,2%).

La connaissance de certaines caractéristiques socio-économiques et environnementales est importante. Sur plan national, la proportion de femmes chefs de ménages est de 17,79% (contre 82,21% pour les hommes). Le privilège d'être chef de ménage dépendrait du statut matrimonial. Pour des personnes célibataires et mariées, il y a plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménage. Alors que pour les autres, il y a plus de femmes de chefs de ménage que d'hommes chefs de ménage. La proportion des chefs de ménage occupés est beaucoup plus importante que les autres. La proportion des chefs de ménage occupés est plus élevée chez les hommes (87,6%) que chez les femmes (56,5%). En Guinée, la taille moyenne des ménages dirigés par hommes (7,6) est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes (5,1). Quant au type de ménage, les ménages dirigés par les femmes sont à 60,3% du type monoparental alors que les ménages dirigés par les hommes sont pour la plupart du type parental (80,4%). Ces constats persistent quels que soient la région et le milieu de résidence.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Badini (A), 1994**, Naître et grandir chez les Moosés traditionnels, SEPIA – ADDB, Paris–Ouagadougou, 207 p.
2. **Badini- Kinda (F), 2003**, « De la représentation de la naissance au destin social de la petite fille », CERLESHS, 287p.
3. **Banque Mondiale, 2003**, Genre et développement économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation, Rapport sur les Politiques de Développement, Paris, Nouveaux Horizons, 350 p.
4. **Banque Mondiale, 2003**, Analyse stratégique des enjeux liés au Genre au Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso, version inédite.
5. **Bisiliat (J), éd.,** Femmes du sud, chefs de famille, Éditions Karthala, Paris, 410 p.
6. Rwanda, 3ème recensement général de la population et de l'habitat du RWANDA au 15 aout 2002
7. Burkina Faso, recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (rgph-2006), situation socioéconomique des femmes, 2006 ;
8. MPC/INS/Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1983 (RGPH1) Conakry, décembre 1989 ;
9. MPC/INS/Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1996 (RGPH2) Conakry, la femme guinéenne en 1996, Avril 1996 ;
10. MASPFE/plan d'action pour la promotion des femmes
11. MPC/ Politique Nationale de Population

ANNEXE
Tableau A2.01: Effectif et poids des femmes en âges de procréer (15-49 ans) par sexe selon la préfecture

	Urbain Féminin		Rural Féminin		Total Féminin	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
BOFFA	2 059	48,5	48 032	46,2	50 091	46,3
BOKE	47 324	51,8	63 995	46,8	111 319	48,8
FRIA	13 933	48,3	9 688	44,4	23 621	46,7
GAOUAL	1 461	47,6	45 021	45,3	46 482	45,4
KOUNDARA	4 825	49,3	27 052	47,4	31 877	47,7
CONAKRY	455 709	55,1	-	na	455 709	55,1
DABOLA	6 152	46,3	34 534	41,9	40 686	42,5
DINGUIRAYE	4 139	44,3	39 825	42,9	43 964	43,1
FARANAH	14 900	48,7	51 588	44,9	66 488	45,7
KISSIDOUYOU	24 624	48,2	42 972	44,6	67 596	45,9
KANKAN	45 058	47,9	61 166	42,0	106 224	44,3
KEROUANE	5 148	44,0	41 029	43,8	46 177	43,8
KOUROUSSA	7 686	49,3	51 878	42,4	59 564	43,1
MANDIANA	3 913	48,7	70 171	43,8	74 084	44,1
SIGUIRI	30 363	49,0	122 379	44,4	152 742	45,3
COYAH	58 677	51,8	10 825	46,4	69 502	50,9
DUBREKA	40 083	51,4	40 555	45,1	80 638	48,0
FORECARIAH	5 105	49,8	55 170	47,5	60 275	47,7
KINDIA	35 376	49,9	70 727	45,5	106 103	46,8
TELIMELE	3 423	46,5	65 361	44,4	68 784	44,5
KOUBIA	1 012	43,3	22 147	42,4	23 159	42,4
LABE	24 802	51,1	56 261	44,4	81 063	46,2
LELOUMA	1 196	48,8	40 465	44,2	41 661	44,3
MALI	1 299	48,2	65 656	43,7	66 955	43,7
TOUGUE	845	43,0	26 620	40,0	27 465	40,1
DALABA	2 097	47,9	28 462	41,0	30 559	41,4
MAMOU	16 962	47,9	57 774	42,7	74 736	43,8
PITA	5 561	48,2	63 130	44,2	68 691	44,5
BEYLA	4 015	47,3	71 287	45,2	75 302	45,3
GUECKEDOU	16 092	50,9	55 525	46,1	71 617	47,1
LOLA	7 571	52,3	35 973	47,7	43 544	48,4
MACENTA	14 387	48,1	54 375	47,1	68 762	47,3
NZEREKORE	49 885	51,0	50 456	48,0	100 341	49,5
YOMOU	1 905	51,4	26 489	47,8	28 394	48,0
Total	957 587	52,2	1 606 588	44,6	2 564 175	47,2

Tableau A2.02: Effectif et poids des personnes âgées de 60 ans ou plus par sexe selon la préfecture

	Urbain						Rural						Ensemble					
	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Poids																
BOFFA	250	5,7	279	6,6	529	6,1	6 429	6,4	6 210	6,0	12 639	6,2	6 679	6,4	6 489	6,0	13 168	6,2
BOKE	3 998	4,2	3 179	3,5	7 177	3,9	7 518	5,9	7 249	5,3	14 767	5,6	11 516	5,2	10 428	4,6	21 944	4,9
FRIA	1 582	6,0	1 687	5,9	3 269	5,9	1 368	7,0	1 333	6,1	2 701	6,5	2 950	6,4	3 020	6,0	5 970	6,2
GAOUAL	205	7,1	267	8,7	472	7,9	6 003	6,8	5 512	5,5	11 515	6,1	6 208	6,8	5 779	5,6	11 987	6,2
KOUNDARA	627	6,6	590	6,0	1 217	6,3	3 383	6,3	3 028	5,3	6 411	5,8	4 010	6,4	3 618	5,4	7 628	5,9
CONAKRY	33 195	4,0	27 086	3,3	60 281	3,6	-	Na	na	na	na	na	33 195	4,0	27 086	3,3	60 281	3,6
DABOLA	687	5,7	734	5,5	1 421	5,6	5 271	7,2	4 796	5,8	10 067	6,5	5 958	7,0	5 530	5,8	11 488	6,3
DINGUIRAYE	578	6,6	643	6,9	1 221	6,8	5 843	6,8	4 907	5,3	10 750	6,0	6 421	6,8	5 550	5,4	11 971	6,1
FARANAH	1 746	5,8	1 651	5,4	3 397	5,6	6 937	6,6	5 479	4,8	12 416	5,7	8 683	6,4	7 130	4,9	15 813	5,6
KISSIDOUGOU	2 795	5,7	2 507	4,9	5 302	5,3	6 371	7,3	5 798	6,0	12 169	6,6	9 166	6,7	8 305	5,6	17 471	6,2
KANKAN	4 481	4,6	5 030	5,3	9 511	5,0	8 372	6,2	8 024	5,5	16 396	5,8	12 853	5,5	13 054	5,4	25 907	5,5
KEROUANE	791	6,9	641	5,5	1 432	6,2	6 068	6,7	3 830	4,1	9 898	5,4	6 859	6,7	4 471	4,2	11 330	5,5
KOUROUSSA	633	4,0	666	4,3	1 299	4,2	7 178	6,3	6 727	5,5	13 905	5,9	7 811	6,0	7 393	5,4	15 204	5,7
MANDIANA	333	4,0	220	2,7	553	3,4	6 677	4,2	6 479	4,0	13 156	4,1	7 010	4,2	6 699	4,0	13 709	4,1
SIGUIRI	1 715	2,6	1 937	3,1	3 652	2,9	9 872	3,6	9 196	3,3	19 068	3,5	11 587	3,4	11 133	3,3	22 720	3,4
COYAH	4 354	4,2	3 460	3,1	7 814	3,6	1 589	6,9	1 557	6,7	3 146	6,8	5 943	4,7	5 017	3,7	10 960	4,2
DUBREKA	2 602	3,3	1 817	2,3	4 419	2,8	4 771	5,7	4 825	5,4	9 596	5,5	7 373	4,5	6 642	4,0	14 015	4,2
FORECARIAH	570	5,8	595	5,8	1 165	5,8	6 929	6,5	6 570	5,7	13 499	6,1	7 499	6,4	7 165	5,7	14 664	6,0
KINDIA	3 960	5,8	3 986	5,6	7 946	5,7	9 922	6,9	8 851	5,7	18 773	6,3	13 882	6,5	12 837	5,7	26 719	6,1
TELIMELE	562	9,4	553	7,5	1 115	8,4	10 440	8,4	9 460	6,4	19 900	7,3	11 002	8,5	10 013	6,5	21 015	7,4
KOUBIA	159	8,0	217	9,3	376	8,7	4 299	10,0	4 785	9,2	9 084	9,5	4 458	9,9	5 002	9,2	9 460	9,5
LABE	2 494	5,6	2 300	4,7	4 794	5,2	11 072	11,3	12 940	10,2	24 012	10,7	13 566	9,5	15 240	8,7	28 806	9,1
LELOUMA	171	8,0	200	8,2	371	8,1	7 123	10,7	8 042	8,8	15 165	9,6	7 294	10,6	8 242	8,8	15 536	9,5
MALI	188	6,9	190	7,0	378	7,0	10 345	7,8	11 617	7,7	21 962	7,8	10 533	7,8	11 807	7,7	22 340	7,8
TOUGUE	178	10,0	224	11,4	402	10,7	5 915	11,0	6 534	9,8	12 449	10,3	6 093	10,9	6 758	9,9	12 851	10,3
DALABA	296	7,1	357	8,2	653	7,6	7 580	13,6	8 204	11,8	15 784	12,6	7 876	13,2	8 561	11,6	16 437	12,3
MAMOU	2 369	7,2	2 457	6,9	4 826	7,1	12 541	10,9	11 418	8,4	23 959	9,6	14 910	10,1	13 875	8,1	28 785	9,0
PITA	701	6,8	768	6,7	1 469	6,7	12 907	11,4	15 096	10,6	28 003	10,9	13 608	11,0	15 864	10,3	29 472	10,6
BEYLA	483	5,6	495	5,8	978	5,7	8 722	5,8	6 742	4,3	15 464	5,0	9 205	5,8	7 237	4,4	16 442	5,0
GUECKEDOU	1 538	5,0	1 320	4,2	2 858	4,6	7 492	7,0	7 151	5,9	14 643	6,4	9 030	6,5	8 471	5,6	17 501	6,0
LOLA	803	5,9	644	4,4	1 447	5,2	3 828	5,6	3 783	5,0	7 611	5,3	4 631	5,7	4 427	4,9	9 058	5,3
MACENTA	1 675	5,8	1 691	5,7	3 366	5,7	7 083	6,8	7 307	6,3	14 390	6,5	8 758	6,6	8 998	6,2	17 756	6,4
NZEREKORE	3 824	3,9	4 006	4,1	7 830	4,0	5 386	5,6	6 572	6,3	11 958	5,9	9 210	4,8	10 578	5,2	19 788	5,0
YOMOU	175	4,6	197	5,3	372	5,0	2 379	4,6	2 759	5,0	5 138	4,8	2 554	4,6	2 956	5,0	5 510	4,8
Total	80 718	4,4	72 594	4,0	153 312	4,2	227 613	7,0	222 781	6,2	450 394	6,6	308 331	6,1	295 375	5,4	603 706	5,7

Tableau A3.01: Proportion (en %) des filles âgées de 12 à 24 ans analphabètes par préfecture

	Urbain		Rural		Total	
	Féminin		Féminin		Féminin	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
BOFFA	285	20,6	16 263	65,2	16 548	62,9
BOKE	9 646	31,7	24 677	72,0	34 323	53,0
FRIA	2 249	25,7	3 493	71,6	5 742	42,2
GAOUAL	248	28,6	19 527	82,1	19 775	80,2
KOUNDARA	866	29,8	10 607	70,7	11 473	64,0
CONAKRY	88 019	31,0	-	na	88 019	31,0
DABOLA	2 077	51,8	14 792	82,3	16 869	76,8
DINGUIRAYE	1 274	49,6	17 998	88,0	19 272	83,7
FARANAH	4 163	44,0	22 361	86,2	26 524	74,9
KISSIDOUGOU	7 745	47,2	16 008	74,5	23 753	62,7
KANKAN	13 855	46,0	29 056	90,2	42 911	68,9
KEROUANE	1 657	51,0	17 230	81,3	18 887	77,3
KOUROUSSA	2 745	56,5	23 739	86,1	26 484	81,6
MANDIANA	1 828	75,7	37 822	91,6	39 650	90,7
SIGUIRI	12 244	60,0	66 222	87,8	78 466	81,9
COYAH	13 680	36,2	3 635	63,3	17 315	39,8
DUBREKA	11 255	43,1	16 191	76,0	27 446	57,9
FORECARIAH	1 222	37,8	21 244	75,3	22 466	71,4
KINDIA	7 221	30,9	28 189	75,7	35 410	58,4
TELIMELE	753	32,9	25 979	80,4	26 732	77,3
KOUBIA	283	44,1	8 208	78,7	8 491	76,7
LABE	5 209	33,0	16 035	57,6	21 244	48,7
LELOUMA	319	46,0	13 156	65,4	13 475	64,8
MALI	174	21,4	27 053	76,6	27 227	75,4
TOUGUE	178	35,2	9 162	66,7	9 340	65,6
DALABA	455	33,4	8 422	64,2	8 877	61,3
MAMOU	3 956	36,0	21 675	80,1	25 631	67,4
PITA	1 101	32,7	18 447	59,8	19 548	57,1
BEYLA	1 059	42,8	32 370	87,0	33 429	84,2
GUECKEDOU	4 254	38,9	21 282	73,6	25 536	64,1
LOLA	2 171	49,0	11 285	63,0	13 456	60,3
MACENTA	4 500	49,1	18 287	67,9	22 787	63,2
NZEREKORE	16 563	51,6	15 500	57,9	32 063	54,5
YOMOU	551	42,8	9 351	64,6	9 902	62,8
Total	223 805	36,7	645 266	76,6	869 071	59,9

Tableau A3.02: Répartition des personnes analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture

	Urbain						Rural						Ensemble					
	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids								
BOFFA	144	9,0	285	20,6	429	14,4	10 064	45,9	16 263	65,2	26 327	56,2	10 208	43,4	16 548	62,9	26 756	53,7
BOKE	5 374	17,5	9 646	31,7	15 020	24,6	15 386	51,8	24 677	72,0	40 063	62,6	20 760	34,4	34 323	53,0	55 083	44,0
FRIA	1 073	13,0	2 249	25,7	3 322	19,5	1 814	46,7	3 493	71,6	5 307	60,6	2 887	23,7	5 742	42,2	8 629	33,5
GAOUAL	139	16,4	248	28,6	387	22,6	13 910	67,7	19 527	82,1	33 437	75,4	14 049	65,6	19 775	80,2	33 824	73,5
KOUNDARA	550	20,5	866	29,8	1 416	25,3	7 439	56,4	10 607	70,7	18 046	64,0	7 989	50,4	11 473	64,0	19 462	57,6
CONAKRY	45 099	17,5	88 019	31,0	133 118	24,6	-	na	-	na	-	na	45 099	17,5	88 019	31,0	133 118	24,6
DABOLA	1 129	31,5	2 077	51,8	3 206	42,3	9 221	61,3	14 792	82,3	24 013	72,7	10 350	55,6	16 869	76,8	27 219	67,0
DINGUIRAYE	794	31,0	1 274	49,6	2 068	40,4	13 494	72,6	17 998	88,0	31 492	80,6	14 288	67,5	19 272	83,7	33 560	76,0
FARANAH	2 784	26,4	4 163	44,0	6 947	34,7	14 783	65,4	22 361	86,2	37 144	76,5	17 567	53,0	26 524	74,9	44 091	64,3
KISSIDOUGOU	4 681	27,8	7 745	47,2	12 426	37,4	9 974	52,2	16 008	74,5	25 982	64,0	14 655	40,8	23 753	62,7	38 408	52,0
KANKAN	8 386	26,2	13 855	46,0	22 241	35,8	22 424	78,3	29 056	90,2	51 480	84,6	30 810	50,8	42 911	68,9	73 721	59,9
KEROUANE	906	27,9	1 657	51,0	2 563	39,5	10 890	61,6	17 230	81,3	28 120	72,3	11 796	56,4	18 887	77,3	30 683	67,6
KOUROUSSA	1 777	37,7	2 745	56,5	4 522	47,2	17 585	71,4	23 739	86,1	41 324	79,1	19 362	65,9	26 484	81,6	45 846	74,2
MANDIANA	1 230	56,0	1 828	75,7	3 058	66,3	32 068	83,2	37 822	91,6	69 890	87,6	33 298	81,8	39 650	90,7	72 948	86,4
SIGUIRI	8 635	44,3	12 244	60,0	20 879	52,3	47 684	74,3	66 222	87,8	113 906	81,6	56 319	67,3	78 466	81,9	134 785	75,1
COYAH	7 058	22,9	13 680	36,2	20 738	30,2	2 309	45,6	3 635	63,3	5 944	55,0	9 367	26,1	17 315	39,8	26 682	33,6
DUBREKA	6 301	26,9	11 255	43,1	17 556	35,5	9 329	54,9	16 191	76,0	25 520	66,6	15 630	38,7	27 446	57,9	43 076	49,1
FORECARIAH	579	18,0	1 222	37,8	1 801	28,0	12 112	54,8	21 244	75,3	33 356	66,3	12 691	50,2	22 466	71,4	35 157	61,9
KINDIA	3 884	17,2	7 221	30,9	11 105	24,2	18 460	59,2	28 189	75,7	46 649	68,2	22 344	41,6	35 410	58,4	57 754	50,5
TELIMELE	448	24,3	753	32,9	1 201	29,1	16 485	64,3	25 979	80,4	42 464	73,3	16 933	61,6	26 732	77,3	43 665	70,4
KOUBIA	188	32,5	283	44,1	471	38,6	6 135	64,4	8 208	78,7	14 343	71,9	6 323	62,6	8 491	76,7	14 814	69,9
LABE	3 069	23,9	5 209	33,0	8 278	28,9	9 497	45,4	16 035	57,6	25 532	52,3	12 566	37,2	21 244	48,7	33 810	43,7
LELOUMA	265	43,5	319	46,0	584	44,9	7 263	53,1	13 156	65,4	20 419	60,4	7 528	52,7	13 475	64,8	21 003	59,9
MALI	126	13,3	174	21,4	300	17,1	20 999	64,3	27 053	76,6	48 052	70,7	21 125	62,9	27 227	75,4	48 352	69,3
TOUGUE	105	20,8	178	35,2	283	28,0	6 011	49,4	9 162	66,7	15 173	58,6	6 116	48,3	9 340	65,6	15 456	57,5
DALABA	212	16,8	455	33,4	667	25,5	4 785	43,1	8 422	64,2	13 207	54,5	4 997	40,4	8 877	61,3	13 874	51,7
MAMOU	2 244	21,3	3 956	36,0	6 200	28,8	13 506	61,9	21 675	80,1	35 181	72,0	15 750	48,7	25 631	67,4	41 381	58,8
PITA	648	22,8	1 101	32,7	1 749	28,1	10 960	45,7	18 447	59,8	29 407	53,6	11 608	43,3	19 548	57,1	31 156	51,0
BEYLA	662	26,1	1 059	42,8	1 721	34,3	23 200	71,4	32 370	87,0	55 570	79,7	23 862	68,1	33 429	84,2	57 291	76,7
GUECKEDOU	1 992	17,7	4 254	38,9	6 246	28,2	11 903	48,4	21 282	73,6	33 185	62,0	13 895	38,8	25 536	64,1	39 431	52,1
LOLA	1 115	26,7	2 171	49,0	3 286	38,1	5 869	38,9	11 285	63,0	17 154	52,0	6 984	36,2	13 456	60,3	20 440	49,1
MACENTA	2 523	26,4	4 500	49,1	7 023	37,5	10 802	45,9	18 287	67,9	29 089	57,6	13 325	40,2	22 787	63,2	36 112	52,2
NZEREKORE	9 769	31,5	16 563	51,6	26 332	41,7	9 064	38,9	15 500	57,9	24 564	49,1	18 833	34,7	32 063	54,5	50 896	45,0
YOMOU	285	19,5	551	42,8	836	30,5	5 942	45,8	9 351	64,6	15 293	55,7	6 227	43,1	9 902	62,8	16 129	53,4
Total	124 174	21,8	223 805	36,7	347 979	29,5	431 367	60,2	645 266	76,6	1 076 633	69,1	555 541	43,2	869 071	59,9	1 424 612	52,0

Tableau A3.03: Répartition des filles analphabètes âgées de 12 à 24 ans par préfecture

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Mono-game	Poly-game	Total	Mono-game	Poly-game	Total	Mono-game	Poly-game	Total
12 ans	67,5	32,5	110 3 717	59,7	40,3	100 9 339	61,9	38,1	100 13 056
13 ans	67,2	32,8	100 1 624	65,3	34,7	100 6 243	65,7	34,3	100 7 867
14 ans	71,8	28,2	100 2 621	69,3	30,7	100 9 571	69,8	30,2	100 12 192
12 à 14 ans	68,9	31,1	100 7 962	64,8	35,2	100 25 153	65,7	34,3	100 33 115
15 ans	79,7	20,3	100 7 723	71,2	28,8	100 30 608	72,9	27,1	100 38 331
16 ans	79,2	20,8	100 8 979	69,3	30,7	100 29 280	71,6	28,4	100 38 259
15 à 16 ans	79,4	20,6	100 16 702	70,3	29,7	100 59 888	72,3	27,7	100 76 590
Total	76,0	24,0	100 24 664	68,6	31,4	100 85 041	70,3	29,7	100 109 705

Tableau A3.04: Proportion (en %) des filles célibataires âgées de 12 à 16 ans ayant déjà procréé par préfecture

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	Poids	Effectif	Poids	Effectif	Poids
BOFFA	28	4,8	489	6,4	517	6,3
BOKE	298	2,6	364	3,4	662	3,0
FRIA	80	2,2	75	4,5	155	2,9
GAOUAL	1	0,3	129	1,7	130	1,6
KOUNDARA	9	0,8	95	2,0	104	1,8
CONAKRY	1 443	1,5	-	na	1 443	1,5
DABOLA	30	1,8	72	1,1	102	1,2
DINGUIRAYE	9	0,8	98	1,5	107	1,4
FARANAH	70	1,9	191	2,3	261	2,2
KISSIDOUYOU	106	1,6	220	2,9	326	2,3
KANKAN	233	2,2	389	3,7	622	2,9
KEROUANE	31	2,4	105	1,6	136	1,7
KOUROUSSA	48	2,7	190	2,1	238	2,2
MANDIANA	19	2,7	576	5,1	595	5,0
SIGUIRI	67	1,1	803	4,2	870	3,4
COYAH	302	2,3	95	4,8	397	2,6
DUBREKA	268	3,1	273	4,4	541	3,6
FORECARIAH	81	6,9	426	5,4	507	5,6
KINDIA	223	2,4	422	3,8	645	3,2
TELIMELE	11	1,3	271	2,6	282	2,5
KOUBIA	66	24,5	41	1,0	107	2,5
LABE	59	1,0	208	1,9	267	1,6
LELOUMA	2	0,8	179	2,2	181	2,2
MALI	3	0,9	181	1,5	184	1,4
TOUGUE	2	0,8	123	2,1	125	2,1
DALABA	1	0,2	41	0,7	42	0,7
MAMOU	211	4,8	268	2,8	479	3,4
PITA	12	0,9	135	1,1	147	1,1
BEYLA	16	1,6	365	3,6	381	3,4
GUECKEDOU	104	2,4	304	3,0	408	2,8
LOLA	87	5,3	230	3,8	317	4,1
MACENTA	85	2,3	213	2,2	298	2,2
NZEREKORE	248	2,2	120	1,3	368	1,8
YOMOU	28	2,2	52	1,1	62	1,2
Total	4 263	1,9	7 743	2,8	12 006	2,4

Tableau A5.01: Inégalité de déscolarisation par sexe selon le milieu de résidence et la tranche d'âge

	A fréquenté et ne fréquenté plus					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Urbain						
6 à 9 ans	11 997	51,9	11 132	48,1	23 129	100
10 à 14 ans	16 320	43,5	21 207	56,5	37 527	100
6 à 14 ans	28 317	46,7	32 339	53,3	60 656	100
Rural						
6 à 9 ans	22 254	55,5	17 857	44,5	40 111	100
10 à 14 ans	32 488	50,5	31 872	49,5	64 360	100
6 à 14 ans	54 742	52,4	49 729	47,6	104 471	100
Ensemble						
6 à 9 ans	34 251	54,2	28 989	45,8	63 240	100
10 à 14 ans	48 808	47,9	53 079	52,1	101 887	100
6 à 14 ans	83 059	50,3	82 068	49,7	165 127	100

Tableau A5.02: Inégalité en matière de déscolarisation par sexe selon la région de résidence

	A fréquenté et ne fréquenté plus					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
6 à 9 ans						
Boké	3 100	9,1	2 663	9,2	5 763	9,1
Conakry	6 580	19,2	6 400	22,1	12 980	20,5
Faranah	3 515	10,3	2 780	9,6	6 295	10,0
Kankan	6 637	19,4	4 453	15,4	11 090	17,5
Kindia	5 066	14,8	4 435	15,3	9 501	15,0
Labé	3 068	9,0	2 905	10,0	5 973	9,4
Mamou	2 552	7,5	2 081	7,2	4 633	7,3
Nzérékoré	3 733	10,9	3 272	11,3	7 005	11,1
Total	34 251	100	28 989	100	63 240	100
10 à 14 ans						
Boké	4 675	9,6	5 245	9,9	9 920	9,7
Conakry	8 186	16,8	10 741	20,2	18 927	18,6
Faranah	5 522	11,3	5 312	10,0	10 834	10,6
Kankan	8 002	16,4	7 447	14,0	15 449	15,2
Kindia	6 535	13,4	7 628	14,4	14 163	13,9
Labé	5 916	12,1	6 218	11,7	12 134	11,9
Mamou	3 700	7,6	3 782	7,1	7 482	7,3
Nzérékoré	6 272	12,9	6 706	12,6	12 978	12,7
Total	48 808	100	53 079	100	101 887	100
6 à 14 ans						
Boké	7 775	9,4	7 908	9,6	15 683	9,5
Conakry	14 766	17,8	17 141	20,9	31 907	19,3
Faranah	9 037	10,9	8 092	9,9	17 129	10,4
Kankan	14 639	17,6	11 900	14,5	26 539	16,1
Kindia	11 601	14,0	12 063	14,7	23 664	14,3
Labé	8 984	10,8	9 123	11,1	18 107	11,0
Mamou	6 252	7,5	5 863	7,1	12 115	7,3
Nzérékoré	10 005	12,0	9 978	12,2	19 983	12,1
Total	83 059	100	82 068	100	165 127	100

Tableau A6.01: Répartition des ménages ordinaires par région selon le sexe du chef de ménage et le rapport de masculinité

	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		
Boké	128 202	22 291	150 493	575,1
Conakry	200 235	36 501	236 736	548,6
Faranah	110 521	15 357	125 878	719,7
Kankan	177 034	13 094	190 128	1 352,0
Kindia	188 477	37 730	226 207	499,5
Labé	114 265	52 223	166 488	218,8
Mamou	96 897	42 544	139 441	227,8
N'Zérékoré	193 186	41 831	235 017	461,8
Total	1 208 817	261 571	1 470 388	462,1

Tableau A6.02: Répartition de la population résidente par sexe selon l'état matrimonial

		Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Total
Célibataire	Masc	79,1	81,6	70,4	85,8	76,6	63,1	53,7	70,5	75,4
	Fém	20,9	18,4	29,6	14,2	23,4	36,9	46,3	29,5	24,6
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Marié	Masc	88,2	89,1	91,2	95	86,7	72,8	74,6	89,3	86,4
	Fém	11,8	10,9	8,8	5	13,3	27,2	25,4	10,7	13,6
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Veuf	Masc	13,8	13,8	16,9	21,5	14,1	10,9	9	18	14,4
	Fém	86,2	86,2	83,1	78,5	85,9	89,1	91	82	85,6
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Divorcé/séparé	Masc	47,6	40,2	56,5	54,2	44,4	41,3	42,5	38,9	42,3
	Fém	52,4	59,8	43,5	45,8	55,6	58,7	57,5	61,1	57,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Union libre	Masc	38,3	52,8	34,3	60,4	48	9,4	15,5	39	39,7
	Fém	61,7	47,2	65,7	39,6	52	90,6	84,5	61	60,3
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	Masc	81	195	67	48	148	64	58	1 360	2 021
	Fém	38,3	52,8	34,3	60,4	48	9,4	15,5	39	39,7
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
		150 492	236 736	125 878	190 123	226 207	166 488	139 441	235 016	1 470 381